

ISSN 0755-3412

OCÉANOGRAPHIE

Notes et documents n° 25

1985

Un aspect de la pêche artisanale
en Polynésie Française.

**"Les pièges à poissons
de TIKEHAU"**

G. BLANCHET
L. CAILLAUD
J. PAOAAFAITE

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION



UN ASPECT DE LA PECHE ARTISANALE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
"LES PIÈGES À POISSONS DE TIKEHAU"

Gilles BLANCHET (1)
Laurence CAILLAUD (2)
John PAOAAFAITE (3)

- (1) Economiste
(2) Géographe-stagiaire
(3) Assistant-enquêteur
Centre O.R.S.T.O.M. de TAHITI
B.P. 529 - PAPETE -
Polynésie Française

POLYNESIE FRANÇAISE

ARCHIPEL DES MARQUISES

ILES SOUS-LE-VENT

ARCHIPEL DE LA SOCIETE

ILES DU VENT

ARCHIPEL DES TUAMOTU

ARCHIPEL DES AUSTRALES

ARCHIPEL DES GAMBIER

0 125 250 km

▲ Hies hautes

○ Hies basses

135°

150°

165°

180°

195°

TROPIQUE DU CAPRICORNE

EIAO •
NUKU-HIVA • UA-HUKA •
UA-POU • HIVA-OA •
TAHUATA • MOTANE •
FATU-HIVA •
NAPUKA •
PUKA-PUKA •
MATAIVA • RANGIROA • AHE • MANIHI • TAKAROA •
TAKAPOTO •
ARUTUA • APATAKI • KAUUEHI •
KAUKURA • TOAU • NIAU •
FAXARAVA • RARAKA • MAKEMO •
TAENGA • RAROIA • FAKAHINA •
NIHIRU • MARUTEA •
TAKUME • FANGATAU •
TATUKOTO •
MAKATE • TETIAROA •
MOOREA • MAIAO • TAHITI • MĒETIA •
HIKUERU • AMANU •
MAROKAU • RAVAHERE • HAO • AKI AKI •
PUKARUA • REAO •
NEGO-NEGO • MANU-HANGI • PAROA •
NUKUTAVAKE • PINAKI •
AMANU •
HEREHRETUE •
ANUANURARO • ANUANURUNGA • VANA VANA • TUREIA •
NUKUTEPIPI •
MARIUA •
MARIJTEA sud •
PIMATARA • RURUTU •
TUBUAI •
RAIVAVAE •
MORANE • MANGAREVA • TIMOI •
MARUA •
FANGATAUFA •

RESUME :

En dehors du coprah dont la production a été compromise par une succession de cyclones en 1983, la principale ressource de Tikehau est le fruit d'une pêche artisanale traditionnelle effectuée à partir de pièges fixes disposés à faible profondeur aux alentours de la passe et des zones de communication entre le lagon et l'océan.

Héritiers de parcs en pierre abandonnés au début des années soixante, ces pièges appartiennent à une douzaine de personnes et leur exploitation se fait généralement à une échelle familiale. Alors qu'elle était naguère exercée en appoint de la culture du coprah et à des fins d'autoconsommation, la pêche est peu à peu devenue une activité spécifique à vocation commerciale. Son produit a d'abord été évacué vers l'île voisine de Makatea où était exploité un gisement important de phosphates puis a été orienté vers le marché de Papeete où il est acheminé par de petits caboteurs équipés de glacières et, depuis peu, par un avion bimoteur, spécialisé dans le transport de marchandises.

Après une progression spectaculaire au début des années 70, les quantités vendues ont fortement décliné et aujourd'hui on peut se demander si un effort de pêche accru est susceptible d'opérer un retournement de tendance.

ABSTRACT :

Outside of copra production which suffered heavy losses from the series of cyclones that hit Polynesia in 1983, Tikehau's main resource derives from artisanal fishing. The method of catching fish has been handed down by tradition, using an elaborate "park" system of traps staked in shallow waters near the pass or the channels where lagoon and ocean meet.

Heirs to the stone parks abandoned in the early sixties, these traps are now about 30 in number and belong to a dozen fishermen. This is generally a family affair and only rarely calls for paid labour. Once simply practiced to supplement copra production and supply individual needs, little by little fishing has become a specifically commercial activity. The catch was first taken to the neighbouring island of Makatea where phosphate deposits were being exploited, later to the bustling urban centre of Papeete.

Nowadays the catch always goes to the Papeete market, on small coasters equipped with ice-boxes, or else on a recently acquired, twin engine plane. However, after a spectacular rise in the early seventies, the amount of fish sold has declined sharply, and it seems doubtful that an accelerated effort could reverse the trend.

Ei haapotoraa:

Taaè noa atu i te puha, òia hoì tei topa roa i muri aè i te mau matai rorofai no te matahiti 1983 ra, te vai ra te tahi imiraa faufaa rahi roa atoà e ravehia nei e te tahi mau utuafare i Tikehau, òia hoì, te òhipa ravaai na roto ia i te hamaniraa i te àua ià niuniu i te mau vahi eere i te mea hohonu roa, i pihai iho i te ava e te mau avaava.

I muri aè i te mau àua òfai tei vaiho-roa-hia i te area matahiti 1960, àhuru ma piti ia tino teie e fatu nei i teie nei. No te faaòhiparaa i ta ratou mau àua, te rahiraa ē mea rave fetii noa ia. Na mua aè ra, te àua ià, èi inai noa ia na te mau taata rave puha, haere-noa-raa ia tera tautai ē haamata atu ra i te hoo te ià i rapae, na mua roa i Makatea, i tera ra tau heruraa repo " phosphate " e i muri iho mai, i te matete no Papeete na nià ia i te mau pahi faatoètoèraa ià ē eere i te mea maoro roa iho nei, na nià atoà i te hoê manu reva faataahia no te òhipa tari tauihaa.

I roto i te rahiraa ià i hoohia i te mau matahiti atoà, te matahiti 1973 ia, te matahiti rahi roa aè ē mai te na matahiti e tae roa mai i teie nei, ua topa roa ia te faito ià. Ia hiò maitai-anaè-hia, mai te mea e haapuaihia te òhipa ravaai, e maraa anei ia te faito ià ?

UN ASPECT DE LA PECHE ARTISANALE EN POLYNESIE FRANCAISE
"LES PIEGES A POISSONS DE TIKEHAU"

PREAMBULE

Effectué au sein du Département de l'ORSTOM "Connaissance et mise en valeur des écosystèmes aquatiques", ce travail s'inscrit dans l'axe de recherche sur les écosystèmes lagunaires et se raccorde au programme atoll coordonné à Papeete par l'océanographe André Intès.

Du 12 au 23 juin et du 24 juillet au 11 août 1984, il a donné lieu à une enquête de terrain à Tikehau à laquelle ont collaboré Laurence Caillaud, géographe stagiaire, et John Paoaafaite, assistant-enquêteur. Ce rapport en découle. Il débute par un inventaire et une description des pièges à poissons, le mode de capture le plus courant, se penche sur les pêcheurs qui les mettent en oeuvre et s'efforce d'apprécier leurs résultats à la lumière du contexte économique et social. La démarche adoptée, sans vraiment constituer une approche en termes de filière, s'exerce d'amont en aval du processus de production et se focalise sur les relations qui se nouent entre l'homme et son environnement.

Gilles Blanchet

UN ASPECT DE LA PECHE ARTISANALE EN POLYNESIE FRANCAISE
"LES PIEGES A POISSONS DE TIKEHAU"

UN ASPECT DE LA PECHE ARTISANALE EN POLYNESIE FRANCAISE
"LES PIEGES A POISSONS DE TIKEHAU"

PREAMBULE

INTRODUCTION

I - LES PIEGES A POISSONS

- Aperçu général
- Leurs caractéristiques
- Leur coût

II - LES PECHEURS

- Vue d'ensemble
- La pêche de la passe
- L'environnement social

III - LE PRODUIT DE LA PECHE

- La récolte
- La commercialisation
- Les revenus

INTRODUCTION

L'atoll de Tikehau se trouve à 167 milles marins de Papeete dans la partie septentrionale de l'archipel des Tuamotu-Gambier par 15° de latitude Sud et 143°10' de longitude Ouest. Il couvre 2 000 hectares de terres émergées inscrites dans un anneau de forme ovale qui s'ouvre sur l'océan par une passe de faible profondeur.

Administrativement rattaché aux atolls voisins de Rangiroa et de Mataiva et à l'île de Makatea, il forme avec eux une même commune. Il est relié à l'extérieur par des cargos de faible tonnage (toujours appelés goélettes) qui effectuent le transport de passagers et de marchandises et sont basés à Papeete. Depuis 1977, un Twin-Otter d'Air Polynésie assure une desserte hebdomadaire via Mataiva et Rangiroa.

Le recensement d'octobre 1983 fait état de 279 habitants qui, en dehors de quelques agriculteurs et pêcheurs isolés, se regroupent au Sud-Ouest de l'atoll dans le village de Tuherahera, sur l'îlot (*motu*) du même nom. Cet effectif, proche de celui enregistré vingt et un ans plus tôt, a connu dans l'intervalle des variations sensibles. D'après un dénombrement administratif effectué en 1967, il a d'abord légèrement augmenté, l'émigration vers Tahiti et les sites d'expérimentation du CEP semblant avoir été compensée par un reflux de Makatea à

la fin de l'exploitation des mines de phosphates en 1966. Les données restées provisoires du recensement de 1971 marquent un fléchissement de 14 % en 4 ans alors que, dans le même laps de temps, la commune de Rangiroa enregistre une progression de 11 %. De 1971 à 1977, la tendance s'inverse et la population de Tikehau augmente de 8 % tandis que celle de la commune diminue de 9,5 %. Entre 1977 et 1983, ce décalage persiste : la croissance se ralentit dans l'atoll (4,9 %) et connaît une reprise marquée à l'échelle de la commune (17 %) et surtout à Rangiroa où l'essor du tourisme va de pair avec le renforcement de la desserte aérienne. Cette progression, comparée à celle des Tuamotu-Gambier (30,3 %) et du Territoire (21,4 %), suggère que l'hypothèse émise d'un tarissement des mouvements migratoires en provenance des archipels éloignés est peut-être moins pertinente dans l'Ouest des Tuamotu et à Tikehau proche de Tahiti et sensible à son pouvoir attractif.

L'analyse des migrations intérieures abordée par le recensement de 1983 permet de constater qu'un cinquième de la population de l'île a résidé au préalable dans une autre commune la plupart du temps dans l'agglomération de Papeete, et que plus des quatre cinquièmes des retours dont la date a été précisée se sont effectués après 1975 et plus de la moitié après 1980 (cf. tableau 10). Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative en raison du nombre important de personnes (un tiers) qui n'ont pu indiquer la date de leur retour. La détermination de la population d'un atoll reste aussi aléatoire du fait de la mobilité des habitants et du manque de pertinence de la notion de résidence habituellement utilisée dans les enquêtes (1).

(1) Comme le rappelle François Sodter dans une étude consacrée à Mataiva, il existe "une population flottante, constituée de jeunes entre 15 et 25-30 ans, l'âge du "taure'are'a", originaires de Mataiva ou y ayant des liens familiaux directs et qui circulent, travaillent épisodiquement çà et là, à l'intérieur de l'aire des parents, Tikehau et Rangiroa, et vers Papeete sans que l'on puisse les rattacher précisément à une unité résidentielle... p. 6.

Cf. Cambrezy (L.) et Sodter (F.), 1983 - Etude socio-économique de l'île de Mataiva - ORSTOM Papeete, 64 pages.

Avec une importance numérique équivalente à celle de 1962, la population de Tikehau ne représente aujourd'hui que 2,3 % des habitants des Tuamotu-Gambier contre 2,9 % et 1,7 % de ceux du Territoire au lieu de 3,3 %, soit une proportion deux fois moindre.

D'après les données tirées des recensements, à une répartition équilibrée des sexes au début des années soixante s'est substituée une domination masculine et, en 1983, le rapport de masculinité est de 113 comme celui des Tuamotu Gambier (abstraction faite des effectifs militaires stationnés dans les communes de Hao et de Tureia). Pour l'ensemble du Territoire, il est de 109, avec un excédent des hommes qui s'explique par la présence militaire alors qu'à Tikehau et dans d'autres îles des Tuamotu il semble lié à des mouvements migratoires qui affectent surtout la population féminine.

Depuis 1962, la pyramide des âges de l'atoll voit sa base s'élargir en même temps que la tranche d'âge intermédiaire, comprise entre 20 et 60 ans, tend à se rétrécir et passe de 42% à 40,5% de l'ensemble (cf. tableau 2). L'importance des jeunes et la faiblesse relative des adultes en âge de travailler, capables d'en assumer la charge, y sont plus marquées qu'ailleurs. La répartition des habitants d'après

Répartition de la population par groupe d'âge en 1983 (en %)			
Groupe d'âge	Tikehau	Tuamotu/Gambier	Territoire
0 à 19 ans	52,7	40,9	49,8
20 à 60 ans	40,5	54,6	45,6
60 ans et +	6,8	4,5	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

leur appartenance ethnique (cf. tableau 8) aboutit à des résultats disparates. En 1977, la majorité des personnes interrogées (61,6 %) optent pour la dénomination de "demi" et un tiers (36,6 %) pour celle de "maori" alors qu'en 1983 presque toutes s'identifient comme "polynésiennes" (94,6 %), différences qui témoignent de la difficulté d'un classement ethnique là où la notion de métissage s'appuie sur une réalité sociologique autant que biologique (1).

L'appartenance religieuse des villageois n'a pas fait l'objet d'investigations systématiques depuis les recensements de 1962 et 1971 (cf. tableau 9). Selon les informations recueillies auprès des églises concernées, les *Sanitos*, branche dissidente des Mormons, sont toujours majoritaires en 1983 avec 150 fidèles et 54 % de la population.

En ce qui concerne le niveau d'études, la fraction non scolarisée ne se compose plus guère que des enfants de moins de 5 ans et ne représente qu'un septième (14,3 %) de la population. La quasi-totalité des adultes (95 %) ont au moins une formation primaire et plus de 8 % un niveau d'instruction secondaire ou supérieur alors que vingt ans plus tôt le diplôme le plus élevé était le certificat d'études primaires dont étaient titulaires 5 villageois.

(1) Les questions sur l'origine ethnique n'ont pas été posées de la même façon en 1983 qu'en 1977 : "la mention maorie a été remplacée par la mention polynésienne, la mention asiatique par la mention chinoise et la mention demi par les trois mentions polynésienne-européenne, polynésienne-chinoise et polynésienne-autre". Sur la base de cette nouvelle formulation, l'importance de la population polynésienne reste du même ordre qu'en 1962 (93,8 %).

Comme dans les atolls voisins, l'agriculture et la pêche constituent les activités essentielles. Les quantités de coprah commercialisées au cours des vingt dernières années ont été de 380 tonnes par an mais le tonnage moyen des dix dernières années a été inférieur de 5 % à celui de la décennie précédente et les dégâts causés dans les cocoteraies par les récents cyclones laissent présager une importante chute de la production. Dès 1983, celle-ci baisse de moitié et n'est que de 43 % de celle de 1960. Malgré cela, elle représente toujours de 4 % à 5 % de la production des Tuamotu-Gambier, 2 % de celle de la Polynésie Française et mobilise les trois quarts de la population active masculine (cf. tableau 6).

Pratiquée occasionnellement par les agriculteurs pour leurs besoins personnels et familiaux, la pêche ne constitue l'activité principale que d'un cinquième (18 %) de cette population. La plupart de ceux qui s'y livrent le font tout au long de l'année et vendent leur produit aux goélettes de passage. A l'inverse de ce qui se passe pour le coprah, les quantités de poissons acheminées vers Papeete ont fortement augmenté dans la seconde moitié des années soixante avec la cessation du ravitaillement de Makatea et le développement de celui de Papeete. Les tonnages écoulés passent de 33 tonnes en 1960 à 237 tonnes en 1970. Ils culminent à près de 500 tonnes en 1973 puis redescendent aux alentours de 200 tonnes dans les années 80. De 1970 à 1980, les quantités vendues s'élèvent à une moyenne de 324 tonnes par an et représentent 27 % de celles de l'archipel et 15 % de la pêche artisanale commercialisée sur le Territoire (1).

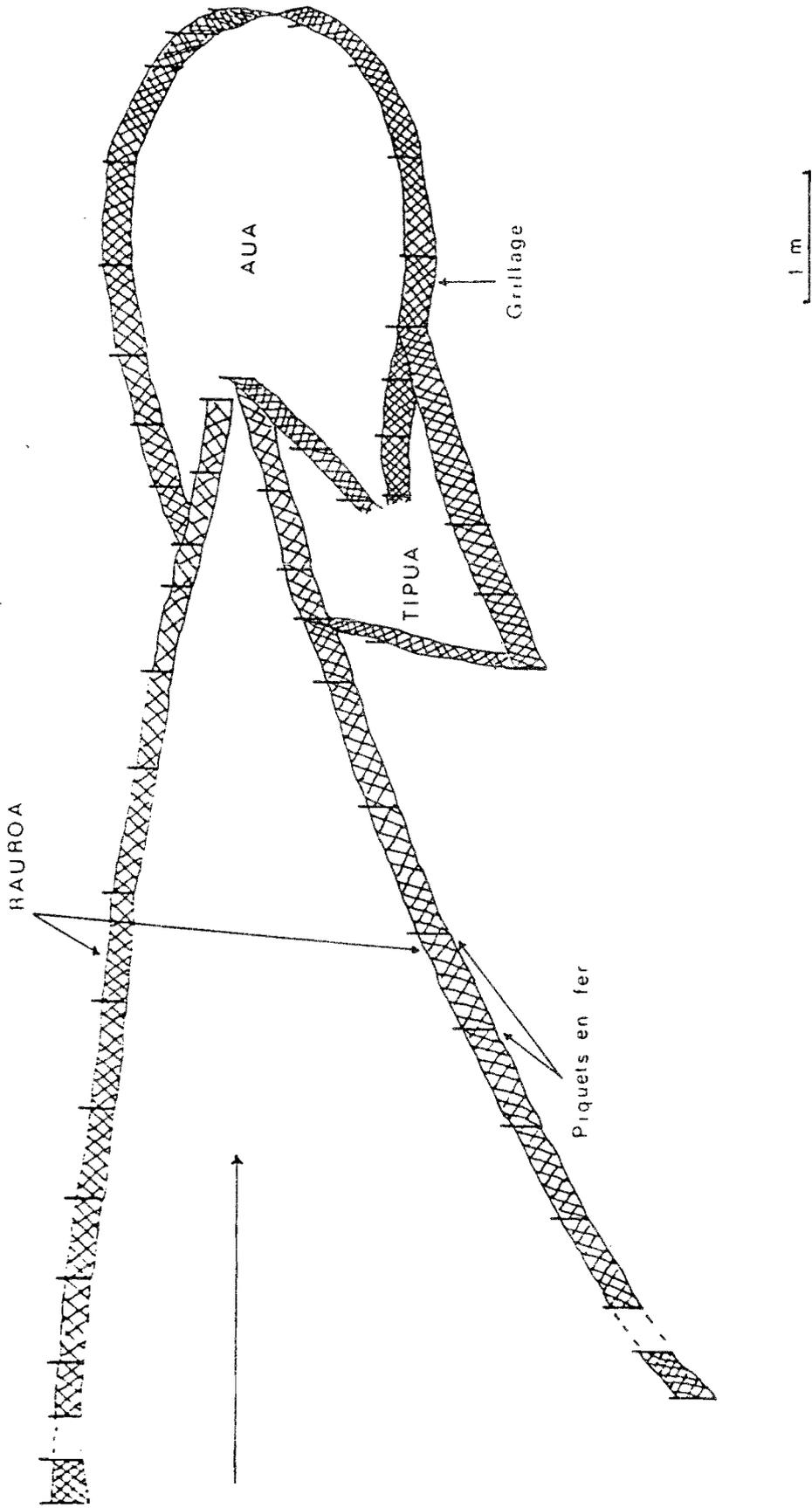
En même temps que la vente de poissons diminue, Tikehau perd sa place de principal fournisseur de Tahiti au profit d'autres atolls de l'Ouest des Tuamotu et celui de Kaukura, en particulier, le supplante à partir

(1) Celle-ci s'élève en 1980 à 2 297 tonnes dont 40 % pour les poissons du large et 60 % pour les poissons de récif et de lagon dont 75 % proviennent des Tuamotu et 15 % de Tikehau.

de 1977 (1). Sur la base des quantités vendues, des prix pratiqués et des personnes concernées, le revenu monétaire moyen retiré de la pêche semble, au début des années 80, du même ordre que celui procuré par la culture du coprah, après lui avoir été supérieur au début de la décennie précédente.

Malgré un déclin relatif, la pêche artisanale reste active et se pratique à partir de pièges disposés à plus ou moins faible profondeur aux alentours de la passe ou des chenaux de communication entre le lagon et l'océan. Les autres formes de pêche, au filet maillant, au harpon, à la ligne et au fusil sous-marin, interviennent surtout comme des techniques d'appoint utilisées pour la consommation interne ou pour compléter l'apport des parcs lors du passage des goélettes.

(1) A eux seuls les six atolls de Tikehau, Mataiva, Rangiroa, Arutua, Kaukura et Apataki représentent 85 % du poisson acheminé à Tahiti à partir des îles extérieures.



(source : Grand (S), 1983 : exploitation des poissons récifo-lagonaires aux Tuamotu)

I - LES PIEGES A POISSONS

a) Aperçu général

Les pièges sont fixes (1) et établis à faible profondeur sur le sol corallien, au voisinage des courants et des lieux de passage des poissons. Ils correspondent à une méthode de pêche ancienne et répandue dans les îles du Pacifique Sud comme en Indonésie ou aux Philippines (2).

Une description détaillée en a été faite dans l'archipel des Tuamotu par l'archéologue Kenneth P. Emory, il y a une cinquantaine d'années (3). Il remarque que les "murs-barrages-pièges à poissons" (*walled fish weir traps*) se trouvent près des passes, des villages ou dans les

(1) A la différence des îles de la Société où ils ne peuvent plus être installés de façon permanente depuis le début des années 60.

(2) L'existence de ces pièges (*fish weirs, fish ponds, fish traps, fish corrals*) est relatée aux Tuamotu par Alexander (1901), à Bora-Bora par Duperrey (1827), à Huahine par Tyerman (1831), à Tahaa par Bouge (1919), à Maupiti par Emory (1933), à Tahiti dans la relation du deuxième voyage du capitaine Bligh en 1840 par Lee (1920). Elle l'est aussi dans d'autres régions du Pacifique : à Hawaii et dans les îles Marshall par Stokes (1909), aux îles Cook par Buck (1927), en Indonésie par Hiatt (1951), aux Philippines par Umali (1950).

(3) Emory K.P. (1934 : Tuamotuan Stone Structures
Bernice P. Bishop Museum, Bulletin n° 118 p. 23-27.

chenaux peu profonds qui séparent les îlots de la couronne récifale des atolls. Prolongés par des murs d'une hauteur de un ou deux pieds et d'une largeur pouvant atteindre trois pieds, ils sont uniformément construits avec des blocs de corail et sont parfois renforcés sur les côtés par des poteaux. Leur configuration varie selon l'emplacement et les exigences de la topographie, les plus simples s'appuyant sur le rivage avec un bras collecteur conduisant à une enceinte formant antichambre, les plus compliqués étant dotés, de part et d'autre de ce vestibule, d'enceintes secondaires transformables en bassins clos. A l'orifice des chambres sont placés des piquets ou des pierres pour empêcher l'entrée de prédateurs tels que les requins et pour permettre la transformation de l'enclos en vivier en bloquant l'ouverture par des pierres supplémentaires ou un filet.

Selon diverses sources, ils étaient autrefois des propriétés familiales héréditaires soumises aux lois du partage tribal et certains étaient réservés aux chefs et aux notables. Construits depuis des temps reculés, ils ont longtemps été maintenus en état mais Emory note qu'avec la concentration de la population dans un ou deux villages ils tendent à être négligés ou abandonnés, même si leur localisation et leur dénomination restent présentes dans les mémoires. Ceux qui subsistent continuent de faire l'objet d'une appropriation privée mais peuvent être utilisés par quiconque veille à leur entretien et procède aux réparations nécessaires.

La relative désaffection à l'égard des pièges, qui relèvent officiellement du domaine public, semble se poursuivre jusqu'à la fin des années cinquante. Un retournement de la situation s'amorce alors. La concentration de la population en zone urbaine, le développement du tourisme et l'accroissement du niveau de vie entraînent à Tahiti une augmentation de la demande de poissons. Elle a pour conséquence une raréfaction des ressources et une surexploitation des stocks existants (*overfishing*), qu'aggrave l'introduction de nouveaux modes de capture comme le fusil sous-marin. En 1960, à l'exemple de ce qui se fait à

Makatea, se met en place à partir des atolls les plus proches de Tahiti un système de transport frigorifique du poisson lagonaire que les goëlettes acheminent à Papeete dans des caisses isothermes alimentées en glace. A la même époque, apparait un procédé de fabrication des pièges à partir de grillage qui se substitue rapidement à la technique des coraux empilés, plus exigeante en temps et en main d'oeuvre (1).

Cette évolution est soutenue et appuyée par les autorités locales qui souhaitent une meilleure exploitation des ressources de la mer. En 1959, une mission conduite par un océanographe-biologiste de l'ORSTOM, Michel Angot, venue étudier les possibilités de développement d'une pêche industrielle, reconnaît la nécessité de mieux connaître et encourager la pêche artisanale à base de pièges fixes, alors en recul (2). En 1961, afin d'accroître la production et le rendement de cette technique responsable des apports les plus importants, l'administration confie au capitaine de vaisseau de réserve Maurice Echinard une

(1) Paul Ottino le constate à Rangiroa : "depuis les années 60, les parcs-pièges à poissons se sont multipliés sur l'ensemble des façades Ouest et Nord tout au long de la bordure du récif frangeant intérieur".

Cf. Ottino (P.), 1972 - Rangiroa, parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien. Paris, éditions Cujas, page 30.

(2) "Jusqu'à une époque récente, les prises étaient souvent réalisées dans des pièges fixes, les parcs à poissons, construits en blocs de coraux dans des endroits privilégiés où l'on savait que le poisson se rassemblait à une certaine phase de la marée. Cette technique tend à disparaître aux îles Tuamotu comme elle l'a déjà fait aux îles du Vent et sous le Vent. La principale raison en est la transformation des conditions sociales des Polynésiens : tant qu'ils vivent en communauté, l'entretien du parc et la répartition des captures sont assurés par tous sans difficulté ; avec l'évolution de la société polynésienne vers une organisation de type européen où la propriété privée devient prépondérante, la constante remise en état d'un parc qui n'appartient plus en propre à une personne mais à tout le village n'est plus soigneusement effectuée et le rôle de cette méthode de pêche dans l'alimentation des autochtones diminue de plus en plus".

Cf. Angot (M.), 1960 - l'exploitation actuelle des produits de la mer en Polynésie Française.
in Bulletin du Pacifique Sud, juillet, vol. 10 n° 3, page 21.

étude des parcs à poissons et consent aux pêcheurs des aides individuelles sous forme de fourniture gratuite de grillage galvanisé. La construction de nouveaux pièges progresse rapidement et l'abandon des anciens parcs communautaires s'accroît.

A la fin de 1963, Maurice Echinard en relève 211 en service dans les Tuamotu de l'Ouest. En 1976, le Service de la Pêche en répertorie 260 (cf. tableau 21) mais il semble s'agir là d'une augmentation circonstancielle liée aux expérimentations faites par la Société de Commercialisation et d'Exploitation du Poisson (SCEP) qui s'achèvent trois ans plus tard sur un constat d'échec. A la suite des dégâts causés par les cyclones, leur nombre est aujourd'hui probablement inférieur à celui de 1963.

b) Panorama des pièges de Tikehau

Dans l'atoll, on en comptait 37 en 1963 et 25 en 1976. Le relevé effectué en juillet 1984 a permis d'en dénombrier 22 en fonction, 1 en construction et une dizaine détruits par les cyclones dont la présence reste marquée par quelques poteaux à demi-immergés.

Plus que leur nombre, c'est leur localisation qui s'est modifiée au cours des années. Les relevés topographiques opérés par M. Echinard en mentionnent 9 auprès du lieu de mouillage (24%) et 28 éloignés (76%) (1). En juillet 1984, les parcs en état de marche aux alentours de

(1) Il qualifie ces derniers de parcs de lagon ou de rahui, mot dont il précise la signification : "Rahui veut dire défense, interdiction sur parcs, fruits etc.... Les îles des Tuamotu sont divisées en secteurs de rahui dans lesquels le chef autorise le ramassage du coprah à des périodes déterminées. Le village s'y transporte alors, presque en entier et pour des périodes de plusieurs semaines".

Cf. Echinard (M.), 1972 - La pêche dans le lagon en Polynésie par le système des parcs à poissons.
in Journal de la Société des Océanistes, n° 37, tome XXVIII, p. 353.

Par extension, le terme de "rahui" comme celui de "secteur" est employé aujourd'hui pour désigner les motu (îlots) à coprah par opposition au village.

la passe sont toujours au nombre de 9 mais représentent désormais 41 % du total. Les autres se trouvent aux abords du village et non plus à proximité des motu à coprah de la périphérie (cf. cartes de localisation 2 à 7). Cette évolution coïncide avec la fin des migrations intérieures des villageois et l'abandon du *rahu* et s'explique par les facilités accrues de liaison qu'autorisent la généralisation des embarcations à moteur et l'usage d'émetteurs-récepteurs à distance (*talkie-walkies*).

La physionomie générale des pièges correspond à la description qu'en ont fait Yves Brosse (1974) ou Simone Grand (1983), et peut se résumer par deux bras en forme d'entonnoir, les *rauroa*, se jetant dans une chambre en forme de coeur, le *ana*, qui se prolonge elle-même sur un côté par une chambre secondaire, le *tipua*, avec laquelle elle communique par une entrée plus étroite. Les poissons arrivant dans les parages sont guidés par les bras collecteurs vers la chambre d'entrée et, de là, vers la chambre contigue à usage de vivier qui est refermée lorsque les prises sont suffisamment nombreuses ou quand vient le moment de la récolte.

Ce schéma-type s'applique à l'ensemble des pièges en place mais ils présentent entre eux des variantes liées à la morphologie des fonds ou à leur vocation particulière. Une demi douzaine ont des bras d'une longueur analogue. La plupart ont le bras qui part du rivage plus grand que celui tourné vers l'extérieur et leurs longueurs moyennes sont respectivement de 50 et 30 mètres. Trois parcs situés à l'entrée de chenaux ou *hoa* possèdent un bras médian supplémentaire qui permet de mieux canaliser vers le centre du piège les poissons de passage. Certains bras à l'extrémité recourbée peuvent être fermés pour constituer des viviers d'appoint (piège n° 10). Depuis l'époque des parcs en pierre, la chambre de réception, *ana*, garde une forme de coeur mais ce modèle de référence est interprété de façon très libre et débouche sur des constructions plus ou moins évasées, parfois rectangulaires, souvent dissymétriques en direction de la chambre de stockage, *tipua*, qui la prolonge. Celle-ci a des formes encore plus variées. Elle est généralement accolée au bras orienté vers la rive, parfois au bras extérieur ou à l'arrière de la première chambre dont elle épouse la forme. Souvent étirée dans

le sens de la longueur, elle a une superficie moindre que la première chambre. Elle prend plus d'importance dans les parcs situés près de la passe et l'un deux, à double entrée, est doté de trois *tipua* alignés l'un derrière l'autre d'une surface globale supérieure à celle de la chambre d'entrée. Un autre parc, situé au fond de l'atoll à proximité d'un chenal, est également doté de deux *tipua* d'une surface voisine de celle du *ava*.

On trouve les mêmes caractéristiques d'ensemble et les mêmes différences de détail dans le matériel qui entre dans leur constitution.

L'élément de base est un grillage de fer galvanisé à maille hexagonale de 31 mm de haut, vendu en rouleaux de 50 mètres de long et 1,50 ou 2 mètres de large. Il est maintenu en place par des piquets de bois (*Guettarda* ou *Kahaia* et *Tournefortia*), des tuyaux de plomberie en fer galvanisé ou des éléments de récupération (fers à béton, cornières métalliques usagées etc...). La fixation du grillage sur les poteaux se fait à l'aide de fil de fer galvanisé, de fil électrique et, dans un cas, par clouage de pointes sur les piquets de bois.

Yves Brosse a décrit la technique de construction des parcs de platier intérieur où prédominent les grès et pâtés coralliens :

"Une fois l'emplacement et la forme générale choisie, le terrain est préparé ; la forme de celui-ci étant conservée, la zone de travail est éclaircie à l'aide de "barres à mine" afin de faciliter la pose des piquets. Ceci est bien sûr effectué avec le constant souci de laisser aussi souvent que possible leur aspect normal aux couloirs, aux coraux, au fond de platier. Ensuite, les piquets sont plantés en utilisant au mieux les possibilités offertes par les anfractuosités et les coraux afin d'obtenir la plus grande solidité possible. Après quoi, le grillage est mis en forme et fixé" (1).

(1) Brosse (Y.), 1974 - Production des pièges à poissons de Rangiroa (archipel des Tuamotu).
Thèse de 3ème cycle, Paris VI, page 34.

Dans l'ensemble des parcs étudiés, les deux tiers des poteaux sont en bois et un tiers en fer avec un espacement moyen de 1,70 mètre, l'écartement entre chaque poteau étant inversement proportionnel à la profondeur (1) de l'eau, à la force du courant et au degré d'exposition à la houle. Au fond du lagon, dans les zones abritées, la distance entre chaque poteau est supérieure à 2 mètres et, dans le voisinage de la passe, elle est inférieure à 1,50 mètre. C'est dans ces parages que l'on trouve les poteaux de plus fort diamètre et les haubans de fixation, souvent faits de câbles électriques, qui les consolident en prenant appui sur des blocs de corail. Il arrive que les câbles ceinturent les chambres de réception et courent d'un poteau à l'autre.

Il en va de même pour le grillage dont les nappes, accolées l'une à l'autre de façon à ce que la partie supérieure reste émergée, peuvent se trouver superposées pour accroître la résistance de l'ensemble. 10 des 22 parcs ont leurs deux chambres constituées d'un grillage double et 6 une de ces chambres. Les autres ne comportent qu'une épaisseur de grillage, comme les bras de liaison. A la base, celui-ci est souvent replié sur une longueur d'une vingtaine de centimètres et maintenu au sol par des fragments de corail. En direction du rivage, la partie rabattue tend à s'accroître au fur et à mesure que les hauteurs de l'eau et du parc se réduisent.

Dans une description de leur mode de construction au début des années soixante, M. Echinard fait état de la confection préalable d'un mur sous-marin d'environ 1 mètre de hauteur à partir de blocs de corail entassés. On ne retrouve aujourd'hui cette disposition que sur un parc de la passe implanté sur les ruines d'un ancien parc en pierre et on peut supposer que la démarche évoquée correspond à une étape du passage de la pierre au grillage où se sont combinés les deux procédés de fabrication.

(1) La hauteur moyenne de l'eau dans les parcs est de 2,30 m à l'extrémité du *ava*, de 1,90 m dans le *tipua* et, pour les bras ou *rauroa*, les extrêmes varient de 20 cm en bord de plage à 5,50 m au tombant de la passe.

Si le principe de fonctionnement des parcs est simple, leurs modalités pratiques d'intervention le sont moins et tendent à se modifier en fonction de leur localisation. Plus on se rapproche de la passe, plus les fonds s'abaissent rapidement et plus les courants entrants et sortants deviennent violents ; les pièges doivent être construits plus solidement, dans des conditions plus difficiles, ce qui conduit à un espacement moindre des poteaux et à un angle d'ouverture des bras plus faible - il peut devenir inférieur à 45° au bord de la passe alors qu'il est habituellement de 65° et peut dépasser 90° près des plages - Comme y sont localisés les pièges les plus productifs et les plus proches de l'aire de stationnement de la goélette à poissons, les *tipua* sont plus importants et l'un d'eux se trouve flanqué de deux viviers circulaires d'appoint. Soumis aux inversions brutales du courant, à la houle venue de l'extérieur, au clapot et à l'ensachage du lagon fréquent pendant l'hiver austral lorsque le vent dominant est d'orientation Est-Sud-Est, ils nécessitent un entretien constant et une surveillance des bancs de poissons ou des prédateurs (requins, raies, murènes) qui s'y introduisent. Au contraire, dans les zones protégées de l'intérieur, l'ouverture des bras et l'extension des pièges sont plus grandes et leur emprise au sol peut atteindre 3 000 à 4 000 m² alors qu'elle n'est, en moyenne, que de 1 000 m² à la passe et de 1 200 m² pour l'ensemble. Leur forme beaucoup plus ramassée aux abords de la passe se trouve compensée par leur disposition en batterie ; 6 d'entre eux sont installés en arc de cercle, à la suite les uns des autres, de façon à occuper la surface la plus grande possible, et un septième piège, sur la rive opposée, peut leur être relié par un grand filet amovible.

(1) Cette caractéristique tend à devenir moins évidente avec le renchérissement du prix du matériel et les progrès dans la construction des parcs (utilisation d'un compresseur permettant des séjours prolongés sous l'eau) : aujourd'hui, il n'y a que 6 parcs là où il y en avait 11 en 1970 (cf. cartes 6 et 7) à l'entrée de la passe.

A cela s'ajoute leur emplacement qui fait que, même s'ils ne sont pas construits pour capturer des espèces déterminées de poissons, ils ont vocation à en retenir certaines plutôt que d'autres.

On peut leur appliquer la typologie qu'esquise Yves Brosse à Rangiroa lorsqu'il distingue les parcs de plage, les parcs de tombant corallien, les parcs de platier et les parcs de *hoa* (1). La dernière catégorie est la plus floue car elle recouvre des situations différentes selon que les chenaux de communication entre le lagon et l'océan sont ouverts, semi-fermés ou fermés. Comme le souligne l'auteur, beaucoup ne sont fonctionnels que par forte houle. Le contraste est surtout marqué entre les parcs de plage et les parcs de tombant corallien auxquels sont associées des stratégies de pêche spécifiques. Les seconds, implantés dans des sites poissonneux et instables, semblent repliés sur eux-mêmes, avec des bras relativement courts et des viviers importants. Les premiers, installés dans des endroits plus tranquilles et moins productifs, ont des bras déployés comme des tentacules, apparemment démesurés par rapport à leur capacité de stockage des prises.

La localisation des parcs, en même temps qu'elle influe sur leur physionomie et les modalités de leur construction, retentit sur leur entretien, leur durée de vie et leur prix de revient.

c) Evaluation de leur coût

L'inventaire d'août 1984 permet une évaluation relativement exacte des matériaux qui entrent dans leur composition. Ils ont une superficie totale de 7 500 m² de grillage, 340 m² par piège, et sont soutenus par quelques 1 880 poteaux, 85 poteaux par piège. Y correspond une valeur globale de remplacement d'environ 7 millions de F.CFP et une valeur unitaire de 316 000 F.CFP.

(1) Cf. Y. Brosse, op.cité, page 40 et suivantes.

Mais des différences considérables les distinguent les uns des autres : leur superficie en grillage varie de 100 à 1.200m², le nombre de leurs poteaux s'échelonne de 50 à 200 et leur valeur de remplacement de 100.000 F.CFP à 1.000.000 F.CFP (1). Si on se réfère à la classification évoquée plus haut, les parcs de plage sont les moins onéreux avec un prix moyen de 229.000 F.CFP. Celui des parcs de tombant est deux fois plus élevé, 571.000 F.CFP, très supérieur à celui des parcs de *hoa* et de plateau corallien qui oscille entre 250.000 F.CFP et 300.000 F.CFP. L'importance de leur coût s'explique par leur profondeur, qui impose une surface de grillage importante, et par leur position en pente dans des zones de houle et de forts courants qui exige une implantation solide et l'emploi de poteaux métalliques de fort diamètre.

Leur valeur de remplacement, calculée sur la base des prix de vente du matériel utilisé, est supérieure à leur prix de revient réel dans des proportions qui peuvent varier du simple au double. La différence est moins imputable au grillage (2), dont la durée de vie est d'environ six mois, qu'aux poteaux qui servent à le maintenir dans une position verticale. Dans les endroits peu profonds, où les courants et les vents ne sont pas trop violents, aux poteaux en fer sont préférés des piquets de bois, coupés dans les motu les plus proches, dont le prix se limite au temps passé à les élaguer et tailler à la di-

(1) selon un document du Service de la Pêche, le prix moyen d'un parc en 1983 s'établirait entre 200.000 et 600.000 F.CFP.

cf. Grand (S), 1983 : Exploitation des poissons récifo-lagonaires aux Tuamotu.

Papeete, ORERO, document no 4, page 4

(2) le grillage est subventionné à hauteur de 50% à condition d'être acheté avec l'agrément de l'Etablissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Maritimes (EVAAM) à la Société de Développement de l'Agriculture et de la Pêche (SDAP).

mension voulue. Dans les parcs de tombant, au contraire, les poteaux en bois ne sont généralement employés que pour le bras qui s'adosse à la rive. Au total, deux tiers des poteaux utilisés sont en bois et un tiers en fer avec une part de matériaux de récupération (vieux fers à béton, poteaux usagés d'anciens parcs). Leur prix de revient est de ce fait inférieur d'un tiers à leur valeur théorique de remplacement et ne représente que 40 % de la valeur moyenne des parcs au lieu de 66 %. La dépense moyenne nécessaire à leur construction ne serait alors que de 183.000 F.CFP.

Cette évaluation reste théorique et ne tient pas compte de l'intervention récente de l'Agence Territoriale de la Reconstruction (A.T.R.). Créée en 1983 au lendemain des cyclones, elle a procédé à l'indemnisation des pêcheurs sinistrés en prenant en charge leur premier parc à 100 %, le second à 75 % et le troisième à 50 % sur les bases d'un prix de revient évalué à 166 000 F.CFP pour le premier, 122 000 F.CFP pour le second et 89 000 F.CFP pour le troisième (1).

(1) Les dommages causés par les cyclones ont été évalués à 9 millions de F.CFP pour le matériel de pêche et les remboursements effectués par l'A.T.R., au titre des parcs à poissons, ont été de 4,5 millions de F.CFP. Selon les estimations de l'E.V.A.A.M., qui ont servi de référence pour l'indemnisation des pêcheurs, un parc aurait une superficie moyenne de 350 m² de grillage et le matériel nécessaire pour sa construction se composerait de: 2 rouleaux de grillage de 50 m de long et de 1,50 m de large, 2 rouleaux de 50 m de long et de 2 m de large, 10 poteaux de 6 m de long et de 3/4 de pouce de diamètre et 10 autres poteaux de 6 m de long et d'un diamètre de 1 ou 1,5 pouce.

Source : Agence Territoriale de la Reconstruction.

Une autre évaluation du Service de la Pêche en 1979 estimait la valeur moyenne d'un parc à un peu moins de 100 000 F.CFP et sa superficie en grillage à 425 m², avec comme matériel constitutif: 3 rouleaux de grillage de 50 x 1,50 m, 2 rouleaux de 50 x 2 m et 60 tuyaux galvanisés de 6 m de long et de 1 pouce de diamètre.

Cf. Teriitinui (R.), 1980 - Rapport sur l'évolution du secteur de la pêche de 1975 à 1979.

Service de la Pêche, Papeete, novembre (inédit).

Le prix de revient du matériel employé n'est, en fait, qu'un des éléments d'appréciation du coût réel d'un piège qui dépend aussi de sa localisation, des conditions météorologiques et de la surveillance exercée par les pêcheurs. Généralement à l'abri, les parcs de plage durent plus longtemps et demandent moins d'entretien. Le renouvellement du grillage n'intervient que tous les 8 ou 12 mois au lieu de 6 et celui des piquets en bois se fait tous les 3 ans. A l'inverse, à la passe, la durée de vie du grillage n'excède pas 6 mois alors que les poteaux en fer ont une longévité qui peut aller jusqu'à 10 ans. Un entretien continu est nécessaire, surtout lorsque la houle de l'été austral entraîne des dégâts auxquels il faut remédier au fur et à mesure qu'ils se produisent. Ce sont les fixations en fil de fer qui cèdent les premières, permettant aux assauts des éléments de se propager au grillage et aux poteaux qui peuvent s'écrouler comme un jeu de cartes (1).

Au moment de l'enquête, période de creux saisonnier en matière de pêche et de migration vers Papeete à l'occasion des fêtes du Juillet, seuls les pièges de la passe faisaient l'objet d'un contrôle suivi. Les parcs de plage dont l'activité est surtout saisonnière et coïncide avec l'été austral (d'octobre-novembre à avril-mai) paraissent délaissés ; ils sont d'ailleurs habituellement démontés et remis en place la saison suivante avec de nouvelles fixations, un grillage nettoyé ou renouvelé et des formes plus ou moins différentes selon les résultats obtenus ou espérés (2).

(1) A la fin de juillet et au début d'août 1984, un vent violent de Sud-Est, le *maruamu*, a soufflé plusieurs jours et détérioré une demi-douzaine de parcs situés sur le versant opposé de la couronne récifale, entre la passe et le village.

(2) la permanence de certains parcs de plage en 1984 semble consécutive aux cyclones de l'année précédente (destructions et manque à gagner dans l'exploitation des cocoteraies) et liée à la récente mise en place d'une expérience d'évacuation du poisson par avion.

Entre juin et juillet, un parc, proche du village, a vu sa forme se modifier : d'abord caractérisé par une double entrée, il a perdu un de ses couloirs d'accès et a vu s'allonger celui subsistant.

II - LES PECHEURS

L'examen des pièges débouche sur celui de ceux qui les mettent en oeuvre. Après un bref tour d'horizon, sont abordés les aspects spécifiques de la principale exploitation de l'atoll puis envisagés les rapports sociaux qui se nouent à l'occasion de la pêche.

a) Caractéristiques générales

D'après les témoignages recueillis, la pêche commerciale a pris naissance à Tikehau dans les années 30 à l'initiative d'un ressortissant de Maupiti qui, embauché à Makatea par la *Compagnie française des phosphates de l'Océanie* (C.F.P.O.), prend conscience sur place d'une demande de poissons importante et mal satisfaite et décide de se reconverter dans la pêche. Il s'installe sur l'atoll au voisinage de la passe, et y construit son premier piège en 1926 (1). Quatre ans plus tard, il commence ses premières expéditions vers Makatea. Le transport s'effectue par voilier et le voyage dure deux à trois jours. Les rotations se

(1) Originaire de Maupiti où il était agriculteur et pêcheur, il s'est d'abord rendu avec sa famille à Moorea puis à Tahiti où la C.F.P.O. l'a recruté pour aller travailler à Makatea. De là, il s'est rendu à Rangiroa puis s'est finalement installé à Tikehau, plus riche en poissons.

font à un rythme mensuel puis bi-mensuel et les quantités acheminées sont de l'ordre de 400 paquets de poissons enveloppés, dans un souci de bonne conservation, dans des feuilles de cocotier ou *niau* après passage au four tahitien.

En 1936, âgé de près de 80 ans, l'entrepreneur cède la place à un de ses fils qui prend le relais et, au début des années 50, décide d'effectuer le transport sous glace avec un bonitier à moteur acheté d'occasion. A la même époque, "*L'Oiseau des Iles*", goélette de la C.F.P.O. qui assure la navette entre Papeete et Makatea et est dotée d'une chambre froide, fait plusieurs mois de suite escale à Tikehau pour y prendre du poisson ; elle le livre pour moitié à Makatea et pour moitié à Papeete qui reçoit de cette manière ses premiers poissons frais en provenance de l'atoll. A la fin des années 50, 2 à 2,5 tonnes de poissons sont expédiées chaque mois de Tikehau vers Makatea, soit 27 tonnes par an (1). Quelques 25 personnes, ayant entre elles des liens de parenté et habitant près de la passe, participent aux opérations et l'évacuation de produits de la pêche se double de l'achat au lieu de destination de biens de consommation qui forment le fret de retour.

En 1960, la mise en place officielle d'un système de commercialisation des poissons de récif des Tuamotu vers Papeete modifie la situation existante. Quatre goélettes du nom de "*Ninamu*", "*Tiare Tahiti*", "*Manu Tikehau*" et "*Moana O Te Ra*", représentant une capacité globale de transport sous glace de 16 tonnes de marchandises, desservent régulièrement Tikehau et y embarquent du poisson à destination de Tahiti. Les quantités transportées augmentent rapidement et passent de 33 tonnes en 1960 à 66 tonnes en 1962 et 114 tonnes en 1963. Dans le même temps, cessent les expéditions vers Makatea dont les besoins sont désormais couverts par des arrivages de l'atoll de Kaukura qui transitent d'abord à Papeete.

(1) Cf. Molet (L.), 1964 - L'importance sociale de Makatea pour la Polynésie Française.
in Journal de la Société des Océanistes, décembre, n° 20 p. 71.

N'ayant plus à se soucier de commercialiser ses prises, le responsable de l'exploitation peut se consacrer à moderniser ses moyens de capture pour faire face à une demande croissante. L'innovation technique que constitue la substitution du grillage aux murs de pierre dans les installations, la fourniture gratuite de grillage et l'augmentation régulière des prix du poisson par rapport à ceux du coprah (cf. tableau 16) favorisent le développement de la pêche. Des agriculteurs, qui ne la pratiquaient que pour leurs besoins personnels, se lancent dans la commercialisation de leurs prises, ce qui explique le grand nombre de parcs de *rahu* que recense en 1963 M. Echinard (cf. carte 3). Aujourd'hui moins nombreux et moins disséminés, ils se regroupent au voisinage de la passe, du village et dans une zone du "secteur" où vit la seule famille qui ne se soit pas repliée à Tuherahera.

Cette répartition spatiale s'accompagne de comportements spécifiques et de techniques de capture appropriées :

A la passe, se trouvent les parcs et les travailleurs de la principale pêcherie de l'île ; s'y trouvent aussi d'anciens employés, établis à leur compte, qui vivent généralement en bonne intelligence avec leur ancien patron. La plupart sont originaires des Îles de la Société et la majorité de leurs parcs se situent sur le tombant ou sur le plateau corallien.

Au "secteur", se marque la prééminence d'une famille venue des Tuamotu du centre qui exploite des parcs de *hoa* en se livrant à des activités de ramassage de coprah.

Au village, les pêcheurs sont d'abord des agriculteurs qui gèrent des parcs de plage, d'entretien facile et de fonctionnement discontinu (1)

(1) ils ne sont généralement opérationnels que d'octobre à mai. Leur maintien en place en 1984 s'explique par plusieurs raisons : expérience de commercialisation par avion à laquelle sont associés des pêcheurs du village, reflux vers la pêche après les dégâts causés dans les cocoteraies par les cyclones, récente livraison par l'A.T.R. du matériel d'indemnisation des pêcheurs sinistrés.

L'enquête de juillet-août 1984 a permis d'identifier une trentaine de pêcheurs en activité et une demie douzaine à la retraite. Parmi ceux qui travaillent, un tiers se livre exclusivement à la pêche et deux tiers y ajoutent d'autres activités, agricoles souvent, tertiaires parfois (1). Les parcs en service appartiennent à une dizaine de propriétaires - sans compter deux autres pêcheurs qui n'ont pas encore reconstitué leurs installations détruites par les cyclones - et sont exploités par la trentaine de personnes qui ont été recensées. L'entrepreneur de la passe a 7 parcs qu'il gère avec un effectif de 5 à 8 travailleurs employés de façon permanente. Un autre pêcheur en possède 4 dont 1 en construction. La plupart n'en ont qu'un ou deux dont ils s'occupent avec un proche parent (frère, fils, gendre...) ou un associé, auquel peut s'ajouter un personnel d'appoint pour les opérations de collecte et de conditionnement du poisson.

La moyenne d'âge des pêcheurs est de 33 ans ; le plus jeune a 15 ans et le plus vieux 69 ans, deux ont plus de 50 ans et quatre ont moins de 20 ans.

Répartition par âge des pêcheurs de Tikehau (1984)		
Tranche d'âge	Nombre	%
moins de 20 ans	4	13
20 à 39 ans	17	57
40 à 59 ans	8	27
plus de 60 ans	1	3
Ensemble	30	100

(1) L'existence d'importantes plages de recouvrement entre les activités de pêcheur et d'agriculteur entraîne une indétermination qui explique que le recensement d'octobre 1983 fasse état de 14 pêcheurs et que sur la liste électorale, établie quelques mois plus tard pour les élections européennes, on puisse en répertorier 22.

Leur répartition d'après le lieu de naissance montre que la moitié sont nés dans les Iles du Vent ou dans les Iles sous le Vent et l'autre moitié dans les Tuamotu (1). Les plus jeunes ont vu le jour dans l'atoll mais, si on remonte une ou deux générations en arrière, on constate que tous ont une origine extérieure et qu'un fort noyau provient des Iles sous le Vent et un autre moins important du centre des Tuamotu. Ces apports externes, probablement rendus nécessaires par un taux de consanguinité élevé et des règles exogamiques strictes, explique que les intéressés, faute d'accès direct aux terres et à la culture du coprah, aient été amenés à s'orienter vers la pêche. 8 des pêcheurs recensés sont surtout des agriculteurs et le coprah est leur principale occupation et leur principale source de revenu ; mais ce sont leurs femmes, originaires de l'atoll, qui sont propriétaires des parcelles de cocoteraie. Une douzaine d'autres effectuent des travaux agricoles accessoirement et pour le compte d'autrui, selon la règle de partage de 50/50. Une douzaine, enfin, n'ont d'activité que la pêche et la pratiquent ou s'y sont initiés dans l'entreprise de la passe qui mérite une attention particulière en raison de son importance locale.

b) Physionomie de la pêcherie de la passe

Au moment de l'étude, elle regroupe 7 des 9 parcs en fonction aux abords de la passe Tuheiava. 5 sont implantés sur le plateau corallien qui prolonge le motu Teonai sur son flanc Ouest et le plus important se situe sur son tombant. Lui fait face, sur l'autre rive à environ 200 mètres, un second parc qui prend appui sur le motu Vavea. Un peu en arrière, sur le platier interne, en est installé un dernier qui, comme le précédent, est orienté dans le sens du courant sortant. Les 5 premiers, disposés en arc de cercle dans le prolongement l'un de l'autre, sont à double entrée et fonctionnent aussi bien par courant entrant que sortant, à part l'un d'eux appuyé à un banc de sable (cf. carte 6). Ceux qui sont en position avancée, de chaque côté de la pas-

(1) parmi ceux-ci, 9 sont nés à Tikehau, 3 à Mataiva, 1 à Faaite, 1 à Anaa et 1 à Fakahina

se, peuvent être reliés par un filet mobile qui permet de contrôler complètement le passage entre le lagon et l'océan (cf carte 6). Les autres appartiennent à d'anciens employés de l'entreprise qui se sont mis à leur compte, certains depuis une vingtaine d'années. 4 des 8 parcs qui n'ont pas encore été reconstruits depuis les cyclones appartiennent à un ancien chef de pêche et parent de l'entrepreneur avec lequel celui-ci est actuellement en froid. 3 sont possédés par un autre de ses anciens collaborateurs, aujourd'hui âgé et en semi-activité, auquel il a promis son aide pour leur reconstruction dès que cela lui sera possible.

Pour conférer une assise légale à l'entreprise, son père, aujourd'hui à la retraite, a sollicité en 1971 la reconnaissance officielle de 16 parcs établis de part et d'autre de la passe. 5 de ces parcs étaient encore en pierre au moment de la démarche avec, parmi eux, 3 parcs communautaires remontant à l'époque où les habitants étaient nombreux à cet endroit. Quand ils se sont repliés au village de Tuherahera, la pêcherie en a repris deux et le troisième, proche du motu Vavea, a officiellement conservé sa vocation première. Sur la carte de situation accompagnant la demande, on constate que les parcs étaient déjà, il y a quinze ans, disposés en batterie. Mais, là où ils étaient 11, ils ne sont plus que 5 et leur forme s'est modifiée dans le sens d'une plus grande ouverture des bras. Leur emprise moyenne au sol a doublé, passant de 650 m² à 1.250 m² environ. Les murs de ceux qui étaient en pierre ont cessé d'être entretenus peu après la demande et remplacés par du grillage.

En aout 1978, est entrée en vigueur une nouvelle réglementation en matière d'occupation du domaine public maritime et, en mars 1983, le responsable de l'entreprise a été autorisé à occuper une surface de 4.000 m² dans la passe Tuheiava et à y entretenir trois parcs, moyennant une redevance annuelle de 5.000 F.CFP pour chacun des deux premiers et de 10.000 F.CFP pour le troisième (1).

(1) cf. J.O. de la Polynésie française du 15 mars 1983 p.298

Tous les pièges ont été mis hors d'état par les cyclones de 1983 mais l'entrepreneur a pu rapidement reconstituer ses installations, avant que n'interviennent les secours officiels, grâce à un crédit de plus de 1 million de F.CFP que lui a consenti le propriétaire de la goélette qui se charge de transporter son poisson à Papeete. Il a acheté un filet et du grillage et refait ses parcs en utilisant des poteaux de fer récupérés sur ceux qui avaient été sinistrés et les complétant avec des poteaux de bois de *kahaia*. Dès l'automne 1983, l'exploitation a repris un rythme de fonctionnement normal et il a pu commencer à rembourser l'argent emprunté avec le produit de la pêche. Il estime le matériel de réparation nécessaire à 27 rouleaux de grillage et 200 poteaux de fer. Huit mois après le sinistre, il a reçu de l'A.T.R., à titre d'indemnisation, 9 rouleaux de grillage et 27 poteaux ainsi qu'un moteur hors bord de 50 CV et du contreplaqué marine pour refaire une embarcation détruite, soit une somme globale de 800 000 F.CFP. L'inventaire établi en août 1984 a permis de constater que ses 7 parcs en fonction représentent une surface de 2 700 m² de grillage (1) maintenue en place par 750 poteaux, 120 en fer (16 %) et 630 en bois (84 %). Y correspond une valeur de 1,4 million de F.CFP, selon les prix alors en vigueur.

Aux installations fixes s'ajoute le filet mobile tendu de part et d'autre de la passe. Il s'agit d'un grand filet cablé non maillant en polyamide nylon de couleur blanche de 300 mètres de long et de 5 mètres de haut dont la maille étirée est de un doigt (31 mm). Acheté non monté, il est ensuite doté d'une ralingue inférieure équipée de plombs et d'une ralingue supérieure où sont disposés alternativement tous les 4 mètres des flotteurs en purau et des flotteurs en plastique récupérés sur le rivage et provenant des longues lignes de palangriers étrangers pêchant au large. Entièrement monté, le filet a un prix de

(1) Cette évaluation, qui correspond aux estimations de l'entrepreneur, est faite sur la base de 27 rouleaux de grillage de 50 m de long et de 2 m de haut (100 m² par rouleau) d'un prix moyen de 32 000 F.CFP en 1984 et de 120 poteaux de 6 m de long et 2 pouces de diamètre d'un prix unitaire de 4400 F.CFP.

revient de 400.000 F.CFP. Il est mis en place chaque mois au moment de la nouvelle lune et à la renverse du courant qui dure une trentaine de minutes, en début d'après-midi ou en fin de soirée. L'opération doit se dérouler rapidement sous peine de voir le filet emporté par le courant, mésaventure qui est arrivée, il y a deux ans, à un pêcheur qui voulait prolonger le bras de l'un de ses parcs au sortir de la passe. Après plusieurs essais et tâtonnements, une série de tuyaux galvanisés ont été disposés longitudinalement au fond de la passe et arrimés à des blocs de coraux pour résister à la force de traction du courant. Au moment choisi, des plongeurs équipés de bouteilles accrochent le filet à ces tuyaux. A chaque bout, les poteaux extrêmes des deux parcs de tombant servent de points de fixation. Le filet peut rester en place plusieurs jours, couché par le courant et par le fait que, pour permettre le passage des bateaux, sa flottabilité est réduite par la suppression des flotteurs de sa partie centrale. Lorsque le courant diminue, il se redresse et, lorsqu'on veut le rendre opérationnel, on remet en place les bouées manquantes (1).

La manipulation du filet et l'entretien ou la construction des parcs se font dans des conditions difficiles et imposent des séjours prolongés dans l'eau à une profondeur de quelques 5 mètres avec des courants violents auxquels viennent souvent s'ajouter une houle ou un clapot importants. Un effort d'équipement vise à rendre ce travail moins astreignant. Les pêcheurs disposent de combinaisons de plongée sommaires et de bouteilles d'air comprimé qui, vides, sont expédiées à Papeete par la goélette pour y être rechargées. Au début de 1984, l'entrepreneur a acheté pour 200 000 F.CFP un petit compresseur de marque japonaise "*Brownie third lung*" qui, monté sur une chambre pneumatique flottante, permet à deux plongeurs de travailler simultanément reliés à l'appareil par une conduite d'air en caoutchouc qui leur laisse une autonomie de mouvements de 10 mètres. Mais cette autonomie est compromise par le courant et le clapot qui limitent ses possibilités d'utilisation. Aussi

(1) lorsque le filet est posé, une embarcation vient piloter la goélette et guide son entrée dans le lagon.

envisage-t-il de s'équiper d'un autre compresseur permettant de recharger sur place les bouteilles d'air comprimé (1).

Pour le travail sur les parcs, le transport du filet, le ramassage du poisson et les déplacements au village, l'entreprise dispose de plusieurs *kau*, embarcations de 16 à 22 pieds de long, dotées de moteurs hors bord de 6 à 80 CV. Les plus petites sont utilisées pour le travail sur les lieux de l'exploitation, les plus importantes permettent des liaisons rapides avec le village ou le secteur pour y faire, par exemple, des pêches ponctuelles pour compléter l'apport des parcs lors de la venue de la goélette. La valeur de remplacement de ces embarcations, selon les normes locales de construction et les prix en vigueur, peut être évaluée à 2 millions de F.CFP en 1984. L'entrepreneur possède au village une petite camionnette de marque japonaise de huit ans d'âge, à peu près hors d'usage qu'il envisage de bientôt remplacer. Il y a aussi une vaste demeure, la seule maison à étage actuellement en état sur l'atoll, où vivent sa femme et ses enfants. Lui-même réside surtout à la passe où il a une autre maison, proche de celle autrefois habitée par son père et tout récemment rénovée.

Il emploie de façon permanente six à sept personnes qui, presque toutes, entretiennent avec lui des rapports de parenté sur lesquels se greffent une communauté d'origine ou un long compagnonnage. Le benjamin, d'une quinzaine d'années, a la qualité d'apprenti et travaille à la passe depuis deux ans. Le plus âgé, son gendre, exerçait jusqu'il y a peu les fonctions de chef de pêche et assurait la direction des opérations en son absence, lorsque, par exemple, il devait se rendre à Papeete pour traiter de ses affaires (achat de matériel, contacts avec des commerçants ou avec des responsables du Service de la Pêche..). Les autres sont, au sens strict, pêcheurs et on trouve parmi eux son fils adoptif (*faamu*), deux jeunes demi-frères que son père a eus de son dernier mariage et deux enfants d'un vieux pêcheur de la passe, lui aussi originaire de Maupiti, à l'activité aujourd'hui réduite. Leur moyenne d'âge n'est pas supérieure à 21 ans. Le plus jeune est logé et nourri et reçoit chaque semaine une somme fixe de 10.000 F.CFP, soit 40.000 F.CFP par mois. Les autres sont payés, une fois que les poissons ont

(1) il l'a acheté d'occasion au début de 1985 pour 280.000 F.CFP

été vendus à la goélette selon le barême suivant :

Rémunération des travailleurs de la pêche de la passe (1984)		
Poissons vendus (paquets) (1)	Rémunération des travailleurs (F.CFP)	
	Pêcheur	Chef de pêche
1 000	10 000	20 000
2 000	15 000	30 000
3 000	20 000	40 000

(1) 1 paquet = 3 kilos.

En 1984, les rotations de la goélette se sont succédées à un rythme quasi-hebdomadaire et les apports ont été, en moyenne, de 1.000 paquets par semaine. Les ventes de l'année ayant porté sur près de 54.000 paquets, chaque pêcheur a dû percevoir une rémunération mensuelle de l'ordre de 42.000 F.CFP et le chef de pêche de 84.000 F.CFP (à titre comparatif, le SMIG mensuel est en milieu d'année de 65.000 F.CFP). Cette rémunération à laquelle s'ajoutent le gîte et le couvert, correspond à une présence assidue et à l'exécution de tâches variées : installation et entretien des parcs, manoeuvre du filet, récolte et ramassage des poissons, entretien du matériel de l'exploitation et exécution de divers travaux à la passe ou au village. Certaines tâches font l'objet de rétributions spécifiques, telle la mise en paquets des poissons payée 10 F.CFP le paquet ou les pêches complémentaires au filet maillant, au fusil sous-marin, au harpon ou à la ligne.

Une fille de l'entrepreneur, qui réside au village et travaille au bureau de poste, assure des liaisons quotidiennes avec la pêche de la passe à l'aide d'un émetteur-récepteur VHF. Elle centralise les commandes de poissons des villageois et contrôle les allées et venues de la goélette. Elle informe son capitaine de leur quantité approximative dans les parcs et fait état des besoins des pêcheurs en biens d'équipement et de consommation. Elle est, à son tour, informée des mouvements du caboteur et répercute ces informations à son père qui, lui-même, lui signale son arrivée à la passe où il stationne sans se rendre au village. C'est elle, enfin, qui aide sa mère à tenir une comptabilité des ventes de poissons.

Elles ont été de 28 404 paquets en 1983 et de 53 781 paquets en 1984, soit, sur la base de 3 kilos par paquet, 85 et 161 tonnes. Ces chiffres, comparés à ceux que l'on peut obtenir à partir des statistiques de cabotage pour Tikehau aux mêmes périodes, 140 et 235 tonnes, permettent de penser que les quantités vendues par l'entreprise représentent respectivement 60 % et 70 % des poissons commercialisés auprès des goélettes. Le second pourcentage semble plus représentatif que le premier du fait que l'entreprise a été plus touchée par les cyclones que les exploitations individuelles. D'après les mêmes statistiques de cabotage, le prix moyen du poisson acheté à Tikehau aurait été de 59,5 F.CFP/kilo en 1984 contre 56 F.CFP en 1983. Sur ces bases, le chiffre d'affaires de l'exploitation aurait été de 4,8 millions de F.CFP en 1983 et serait de 9,5 millions de F.CFP en 1984. Y correspondrait pour les pêcheurs, en tenant compte des frais de conditionnement, une rémunération globale de 2,5 millions de F.CFP en 1983 et de 5,5 millions en 1984, soit 57% des ventes. Ces données, fondées sur des déductions, ne forment qu'une première ébauche chiffrée qui pourra être amendée et précisée ultérieurement.

Comme l'atteste la variation du simple au double des quantités de poissons commercialisées en 1983 et 1984, les résultats peuvent être très différents d'une année à l'autre. S'y ajoute une tendance à la baisse des captures qu'est le premier à déplorer l'entrepreneur. Il s'efforce d'y porter remède par un effort de rationalisation des méthodes utilisées, d'abord en plaçant les parcs en batterie aux abords de la passe, ensuite en prolongeant leur bras extérieur par un filet pour en augmenter le pouvoir de collecte, enfin en barrant toute la largeur du détroit par un filet (1). En même temps qu'il se déplace vers le mi-

(1) De 1969 à 1980, la capacité de prise des parcs de la passe a été accrue par l'emploi d'un filet de 200 mètres de long et de 5 mètres de haut avec une maille étirée de 3/4 doigts disposé dans le prolongement du bras le plus avancé à l'intérieur de la passe. Rendant les poissons méfiants, cette technique a peu à peu perdu de son efficacité et été abandonnée.

Cf. Morize (E.), 1984 - Contribution à l'étude d'une pêcherie artisanale. P. 40-43

in "L'atoll de Tikehau, premiers résultats"

ORSTOM, Papeete, Notes et Documents d'Océanographie, n° 22.

lieu de la passe, le travail devient plus difficile (courants plus violents, eau plus profonde, houle plus forte et prédateurs parfois agressifs) et implique des séjours prolongés dans l'eau dans des conditions précaires. Il n'est pas possible, certains jours, d'approcher des parcs et, par temps calme, le travail ne peut s'effectuer que quelques heures d'affilée lorsque le courant n'a pas encore atteint toute son intensité. Pour ces raisons, il ne peut être accompli que par des personnes en pleine possession de leurs moyens physiques. De leur côté, les jeunes villageois manifestent une réticence de plus en plus grande à se lancer dans cette activité contraignante, même si elle a des contreparties monétaires satisfaisantes et s'effectue dans une atmosphère familiale assortie d'un esprit d'équipe indéniable (1). Préoccupé d'assurer sa succession, l'entrepreneur a du mal à former et conserver un chef de pêche. Après avoir collaboré avec lui, un de ses gendres s'est orienté vers l'agriculture qui correspond à sa formation de départ et à ses souhaits. Un autre de ses gendres, qu'il souhaite voir remplacer le premier, paraît lui aussi hésiter à persévérer dans une voie où il a été entraîné par son mariage plus que par inclination personnelle.

Il essaie parallèlement de moderniser sa pêcherie et de la rendre performante par l'utilisation de techniques appropriées. En témoignent l'installation de son filet-piège comme la recherche d'un matériel adapté pour la construction de ses parcs (2) ou encore la modernisation de ses équipements de plongée. Son dynamisme se marque aussi par un souci de diversification qui, depuis quelques mois, le porte

(1) la conséquence est un taux de renouvellement rapide chez les pêcheurs qui y apprennent leur métier et une équipe aux effectifs fluctuants (elle est passée de 8 à 5 membres de mi-84 à mi-85).

(2) Avec le concours de l'EVAAM, il teste aujourd'hui un grillage recouvert de nylon, en principe plus résistant. A son avis, la gaine de protection ne procure pas une isolation satisfaisante et ne permet pas de surveiller l'oxydation du grillage qui paraît aussi rapide.

à envisager les possibilités offertes par la perliculture, à visiter des fermes perlières et à solliciter les avis techniques de l'EVAAM et de spécialistes de la question. Son ouverture d'esprit et son expérience en font un des personnages-clés de l'atoll - il en a été le maire-adjoint de 1977 à 1983 - et expliquent son ascendant sur les autres pêcheurs pour qui il constitue une sorte de référence obligée.

c) l'environnement social de la pêche

Autant que les moyens employés, l'environnement social au sein duquel opère la pêche influe sur sa mise en oeuvre et ses résultats, qu'il s'agisse des rapports entre pêcheurs, de l'organisation formelle de leurs activités ou des relations qu'ils nouent avec l'extérieur pour l'écoulement de leur produit.

- Indépendamment de la compétence de son dirigeant, un des facteurs d'homogénéité de la pêcherie réside dans la communauté d'origine de ses membres assortie de liens de parenté. Elle en renforce la cohésion et facilite une redistribution des tâches selon les besoins du moment, les occupations professionnelles et familiales étant souvent associées. En découle une souplesse d'utilisation de la main d'oeuvre qui permet, par exemple, sa mobilisation accrue lors de la venue de la goélette ou lors d'une pêche exceptionnelle et une affectation à d'autres travaux (construction, entretien..) aux moments creux. Ce caractère familial est aussi une source de fragilité pour l'entreprise, dans la mesure où il fait dépendre sa bonne marche de considérations d'ordre subjectif. Son sort est lié à celui de son dirigeant et au successeur que celui-ci sera capable ou non de trouver. Le problème s'est posé, il y a quelques années, lorsque le père du chef d'exploitation a dû, à son corps défendant, et pour des raisons d'âge et de santé, résigner ses fonctions au profit de son fils. Des divergences d'ordre personnel ont également poussé l'entrepreneur à se séparer de deux de ses chefs de pêche. L'un s'est reconverti dans des travaux de replantation et de régénération de la cocoteraie correspondant mieux à la formation qu'il a reçue au collège agricole d'Opunohu à Moorea. L'autre s'est installé à

son compte et a porté plainte pour la fermeture jugée abusive de la passe avec le grand filet. Il figure parmi les pêcheurs à avoir conclu un accord avec un transporteur aérien de Papeete pour l'écoulement de leur production.

L'importance des rapports qu'entretiennent entre eux les pêcheurs déborde la pêcherie. Du fait de son antériorité, de sa taille et de sa localisation, elle joue un rôle pilote. Si l'on excepte la famille qui vit au secteur de l'autre côté du lagon, presque tous les pêcheurs aujourd'hui à leur compte (les 2/3 des propriétaires de parcs) y ont travaillé et appris leur métier. Plusieurs ont installé des parcs dans ses environs immédiats mais dans des endroits moins favorables, les emplacements les plus judicieux étant occupés par elle. Elle sert d'exemple et de stimulant. C'est à partir d'elle que s'est répandu au début des années 60 l'usage du grillage et c'est elle qui, par le volume de sa production et le pouvoir de négociation qui en découle, a une influence déterminante dans la fixation des prix de vente. Sa position dominante engendre aussi des réactions de méfiance plus vives depuis que la conjoncture se fait moins favorable, avec la tendance à la diminution des prises et la chute brutale des ressources liées au coprah. C'est ainsi que la fermeture, même occasionnelle et limitée à quelques heures par mois, de la passe est ressentie avec une irritation croissante par les autres pêcheurs qui y voient une concurrence déloyale et un moyen de détourner les poissons de leurs parcs, en les capturant à l'aide du filet-barrière ou en les bloquant à l'extérieur et les dissuadant d'entrer dans le lagon. Un pêcheur affirme que depuis l'installation du filet les *Faia (upeneus vittatus)*, mullidés qui pénétraient dans l'atoll pour s'y reproduire, ont cessé de le faire et qu'à la saison de la ponte on peut remarquer quantité d'oeufs à l'entrée de la passe. Un autre pêcheur se livre à la même constatation pour les *Oeo (Lethrinus miniatus)*, communément appelés becs de cane. Cette irritation a abouti au dépôt d'une plainte pour obstruction illégale et entrave à la liberté de circulation. Après enquête, l'EVAAM a adressé au chef de la pêcherie une lettre d'avertissement lui précisant qu'il ne pouvait utiliser son

filet de la sorte que de façon tout à fait ponctuelle et limitée dans le temps et qu'il devait respecter le droit de passage dans le chenal. La position privilégiée de la pêcherie située à l'entrée et l'élément de monopole que constitue l'emploi d'un grand filet pour le barrer estompent les autres problèmes au profit d'une opposition passe-village qui recoupe celle entre une pêcherie organisée plus ou moins institutionnalisée et des pêcheries individuelles au caractère beaucoup plus informel. Elle s'est récemment illustrée dans l'association qu'ont constituée 6 pêcheurs du village avec un transporteur aérien de Papeete afin de lui fournir régulièrement le produit de leur pêche à un prix supérieur de 40 % à celui offert par les goélettes. L'expérience n'a duré que quelques mois mais a illustré l'ambiguïté des rapports des pêcheurs entre eux ou à l'égard de la pêcherie.

- Par delà ces relations à charge émotionnelle et affective, existe une organisation de la pêche, basée sur la coutume et la législation moderne, qui influe sur le comportement des intéressés. L'intervention la plus évidente de la tradition aujourd'hui a trait au parc dit "de la population" qui se situe au débouché de la passe, adossé au motu Vavea dans une zone de forts courants. Les deux autres pièges collectifs en pierre, qui lui faisaient face sur l'autre rive, ne subsistent qu'à l'état de traces après avoir été annexés par la pêcherie. Lui-même autrefois en pierre se trouve légèrement retraits de son soubassement primitif. D'après les informations obtenues, ce déplacement serait lié à une modification de la morphologie du motu Vavea et à un glissement parallèle du lit du courant sur lequel il était installé. A l'origine, chacun avait libre accès au parc à condition de se limiter à ses besoins et de participer à son entretien. Lorsque la plupart des gens ont émigré de la passe vers le village de Tuherahera, ces dispositions sont tombées en désuétude et c'est le dirigeant de la pêcherie qui s'en est occupé. Au lendemain de la réforme communale de 1971, sa gestion est confiée, en principe pour un an, à deux pêcheurs qui sont chargés de son entretien et doivent reverser à la commune la moitié du produit de leur pêche. Ces conventions ne sont pas davantage respectées

et, en 1978, le nouveau maire - et chef de la pêcherie - confie le parc à un seul des co-gestionnaires en arguant du fait qu'il ne possède ni piège ni parcelle de cocoteraie. Cette situation prévaut jusqu'en 1983 où les élections municipales débouchent sur la désignation d'un autre magistrat. Une nouvelle réglementation du "parc de la population" voit le jour, avec la désignation annuelle d'un gestionnaire choisi dans un ordre chronologique sur une liste de candidature déposée à la mairie et ouverte à tous. Le premier inscrit s'est vu confier pour 1984 la responsabilité du parc qu'il assure avec son gendre, celui-là même qui en a eu la co-gestion avant 1977 (1).

Le poids de la coutume se manifeste dans la permanence d'un parc collectif où subsistent des règles communautaires de gestion mais où la fonction redistributive initiale a disparue. Il se trouve aussi dans le choix et l'attribution d'emplacements qui, comme l'a remarqué Yves Brosse à Rangiroa, résultent souvent de longues observations et de renseignements transmis de génération en génération. Sur les 22 parcs étudiés, 2 seulement se trouvent sur de nouveaux emplacements proches du village. Les autres sont établis sur des sites anciens et y sont régulièrement réédifiés dès qu'ils sont hors d'usage. En principe, chaque pêcheur est libre d'en implanter là où il l'entend. En réalité, les endroits les plus judicieux font l'objet d'une appropriation liée aux installations effectuées et indépendante de la propriété du sol riverain (2) . On peut ainsi constater un droit effectif des intéressés sur leurs

(1) il semble que le parc communautaire, situé à un emplacement favorable auprès de la passe, soit devenu, depuis la loi sur les communes qui a accru les pouvoirs des élus locaux, un enjeu politique et qu'il ait bénéficié d'un regain d'intérêt après les cyclones.

(2) à ce sujet, François Ravault souligne la distinction fondamentale entre propriété du dessous et propriété du dessus dont l'existence est liée à des aménagements de divers ordres et qui débouche sur des droits attachés à ces aménagements et qui durent autant qu'eux.

cf. Ravault (F), 1984 - Note sur les problèmes fonciers posés par le passage des cyclones en Polynésie française. 8 pages.

pièges et le lieu où ils se trouvent. Lorsqu'un pêcheur n'utilise plus un site mais souhaite en conserver la disposition, il maintient en place quelques poteaux témoins pour affirmer clairement son droit. Beaucoup d'emplacements se transmettent de gré à gré, le plus souvent entre parents, avec le cas classique du pêcheur trop âgé qui transmet ses droits à un fils, un neveu ou un associé plus jeune que lui. A une des extrémités du village se trouvent les ruines d'une petite pension de famille "*Fare Moana*", inaugurée en 1981 et détruite par le cyclone *Veena* en 1983. Le gérant de l'hôtel avait construit, pour les besoins de sa clientèle, un parc sur le rivage voisin. Après le cyclone, il est reparti à Mataiva d'où il était venu mais a concédé la disposition du site à un autre villageois qui y a aussitôt construit son propre piège. La règle coutumière veut, en effet, qu'un emplacement resté non utilisé pendant six mois et pour lequel ne subsiste plus de signe visible d'appropriation soit considéré comme vacant et puisse être exploité par qui le souhaite.

Les parcs sont, en même temps, soumis à la législation moderne qui régleme les occupations temporaires du domaine public maritime. Les arrêtés pris en la matière concernent d'abord les emplacements concédés à charge de remblai dans le cadre de l'urbanisation croissante du littoral exigu des îles de la Société et de Tahiti. En 1971, un arrêté rend exécutoire un contrat-type de concession maritime qui ne s'applique pas aux installations de pêche ; cela explique probablement que la demande de concession formulée par le dirigeant de la pêcherie la même année ait été co-signée par le maire de l'atoll mais n'ait pas reçu de suite. Dans le cadre du nouveau Statut territorial de 1977, une nouvelle réglementation voit le jour en août 1978 et s'étend cette fois aux établissements de pêche et de culture marine ou fluviale dont les demandes doivent être instruites par le Service de la Pêche et le Service de l'Équipement. En 1981, une décision fixe le montant des redevances dues pour occupations temporaires d'emplacements du domaine public maritime réservés au captage de poissons. La demande de 1971 aboutit finalement en mars 1983 à une décision accordant à la pê-

cherie un droit d'occupation temporaire de trois emplacements du domaine public maritime d'une superficie totale de 4 180 m² dans la passe Tuhei-ava pour une durée de 9 ans et moyennant une redevance annuelle de 20 000 F.CFP. Il est précisé que cette autorisation est consentie à titre précaire et révocable à tout moment et, qu'en cas de cessation d'usage pendant une durée de 3 mois, elle pourra être révoquée après un préavis de 2 mois.

Il s'agit là de la seule démarche effectuée par un pêcheur de l'atoll pour se mettre en accord avec la législation officielle même si d'autres manifestent l'intention de le faire.

- Le chevauchement, qui résulte du double jeu de la loi et de la coutume en matière d'installations de pêche, et la destination finale du produit récolté suffisent à mesurer l'importance que peuvent avoir pour les pêcheurs les relations nouées avec l'extérieur sur les plans commercial, administratif ou politique.

En 1984, trois goélettes ont assuré la liaison entre Papeete et Tikehau. Deux d'entre elles, spécialisées dans le transport du coprah, l'ont fait à un rythme mensuel. La troisième, cantonnée dans l'acheminement du poisson, l'a fait à un rythme hebdomadaire, à l'exception d'une interruption de trois semaines pour sa révision et son carénage annuels. Avec un port en lourd de 50 tonnes, elle a une capacité commerciale de 39 tonnes et, selon le plan de desserte maritime des Tuamotu instauré en juillet 1983, en plus de Tikehau, touche les atolls d'Arutua et Kaukura à un rythme mensuel et ceux de Mataiva et de Rangiroa à la demande. C'est d'elle que dépend, dans sa quasi-totalité, l'évacuation de la production de poissons de l'atoll commercialisée à Papeete. Comme la pêcherie de la passe, avec 70 % du poisson vendu, est son principal fournisseur, des relations privilégiées se sont nouées entre elle et son capitaine et concernent le rythme et la fréquence des rotations du bateau comme la fixation des prix et les services annexes rendus. La goélette a ses fournisseurs attirés dans l'atoll (à la passe et au secteur) et, en contre partie d'apports réguliers, leur assure le transport gra-

tuit de biens alimentaires, de matériel et de l'essence dont ils peuvent avoir besoin. Ces biens sont réglés au comptant, par compensation au moment de la livraison des poissons, ou à crédit, progressivement remboursable sur le produit de la pêche (1). En revanche elle n'accepte pas de transporter des marchandises pour les pêcheurs-agriculteurs qui commercent habituellement avec les goélettes à coprah.

Deux exemples permettent de montrer le caractère déterminant et chargé de réciprocité de ces relations. Lors du différend qui a opposé le dirigeant de la pêcherie à un autre propriétaire de parcs, le capitaine de la goélette a dû, à son corps défendant, prendre partie et cesser, à la demande de son principal partenaire, de continuer à acheter le produit récolté par l'autre pêcheur. En sens inverse, lorsqu'a commencé l'expérience pourtant limitée, de commercialisation par avion du poisson de l'atoll, il est intervenu auprès du chef de la pêcherie pour le dissuader de livrer au transporteur aérien son poisson de meilleure qualité.

Tout aussi importants sont les rapports que peuvent avoir les pêcheurs avec les services administratifs qui ont autorité en matière de pêche. Constituant l'un des atolls qui apportent le plus de poissons à l'agglomération de Papeete, Tikehau dispose d'une des pêcheries artisanales les plus importantes, les plus anciennes et les mieux organisées avec, depuis une cinquantaine d'années, une direction homogène assurée par trois générations de responsables se succédant de père en fils. De ce fait, la pêcherie bénéficie d'un préjugé favorable auprès des responsables territoriaux et, d'une certaine manière, constitue une vitrine de la pêche dans les Tuamotu. Son dirigeant entretient des relations suivies avec le Service de la Pêche, devenu l'Etablissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes, auprès duquel il

(1) L'importance du crédit consenti dépend de la "surface" du pêcheur. Le principal exploitant de la passe a ainsi pu bénéficier d'une avance d'environ 1 million de F.CFP alors que pour d'autres pêcheurs ce montant n'excède pas 20 000 ou 25 000 F.CFP.

vient régulièrement s'informer et demander des conseils techniques. C'est dans son exploitation que sont actuellement testés de nouveaux grilla-
ges recouverts de nylon fournis par l'Etablissement qui a appuyé sa de-
mande de concession maritime et qui, saisi d'une plainte au sujet de
son filet-barrière, a adopté une attitude conciliante en la matière.
De façon plus générale, après les cyclones, l'E.V.A.A.M. a été chargé
par l'Agence Territoriale de Reconstruction de dresser un état des parcs
et du matériel de pêche détruits aux fins d'indemnisation de leurs pro-
priétaires. 41 parcs ont été déclarés et reconnus sinistrés et 33 ont
fait l'objet de remboursements totaux ou partiels sur les bases retenues
(cf. supra). Les pêcheurs ont été indemnisés d'abord d'un parc puis,
les plus importants d'entre eux, d'un deuxième et, le cas échéant, d'un
troisième selon un barème dégressif. L'ensemble des opérations était
achevé à la fin de 1984 à la satisfaction des personnes concernées. Es-
sayant de parer aux besoins les plus pressants, la politique retenue a
plus obéi à une logique de redistribution que d'égalité formelle. De ce
fait, quelques propriétaires de pièges, parmi les plus importants, ont
regretté de ne pas avoir bénéficié de remboursements globaux plus consé-
quents et l'un d'eux a laissé entendre que certains pêcheurs auraient
obtenu le remboursement d'installations déjà hors d'état avant les cy-
clones. La mise en oeuvre rapide d'une politique d'aide aux sinistrés a,
en tout cas, permis à la pêche dans l'atoll de reprendre dans des condi-
tions normales un an après leur passage et, après une diminution sensi-
ble en 1983, les quantités commercialisées ont presque doublé en 1984.

III - LE PRODUIT DE LA PECHE

Outre les quantités récoltées et commercialisées, l'importance de la pêche se mesure aux revenus qui en découlent.

a) La récolte

- Installés à demeure sur des emplacements déterminés, les pièges apparaissent de prime abord comme des engins passifs où il suffit, le moment opportun, de ramasser les poissons qui s'y sont laissés enfermer. Cette description vaut à la rigueur pour quelques parcs de plage, situés dans des endroits protégés auxquels leurs propriétaires ne consacrent qu'une partie de leurs activités. Mais la plupart du temps, ils font l'objet d'une surveillance attentive et de visites quotidiennes qui permettent de vérifier leur état de fonctionnement et d'assurer leur entretien : remise en place et consolidation de poteaux affaissés, réparation des liens assurant leur jonction avec le grillage. En même temps, les pêcheurs s'assurent du niveau des captures, éliminent au harpon les prédateurs (raies, requins ou murènes) et favorisent le passage des espèces commercialisables du *ava* vers le *tipua* en élargissant provisoirement l'entrée (1). Ils sont particulièrement attentifs aux

(1) Les bras du piège débouchent dans le *ava* par une ouverture en forme d'entonnoir qui, dans sa partie la moins large, a un diamètre d'environ 1 m et se trouve au voisinage de la surface de l'eau en raison de la propension des animaux capturés à vouloir s'échapper par le bas. Le *ava* communique à son tour avec le *tipua* par deux ou trois ouvertures plus petites situées l'une au-dessus de l'autre. Ces ouvertures peuvent, en cas de besoin, être refermées en repliant les bords du grillage.

déplacements des bancs de poissons et, pour les capturer, prolongent parfois les bras des pièges avec du grillage ou des filets. Certains parcs de plage aux bras étirés en longueur peuvent avoir leurs extrémités repliées sur elles-mêmes après capture d'un banc pour constituer des viviers supplémentaires lorsque le *aua* et le *tipua* n'y suffisent pas. Le plus grand parc de la passe est doté de 3 *tipua* en enfilade qui permettent de stocker une grande quantité de poissons en les faisant d'abord refluer dans la chambre la plus éloignée de l'entrée, puis, celle-ci remplie et refermée, dans la seconde et la troisième. A elles seules, ces chambres occupent une surface de 600 m² et un volume que l'on peut estimer à 1 800 m³ ; elles peuvent recevoir plus de 2 000 paquets de poissons et ne se justifient que par la position avancée du piège et par le grand filet qui le prolonge comme moyen de rabattage supplémentaire.

Les poissons sont conservés dans les *tipua* jusqu'à la venue de la goélette. Lorsque celle-ci jette l'ancre dans le lagon à quelques encablures de la pêcherie, les travailleurs se rendent sur les parcs avec un *kau* non ponté propulsé par un moteur de 25 CV. Deux d'entre eux plongent dans le *tipua* en tenant chacun l'extrémité d'un filet de nylon, à maille étirée d'un doigt, d'environ 5 mètres de long et préalablement ligaturé en forme de poche ; ils se déplacent d'un bout à l'autre de l'enceinte et, une fois l'épuisette (*tete*) pleine de poissons, la transmettent aux pêcheurs restés à bord qui en déversent le contenu sur le plancher de l'embarcation. Chargée de l'équivalent de 500 paquets, au plus, celle-ci se dirige vers la rive et pénètre sous le hangar couvert où l'attendent les autres pêcheurs et leurs aides (5 à 10 personnes) pour les trier et les conditionner. Placé de part et d'autre du hangar, de chaque côté de la barque avec de l'eau jusqu'aux genoux, chacun s'arme d'une grosse aiguille en bois de *miki miki* ou en plastique et d'un paquet de liens de sisal coupés à une longueur uniforme de 50 cm. Chaque lien est enfilé dans le trou rectangulaire que comporte l'aiguille aux deux tiers de sa longueur et celle-ci est insérée dans une ouïe du poisson de manière à ressortir par la bouche. Un noeud

assure la fixation du lien sur l'animal et permet de passer au suivant. Un nombre variable de poissons (6 ou 7 carangues ou 15 à 16 mulets, par exemple) sont ainsi regroupés en paquets dont le poids moyen au sortir de l'eau a été estimé à 3,5 kilos (1). Ils sont ensuite réunis deux par deux par un noeud et disposés à cheval sur la main courante qui, à une hauteur d'un mètre, entoure deux côtés sur quatre de l'abri. Les poissons sont généralement associés par espèce ou, pour les espèces les moins fréquentes, assortis entre eux. La mise en paquets s'effectue en même temps que le tri et les variétés non commercialisées sont rejetées à la mer, lorsqu'elles sont toxiques ou non comestibles (2), ou mises de côté pour la consommation locale, lorsqu'elles sont fragiles et ne supportent pas les manutentions successives et le transport (*operu, orare*). Un autre propriétaire de parcs dispose d'un hangar de triage analogue un peu plus loin et adopte la même façon de procéder. Les autres pêcheurs, dont les quantités sont moins importantes, se servent de préférence d'une poche en grillage d'environ 1m sur 1m50 mais conditionnent le poisson de la même manière.

En ce qui concerne les quantités récoltées, les seules données disponibles concernent le poisson évacué par goélette jusqu'à Paapeete pour y être mis en vente sur le marché municipal. Depuis le début des années 60, ces quantités ont régulièrement augmenté jusqu'à atteindre un maximum de 478 tonnes en 1973, soit 40% des ventes de poissons récifo-lagonaires en provenance des Tuamotu et 21% de la pêche locale commercialisée sur place. Après cette date, on enregistre un mouvement progressif de reflux, avec un minimum en 1983 où la production de l'atoll, plus touché que d'autres par les cyclones, est inférieure à 150 tonnes et ne représente plus que 15% des apports des Tuamotu et 7,5% de la pêche commercialisée sur les marchés municipaux. Une nette reprise se manifeste

(1) cf. Morize (E), 1984 - op.cité, page 48

(2) les principaux poissons toxiques sont : le *Hiroa*, variété de bec de cane, le *Haamea* (*lutjanus bohar*) ou lutjan rouge, le *Mara* (*cheilinus undulatus* *Ruppell*) ou Napoléon et le *Taivaiva* (*lutjanus monostignus*) ou perche à tâche noire.

en 1984 avec une production de 240 tonnes, supérieure des deux tiers à celle de l'année précédente, grâce à un effort de pêche plus élevé.

Importance relative des poissons pêchés à la passe et vendus à la goélette du 10/10/82 au 31/08/83.

Nom tahitien (paumotu)	Nom scientifique	Nom français	%
Toau Tuhara (taea)	<i>Lutjanus fulvus</i> <i>Lutjanus gibbus</i>	Lutjan fauve Lutjan à bosse	} 23,7
Oeo uturoa	<i>Lethrinus miniatus</i>	Bec de cane	
Paaihere Honae	<i>Caranx melampygus</i> <i>Carangoides orthogrammus</i>	Carangue bleue Carangue à points jaunes	} 13,3
Parai (avai) Tatihi Ume	<i>Acanthurus xanopterus</i> <i>Naso brevirostris</i> <i>Naso unicornis</i>	Chirurgien à nageoires jaunes Licorne (1) Nason brun	
Autres			33,3
Ensemble			100,0

Source : Morize (E.), 1984 op.cité, p. 51-58.

(1) nason à rostre court

On ne dispose pas d'informations récentes sur les espèces commercialisées, à l'exception d'une étude sur les principaux poissons récoltés par la pêcherie d'octobre 1982 à septembre 1983. Les résultats obtenus indiquent que la majorité des prises concernent des animaux qui restent aux alentours de la passe. En tête des captures, figurent les deux espèces qui constituent la principale cible du grand filet lorsqu'il est tendu en travers du chenal, les *toau* et *taea* (*lutjanus fulvus* et *lutjanus gibbus*), pris surtout de nuit, et les *oeo uturoa* (*lethrinus miniatus*), pris plutôt de jour. Viennent ensuite les carangues et les poissons de la famille des chirurgiens.

Pour la période considérée, les prises maximales se situent entre la fin novembre et le début janvier et les prises minimales entre la mi-février et juin. Les premières données correspondent à une période habituelle de forte production et les secondes s'expliquent par le phénomène climatique exceptionnel qui a engendré les cyclones. Si on se réfère à la période 1972-1980, la seule pour laquelle on dispose de statistiques mensuelles, on remarque que les pics de production se situent en avril-mai puis en novembre-décembre et les creux en juillet-août-septembre et en février (cf. tableau 17 et graphique 1). D'octobre à février, au moment de la reproduction, *oeo*, *toau*, *taea* et *tatihi* sont plus nombreux à séjourner dans le lagon et à en fréquenter les chenaux d'accès (1). C'est alors que les parcs de plage et de *hoa* comme ceux de la passe sont les plus productifs. Le reste de l'année, d'après les témoignages recueillis, les prises sont moindres et concernent plutôt des variétés de poissons comme les *ihi* (rougets), *vete*, *kukina* (perroquets) ou *paaihere* et *honaé* (carangues). Le pic de production que l'on trouve en avril-mai semble correspondre à l'arrivée en masse de *hapuu* ou loches marbrées qui se répandent dans tout le lagon pour s'y reproduire. Si on considère la quantité moyenne de poissons débarqués chaque mois à Papeete de 1972 à 1981, on remarque que, pour cette période de neuf ans, les apports mensuels se caractérisent par des variations d'assez faible amplitude, avec des quantités moyennes comprises entre 19 tonnes en août et un peu moins de 32 tonnes en mai et une moyenne mensuelle légèrement inférieure à 27 tonnes (cf. graphique 1). Il n'est pas possible de connaître la validité présente de ces informations car les apports de poissons par les goélettes ne font plus l'objet d'une collecte statistique régulière par atoll de provenance depuis 1981.

(1) Comme l'a noté Yves Brosse dans l'atoll voisin de Rangiroa (op.cité page 111) et comme l'ont indiqué les pêcheurs interrogés, il semble qu'il y ait superposition des périodes de production maximum et de reproduction maximum.

b) La commercialisation

Après avoir reçu un conditionnement plus ou moins homogène, les poissons de la pêcherie sont déposés dans des casiers en bois munis d'anses métalliques, à raison de 150 à 200 paquets par bac, avant d'être chargés sur la petite baleinière qui sert d'annexe à la goélette. Le décompte en est fait par l'épouse du chef de l'exploitation en présence du capitaine, témoin des opérations. Pilotée par un membre d'équipage, l'embarcation rejoint le caboteur sur son aire de stationnement où l'attendent trois autres matelots. L'un d'eux manoeuvre la grue et fait descendre le casier arrimé dans la cale où un autre marin range le poisson par espèce dans de grands récipients en bois aux parois internes revêtues de métal isolant (il y en a habituellement une dizaine dans la cale et deux en réserve à l'avant du bateau). Un troisième homme se tient debout, chaussé de bottes, dans un bac rempli de glace en paillettes et en verse des pelletées de façon à ce qu'une rangée de poissons alterne avec une couche de glace. Selon Eric Morize (1), le prélèvement dans les parcs dure de 30 à 90 minutes et la mise en paquets de 30 à 60 minutes ; entre le moment de la capture et la mise en glace, le poisson séjourne hors de l'eau de une heure à deux heures et demie. Ce délai est plus long pour les pêcheurs du "secteur" qui doivent apporter eux-mêmes leurs captures à la passe, la goélette ne se déplaçant à l'intérieur du lagon que lorsqu'elles sont supérieures à 200 paquets. Pour le savoir le capitaine entre en relations avec eux grâce à son émetteur-récepteur VHF et parfois leur remet de la glace pour éviter que le poisson ne s'abîme pendant le trajet. Souvent, ont eu lieu avant le départ de Papeete des échanges téléphoniques entre la pêcherie (la fille de l'exploitant est préposée au téléphone) et le capitaine qui précise le jour et l'heure de son départ et détermine son itinéraire, sa capacité de stockage et son chargement en glace en fonction des quantités qui lui

(1) Cf. Morize (E.), 1984 - op.cité page 44-45.

sont indiquées ou qu'il espère se procurer (1). A considérer les touchées de goélettes au cours des dernières années (cf. tableau 12), on remarque, comme il est logique, que la fréquence de leurs venues augmente aux périodes de forte production et diminue aux moments creux. En 1984, le "Rairoa Nui" a assuré la desserte de Tikehau à un rythme quasi-hebdomadaire, à l'exception de la période allant de juin à octobre correspondant à son carénage et à une baisse saisonnière. Il lui arrive alors de séjourner dans l'atoll deux ou trois jours, afin de permettre aux pêcheurs de compléter les prises de leurs parcs par des captures complémentaires à la ligne, au harpon, au fusil ou au filet maillant et il lui arrive d'accompagner les pêcheurs au secteur.

L'achat des poissons se fait au prix convenu, généralement négocié avec l'exploitant de la passe d'après les prix pratiqués dans les autres atolls et en vigueur sur le marché de Papeete. En 1984, ce prix n'a pas varié et est demeuré fixé à 130 F.CFP le paquet de *vete*,

Commercialisation par bateau des produits de la pêche (1)

Nature du produit (paquet de 3 k)	Prix d'achat Tikehau (F.CFP)	Prix de vente Papeete (F.CFP)	Rapport des prix achat/vente %
<i>Vete</i> (surmulet)	130	800	16
Autres espèces	180	800 (2)	16
		1 000 (3)	18
		1 200 (4)	15

(1) Avril-mai 1984

(2) *Ihi, Tatihi*

(3) *Oeo, Ioio, Hapuu, Kukina, Tehu*

(4) *Paaihere*

(1) Il dispose à Papeete de 3 machines à fabriquer de la glace, chacune d'une capacité de 1 tonne par 24 h. En 1984, 360 tonnes de glace ont été embarquées sur la goélette, environ 9 tonnes par voyage.

le mullidé le plus commun, et 180 F.CFP celui des autres espèces. Le prix de revente au marché municipal de Papeete est, en moyenne, de 6 à 10 fois supérieur au prix d'achat le jour d'arrivée de la goélette où les poissons sont encore frais. Celle-ci ne les achète qu'à son réseau de pêcheurs qui couvre au moment de l'enquête une demie douzaine de personnes et une douzaine de parcs situés à la passe ou au "secteur". Les autres villageois, pêcheurs et producteurs de coprah, fournissent leurs poissons aux goélettes à coprah qui viennent dans l'atoll à un rythme mensuel et, depuis peu, bi-mensuel. Ce sont leurs installations qui sont situées sur les plages ou dans des *koa* fermés ou semi-ouverts, à l'exception d'un parc implanté sur un îlot corallien isolé en face du village, connu sous le nom de *motu mauu*. Trois d'entre eux se sont associés au début de 1984 avec trois autres pêcheurs, non possesseurs de parcs mais spécialistes de la pêche à la ligne et au fusil sous-marin, pour livrer leur produit à un transporteur aérien venu de Papeete.

C'est alors en effet, qu'a débuté une expérience de commercialisation aérienne du poisson de l'atoll visant à mieux approvisionner Papeete comme à fournir aux consommateurs un produit sélectionné et réellement frais et aux pêcheurs un débouché supplémentaire, moins tributaire de l'irrégularité des goélettes. S'y ajoute l'incitation commerciale qui peut découler d'une demande urbaine croissante et mal satisfaite et d'un prix au consommateur plus de cinq fois supérieur à celui payé au producteur pour un éloignement d'environ 300 kilomètres (1). L'existence d'une pêcherie importante et bien rodée est un atout supplémentaire. Ces raisons expliquent que plusieurs tentatives du même ordre aient déjà vu le jour, souvent à l'initiative de parents de l'entrepreneur résidant à Tahiti. Souffrant d'un manque d'organisation, ces essais n'ont débouché que sur quelques vols commerciaux et se sont soldés pour l'entrepreneur par des impayés qui ont entamé son optimisme sur

(1) La conjugaison des mêmes facteurs a, depuis longtemps, suscité des tentatives d'acheminement aérien du poisson. L'une des premières expériences a été faite en 1965 à partir de l'atoll voisin de Rangiroa avec un DC 4 de la compagnie aérienne RAI pour alimenter une fois par semaine la poissonnerie de Papeete "*Te Marara*", avec comme slogan publicitaire : "*le poisson qui s'envoie en l'air*".

la réussite de telles opérations (1). Cela ne l'a pas empêché de réserver un accueil favorable aux deux associés d'une petite entreprise familiale de transport de poissons en cours de formation venus le contacter en même temps qu'un commerçant et propriétaire de parcs de Mataiva. Ces deux personnes, après s'être procurées d'occasion à Nouméa un Piper Cherokee 6, monomoteur de 260 CV d'une charge utile de 500 kilos, pilote compris, entreprennent une desserte bi-hebdomadaire de Mataiva puis de Tikehau, Mataiva n'ayant pas répondu à leurs espoirs (2). Chaque rotation leur permet de ramener un maximum de 400 kilos de marchandises, poissons, coquillages ou crustacés.

Commercialisation par avion de produits de la pêche (x)

Nature du produit	Prix d'achat Tikehau (F.CFP)	Prix de vente Papeete (F.CFP)	Rapport des prix achat/vente %
Poisson (paquet) (3 kilos)	250	1 000 - 1 500	25 à 17
Poisson (filet) (1 kilo)	400	600 - 800	67 à 50
Maoa (turbo) (1 kilo)	250	800 - 1 000	31 à 25
Pahua (bénitier) (1 kilo)	250	800 - 1 000	31 à 25
Langouste (1 kilo)	600	1 200	50

(x) Avril-mai 1984

A titre indicatif, la compagnie "Air Polynésie" qui dessert chaque semaine l'atoll pratique alors un fret de 146 F/K.

(1) Un chauffeur de "truck" de Punaauia dont la femme est originaire de Tikehau a loué un avion il y a 4 ans et effectué quelques vols, transportant à peu près 200 paquets de poissons à chaque rotation et les payant aux pêcheurs le vol suivant. Le frère aîné de l'entrepreneur puis une de ses cousines, tous deux résidant à Tahiti, se sont, à leur tour, lancés dans la même expérience puis l'ont abandonnée après avoir assuré respectivement cinq et trois liaisons aériennes et n'avoir payé qu'une partie des poissons évacués aux pêcheurs.

(2) Ils s'y sont heurtés à la concurrence d'un autre pilote privé jusqu'à ce que celui-ci capote au décollage de la piste en aout 1984.

Au terme d'un trimestre d'activité, leur bilan se solde par 9 tonnes de produits acheminés vers Papeete, dont 8,5 tonnes de poissons et 0,5 tonne de coquillages et crustacés à raison de 300 kilos par trajet, en moyenne. Ces apports proviennent pour moitié de Tikehau et pour moitié de Mataiva où, après une tentative infructueuse, un accord a pu être conclu en mai. En trois mois, 14 voyages ont été effectués à Tikehau, soit un peu plus d'un déplacement par semaine avec une raréfaction progressive de la desserte de l'atoll au profit de Mataiva. Après plusieurs trajets sans fret de retour, la liaison est interrompue en octobre et se poursuit en direction de Mataiva avec un travail parallèle de prospection dans les atolls d'Apataki, Arutua, Kaukura...

La commercialisation des produits pêchés dans l'île s'est, en effet, heurtée à une série de problèmes qui n'ont pu tous être résolus. Les relations établies avec la pêcherie de la passe n'ont duré que quelques semaines. Le prix d'achat initial de 200 F.CFP le paquet n'était pas compétitif par rapport à celui proposé par la goélette, en raison du trajet nécessaire pour transporter les poissons jusqu'à la piste (une demie heure de bateau pour aller au village et cinq minutes de camionnette pour rejoindre l'avion), en raison aussi de la faible quantité écoulée. Le relèvement du prix à 250 F.CFP le paquet et le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 000 F.CFP pour le véhicule de transport ont permis de compenser ce handicap. Se sont alors manifestées les réticences du responsable de la goélette à poissons, mécontent d'une concurrence portant sur les espèces les plus recherchées sur lesquelles son taux de profit est le plus élevé. Aussi, sur ses instances, le directeur de la pêcherie renonce-t-il à livrer le transporteur aérien. Il est remplacé dans ce rôle par deux de ses équipiers qui cessent de lui apporter leur collaboration pour se mettre à leur compte. Ils ne possèdent pas de parcs mais, se livrent à la pêche à la ligne et au fusil sous-marin. Ils s'associent à trois pêcheurs du village auxquels ils sont apparentés et s'engagent auprès du transporteur aérien à fournir régulièrement la marchandise dont il a besoin. Les trois pêcheurs édifient leurs parcs à proximité du village ; et lui, de son côté, pour rentabiliser son entreprise, commence à emporter un fret aller correspondant à des demandes exprimées par la population (pain, légumes, ice cream...). Pour mieux garantir la fraîcheur des produits transportés,

il finance l'achat d'un congélateur qu'il fait installer dans l'île cependant qu'à Tahiti il remplace sa camionnette climatisée de trop faible contenance (300 kilos) par une fourgonnette de plus grande capacité également climatisée, le transport par avion se faisant lui-même à une température ambiante inférieure à 10° Celsius (1).

Malgré cela, les relations entre partenaires commerciaux se dégradent. Le transporteur, en dépit d'une desserte régulière, a des difficultés à obtenir un fret de retour aussi régulier et fiable. Les pêcheurs ne lui fournissent pas toujours du poisson frais et il lui arrive parfois de ne s'en rendre compte qu'une fois celui-ci arrivé à destination. Un jour, l'un d'eux apporte 24 kilos de langoustes, dont 18 kilos de crustacés trop petits pour être commercialisés, et prétend les vendre 1 000 F.CFP le kilo au lieu du prix convenu de 600 F.CFP en arguant du fait qu'un pilote privé venu sur l'atoll les a récemment achetés à ce prix.

Il doit aussi supporter les conséquences d'une inexpérience qui l'a conduit à adopter des prix ne tenant pas suffisamment compte des données du marché. Ayant fixé un prix d'achat unique pour tous les poissons, les pêcheurs ont eu tendance à lui fournir en grande quantité les espèces achetées le moins cher par la goélette (*vete*). Ayant proposé pour le poisson en filet un prix trop avantageux par rapport au poisson non préparé et aux possibilités de revente, il s'en est vu livrer plus qu'il n'en souhaitait, sans pouvoir toujours identifier le poisson d'origine ou contrôler la qualité du produit. Au début de l'hiver austral, lorsque les poissons sont devenus plus rares et que les pêcheurs ont commencé à délaisser leurs installations, il a dû accepter plus de coquillages qu'il n'en demandait. Cette difficulté à maîtriser son approvisionnement

(1) "Le poisson frais se conserve quelques heures seulement à température ambiante, de 1 à 4 jours à 10°, une semaine à 0°, plusieurs mois à - 20° C".

Cf. Grand (S.), 1983 - Notions sur la pêche, l'aquaculture et l'environnement en Polynésie Française.
Papeete, EVAAM, document n° 8, p. 25.

jointe à celle de renégocier des tarifs pas toujours ajustés aux contraintes commerciales prévalantes l'ont également gêné dans la constitution d'une clientèle et l'écoulement de sa marchandise, même si la faiblesse des quantités transportées lui a généralement évité d'avoir de sérieux problèmes à ce stade (1).

En revanche, il lui était difficile d'imaginer certaines répercussions de son entreprise dans l'atoll : les pressions dissuasives de l'armateur de la goélette sur le partenaire choisi, la désorganisation temporaire de l'entreprise de la passe avec l'abandon de deux de ses pêcheurs les plus dynamiques, la constitution d'un réseau commercial concurrent s'alimentant à des conflits internes à l'atoll, une compétition sur les lieux mêmes de pêche, les captures à la ligne ou au fusil de deux fournisseurs de l'avion se pratiquant, aux dires de certains, sur le bord extérieur de la passe et dissuadant les poissons d'entrer dans le lagon. Ces incompréhensions réciproques ont fini par entraîner une cessation des apports des pêcheurs dont plusieurs se sont absentés de l'atoll au moment des fêtes de juillet. Après plusieurs voyages sans fret de retour, en dépit d'assurances contraires préalables, le transporteur doit arrêter sa liaison et reporter ses efforts en direction d'autres atolls.

Avec un peu de recul, cet échec semble moins résulter d'une mauvaise volonté réciproque que de la difficulté à concilier deux optiques différentes, inspirée d'une logique individuelle, contractuelle et commerciale d'un côté, tributaire de relations collectives souvent nouées autour de considérations de compétition et de prestige de l'autre. Ce

(1) Les poissons de qualité s'écoulent sans problèmes. Mais les surmulets (*vete*), qui n'intéressent pas les responsables de restaurants et supermarchés, doivent être vendus au marché municipal le jour même. N'y parvenant pas, il a voulu, un soir, entreposer les invendus dans le frigorifique du marché de Pirae mais a dû le lendemain se débarrasser de ses poissons souillés par d'autres poissons entreposés au-dessus des siens.

poids de la structure sociale n'exclut pas une démarche individuelle, rationnelle et orientée vers la recherche d'un profit. Une partie de la pêche est commercialisée au village à des conditions aussi précises que celle qui est vendue à la goélette. Les villageois peuvent se procurer le poisson capturé à la passe au prix de vente à la goélette, à 180 F.CFP le paquet, mais doivent venir le chercher. Sinon, les pêcheurs le leur livrent mais le facturent alors 250 F.CFP le paquet, intégrant le coût du trajet dans le prix final. En première approximation, les ventes de poissons internes à l'atoll peuvent être évaluées à une vingtaine de paquets par semaine dont une dizaine en provenance de la passe. Avec 3 tonnes par an, elles représenteraient un peu plus du dixième de la consommation locale de poissons frais qui peut être elle-même estimée à 25 tonnes (1).

c) Les revenus

L'ensemble des données disponibles permet de se livrer à une première appréciation des revenus générés par la pêche à Tikehau. Le dépouillement des manifestes des goélettes l'ayant touché en 1984 permet de constater que 235,5 tonnes de poissons ont été transportées jusqu'à Papeete pour une valeur de 14 millions de F.CFP, ce qui équivaut à un prix moyen de 59,5 F.CFP le kilo. S'y ajoutent 4,5 tonnes de produits de la pêche évacués par avion pour une valeur globale de 3 millions de F.CFP et un prix moyen de 150 F.CFP le kilo et environ 3 tonnes de poissons faisant l'objet de transactions internes pour un montant de 250 000 F.CFP. L'ensemble de la pêche commercialisée s'élèverait ainsi à 243 tonnes et représenterait une valeur de 17,3 millions de F.CFP. Avec 3 866 paquets de poisson à 130 F.CFP (7 %) et 49 915 paquets à 180 F.CFP (93 %), les ventes de la pêcherie à la goélette s'élèvent à 9,5 millions de F.CFP et celles au village à un peu plus de cent mille

(1) Evaluation faite sur la base des renseignements fournis par l'antenne EVAAM de Rangiroa qui l'estime localement à 90 kilos par an et par habitant.

francs. Cette somme représente 55 % des revenus monétaires procurés par la pêche sur l'atoll en 1984 alors que, sur le plan des quantités récoltées, ce pourcentage est de 67 %. Il convient de rappeler la part d'estimation qui intervient dans ces évaluations : le paquet de poisson, qui reste l'unité de compte usuelle dans les îles même s'il n'a plus de valeur légale, est généralement considéré - c'est le cas pour les statistiques de cabotage - comme pesant 3 kilos. Les mesures effectuées dans la pêcherie montrent que le poids des paquets, sur des échantillons pris au hasard, est variable et qu'il est, en moyenne, de 3,5 kilos au sortir de l'eau. Par ailleurs, les apports des goélettes ne font plus l'objet de relevés systématiques à leur arrivée et il est parfois difficile d'identifier sur les manifestes le lieu d'origine des poissons lorsque le même bateau dessert plusieurs atolls et ne détaille pas les quantités et les valeurs transportées. Les ventes internes à l'atoll sont encore plus délicates à cerner même si elles ne portent que sur des quantités de faible importance.

- Les revenus engendrés par la pêche prennent leur sens, par comparaison aux autres revenus disponibles. Certains, non générés sur place ou difficiles à appréhender, n'ont pas été pris en considération dans le cadre de ce travail. C'est le cas des transferts en provenance de l'extérieur, d'origine privée ou publique (pensions, retraites...), comme des produits transportés au titre de bagages accompagnés sur le vol régulier d'Air Polynésie. C'est aussi celui de rentrées de fonds liées à l'exercice sur place d'activités commerciales ou artisanales : 3 commerçants, 3 loueurs de maisons ou de chambre chez l'habitant, 1 constructeur naval et jardinier-maraîcher, quelques fabricants⁽¹⁾

(1) Demi, originaire de Makatea, le constructeur naval et maraîcher produit dans son jardin des navets, concombres, choux chinois, tomates, haricots, melons et pastèques qu'il vend 100 F.CFP le kilo de pastèque et 400 F.CFP le kilo de légumes.

de colliers de coquillages et de chapeaux tressés (1).

L'incidence de ces ressources semble réduite par rapport à celle que peut avoir la culture du coprah qui, plus encore que la pêche, constitue la principale activité, même si sa situation s'est progressivement dégradée depuis les années 50. A partir de la seconde moitié des années 70, une augmentation des quantités récoltées coïncide avec une revalorisation des cours et une politique de soutien des producteurs plus efficace. En 1982, la récolte se situe à un niveau record avec 473 tonnes payées aux producteurs 24,5 millions de F.CFP. Mais, dès 1983, la production chute de près de 50 % et n'est que de 254 tonnes à la suite des cyclones. En 1984, leurs conséquences se font sentir dans toute leur ampleur et la production commercialisée dans l'année ne dépasse pas 24 tonnes ; elle n'atteint pas un dixième de l'année précédente, pas plus que sa valeur marchande qui n'est que de 1,3 million de F.CFP. La chute des revenus des travailleurs du coprah est cependant partiellement compensée par l'action conjointe de l'Agence Territoriale de Reconstruction (ATR) et du Service de l'Economie Rurale (SER) : au titre de la

(1) Une demie douzaine de personnes fabriquent des chapeaux ou des colliers de coquillages vendus sur place ou à Papeete (par le truchement d'un des commerçants qui achète le collier 60 F.CFP et le revend de 100 à 150 F.CFP). En réalité, cette activité occupe, à temps perdu, beaucoup de monde, enfants aussi bien qu'adultes : les petits coquillages sont extraits du sol, triés, lavés, colorés ou décolorés, percés et enfilés sur des fils de nylon, travail qui s'effectue la plupart du temps en famille et en commun.

Du fait de sa relative proximité de Tahiti, Tikehau a reçu par caboteur des quantités assez importantes de terre rapportée qui ont permis de développer et d'entretenir dans le village de petits jardins potagers où poussent légumes et arbres fruitiers. En août 1982, à l'occasion d'un déplacement officiel sur l'atoll, un journaliste local en fait un inventaire "à la Prévert" : "95 uru (arbres à pain), 120 kava, 3 vignes de mer, 7 cannelliers, 7 avocatiers, 6 manguiers, 4 tamariniers, 2 pommes cannelle, 1 corosolier, 35 soeurettes, 2 pommes d'acajou, 3 limetiers sans épines, 47 limetiers avec épines, 2 orangers, 9 pamplemoussiers".

Cf. La Dépêche du 24 août 1982 : Tikehau, l'atoll du bonheur", p. 24.

régénération de la cocoteraie ont été embauchés de juillet 1983 à novembre 1984 une trentaine d'agriculteurs, qui ont été regroupés par équipe de 5 à 7 personnes et ont reçu 6 millions de F.CFP de salaires en 1983 et 10 millions en 1984 (1).

A ces salaires s'ajoutent ceux distribués chaque mois à la dizaine d'agents de la fonction publique occupés dans l'atoll et aux deux représentants d'entreprises mixtes qui y sont responsables de la marche de services publics (*Electricité de Tahiti, Air Polynésie*). Ils forment une masse annuelle estimée à 11,5 millions de F.CFP. L'implantation récente d'une antenne de recherches de l'ORSTOM a eu pour impact direct une injection supplémentaire de revenus de l'ordre de 1 million de F.CFP.

Les principales sources de revenus à Tikehau en 1984.

Origine	Nombre de personnes	Montant des revenus (millions F.CFP)
Pêche	30	17,3
Coprah	20	1,3
Régénération de la cocoteraie	30	10,0
Services publics et para-publics	15	12,5
Ensemble	95	41,1

(1) L'opération "régénération de la cocoteraie" qui, entreprise au début des années 60, a connu une éclipse de 1969 à 1979 et reste freinée par les problèmes d'indivision, a été rendue impérative par les cyclones et connaît depuis 1983 un développement spectaculaire. La main d'oeuvre est fournie par la population à raison d'un représentant par famille, dans le souci d'une distribution équilibrée de l'aide et afin d'éviter que les villageois n'aillent chercher refuge dans leur "famille" à Tahiti.

Il ressort que, pour les activités énumérées, les pouvoirs publics ont été responsables en 1984 de plus de la moitié des revenus distribués et que leur intervention concerne directement 30 % de la population active. Par comparaison, les activités liées à la pêche représentent 42 % de ces ressources et intéressent 20 % de cette population.

Le défaut de recension exhaustive des revenus monétaires des habitants et la situation exceptionnelle créée par les cyclones en 1983 rendent toute extrapolation hasardeuse. Il n'en demeure pas moins vrai que la production de coprah ne pourra, avant plusieurs années, retrouver le niveau qui était le sien en 1982 alors que les aides consenties à la suite des cyclones vont progressivement cesser de faire sentir leurs effets. Une reconversion partielle des activités vers la pêche paraît inévitable et a déjà commencé à se produire sous l'effet des aides spécifiques consenties par les pouvoirs publics et d'un rapport de prix poisson/coprah qui tend à lui être favorable (1). La question est de savoir jusqu'où peut se faire ce développement ? En l'état actuel des choses, il est difficile d'y répondre car on ne dispose pas d'informations suffisantes permettant de dire si le facteur limitant se situe au niveau de la ressource, de l'effort de pêche, de la commercialisation ou à chacun de ces stades.

(1) Cet avantage relatif tend à s'amenuiser depuis le milieu des années 70, en liaison avec la politique de soutien renforcé du coprah. Sur une longue période, de 1960 à 1984 et compte non tenu des cyclones de 1983, l'évolution comparée des productions de coprah et de poisson semble en rapport étroit avec l'évolution de la rémunération de chacune de ces spéculations (cf. tableau 16 et graphique 2).

BIBLIOGRAPHIE

- ANGOT (M.), 1960 - L'exploitation actuelle des produits de la mer en Polynésie Française. *In* : Bulletin du Pacifique Sud, juillet volume 10, n° 3.
- BROSSE (Y.), 1974 - Production des pièges à poissons de Rangiroa (archipel des Tuamotu).
Thèse de 3ème cycle d'Océanographie, Paris VI, 156 p.
- CAMBREZY (L.) et SODTER (F.), 1983 - Etude socio-économique de l'atoll de Mataiva.
ORSTOM, Papeete, 64 pages. (diffusion restreinte)
- ECHINARD (M.), 1972 - La pêche dans le lagon en Polynésie par le système des parcs à poissons. *In* : Journal de la Société des Océanistes, n° 37, tome XXVIII, p. 345-363.
- EMORY (K.P.), 1934 - Tuamotuan Stone Structures. *In* : Bernice P., Bishop Museum, bulletin n° 118, p. 23-27.
- GRAND (S.), 1983 - Exploitation des poissons récifo-lagonaires aux Tuamotu.
ORERO, Papeete, document n° 4, 20 p.
- GRAND (S.), 1983 - Notions sur la pêche, l'aquaculture et l'environnement en Polynésie Française.
ORERO, Papeete, document n° 8, 60 p.
- MOLET (L.), 1964 - L'importance sociale de Makatea pour la Polynésie Française. *In* : Journal de la Société des Océanistes, décembre, n° 20.
- MORIZE (E.), 1984 - Contribution à l'étude d'une pêcherie artisanale.
In : L'atoll de Tikehau, premiers résultats.
ORSTOM, Papeete, notes et documents d'Océanographie, n° 22, 146 pages.
- ORERO-BUREAU DE DEVELOPPEMENT, 1982 - Marché local de la consommation des produits de la pêche.
Papeete, 57 pages.

- OTTINO (P.), 1972 - Rangiroa, parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien.
Paris, Cujas.
- RAVAULT (F.), 1984 - Note sur les problèmes fonciers posés par le passage des cyclones en Polynésie Française.
ORSTOM, Papeete, 8 pages.
- TERIINUI (R.), 1980 - Rapport sur l'évolution du secteur de la pêche de 1975 à 1980.
Papeete, Service de la Pêche, novembre (inédit).

TABLEAUX EN ANNEXE :

page

1	- Evolution de la population de la Polynésie française (1946-1983)	66
2	- Evolution de la population de Tikehau	67
3	- Répartition par sexe et en % de la population de Tikehau	68
4	- Scolarisation de la population adulte de Tikehau en 1983	68
5	- Niveau de scolarisation de la population de Tikehau en 1983	69
6	- Répartition de la population de Tikehau selon l'activité en 1983	70
7	- Répartition de la population active de Tikehau selon la profession	70
8	- Répartition de la population de Tikehau selon l'ethnie	71
9	- Appartenance religieuse de la population de Tikehau	71
10	- Population de Tikehau ayant résidé dans une autre commune	72
11	- Touchées annuelles de Tikehau par les goélettes à poissons	73
12	- Touchées mensuelles de Tikehau par les goélettes à poissons	73
13	- Transport de poissons par goélette de Tikehau vers Papeete	74
14	- Evolution de la production de coprah	75
15	- Evolution de la production de poissons	76
16	- Valeur comparée des productions de coprah et de poissons	77
17	- Quantités mensuelles de poissons de Tikehau débarqués à Papeete (kgs)	78
18	- Quantités mensuelles de poissons de Tikehau débarqués à Papeete (%)	79
19	- Evolution du commerce maritime interinsulaire entre Tikehau et Papeete (1967 - 1984).	80
20	- Répartition des pièges à poissons aux Tuamotu en 1963 et en 1976	81
21	- Caractéristiques générales des parcs à poissons de Tikehau selon leur localisation	82
22	- Estimation du coût moyen des parcs à poissons de Tikehau selon leur localisation	83
23	- Rotations des goélettes à Tikehau et quantités de poissons transportées.	84

Tableau 1 : Evolution de la population en Polynésie Française

Recensements	1946	1951	1956	1962	1967(4)	1971	1977	1983
Tikehau	376	259	349	275	287	246	266	279
Makatea	1.826	1.758	2.328	2.273	55	78	34	43
Mataiva	-	126(3)	241	162	138	151	178	183
Rangiroa	563	712(3)	822	616	868	1.026	949	1.169
Commune de Rangiroa (1)	2.765	2.855	3.740	3.326	1.348	1.501	1.427	1.674
Tuamotu Gambier	6.583	6.679	8.382	9.370	6.719	8.226	9.052	11.793
Tahiti urbain (2)	18.070	23.080	28.975	35.514	49.324	65.185	77.781	93.294
Polynésie Française	55.734	62.828	76.327	84.551	98.378	119.168	137.382	166.753

(1) Depuis 1972, la commune de Rangiroa englobe les atolls de Mataiva, Tikehau, Rangiroa et l'île de Makatea.

(2) Papeete, Pirae, Arue, Mahina, Faaa, Punaauia, Paea.

(3) Source : Raoul Teissier

(4) Dénombrement administratif.

Tableau 2 : Evolution de la population de Tikehau par sexe et groupe d'âge

Groupes d'âge	Sexe masculin		Sexe féminin		deux sexes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<u>1962</u>						
Moins de 20 ans	61	43,9	75	55,1	136	49,4
20 à 59 ans	64	46,1	51	37,5	115	41,8
60 ans et plus	12	8,6	5	3,7	17	6,2
Non déclaré	2	1,4	5	3,7	7	2,6
Ensemble	139	100,0	136	100,0	275	100,0
<u>1967</u>						
Moins de 20 ans	68	47,2	81	56,6	149	51,9
20 à 59 ans	66	45,8	57	39,9	123	42,9
60 ans et plus	10	7,0	5	3,5	15	5,2
Ensemble	144	100,0	143	100,0	287	100,0
<u>1983</u>						
Moins de 20 ans	75	50,7	72	55,0	147	52,7
20 à 59 ans	59	39,9	54	41,2	113	40,5
60 ans et plus	14	9,4	5	3,8	19	6,8
Ensemble	148	100,0	131	100,0	279	100,0

Sources : recensement du 9 novembre 1962, dénombrement administratif de 1967, recensement du 15 octobre 1983

Tableau 3 : Répartition par sexe de la population de Tikehau (%)

	1956	1962	1967	1971	1977	1983
Hommes	49	50,5	50	53	56	53
Femmes	51	49,5	50	47	44	47
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Tableau 4 : Scolarisation de la population adulte de Tikehau (1983)

Plus de 20 ans	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non scolarisés	4	5,5	3	5,1	7	5,3
Primaire	66	90,4	48	81,3	113	86,4
Secondaire	3	4,1	6	10,2	9	6,8
Supérieur	-	-	2	3,4	2	1,5
Total	73	100,0	59	100,0	132	100,0

Source : recensement du 15 octobre 1983

Tableau 5 - Niveau de scolarisation de la population de Tikehau.

Groupes d'âge	Non scolarisé			Maternelle			Primaire			Secondaire			Supérieur			Total		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
0-9 ans	12	19	31	5	7	12	22	15	37							39	41	80
10-19 ans	2	-	2	1	-	1	27	26	53	6	5	11				36	31	67
20-29 ans	-	-	-				23	16	39	2	5	7	-	2	2	25	23	48
30-39 ans	-	1	1				7	6	13	-	-	-				7	7	14
40-49 ans	1	1	2				15	12	27	-	1	1				16	14	30
50-59 ans	1	-	1				10	10	20	-	-	-				11	20	21
60-69 ans	1	1	2				10	3	13	-	-	-				11	4	15
70-79 ans	1	-	1				-	1	1	1	-	1				2	1	3
80-89 ans	-	-	-				-	-	-	-	-	-				-	-	-
90 ans et plus	-	-	-				1	-	1	-	-	-				1	-	1
TOTAL	18	22	40	6	7	13	115	89	204	9	11	20	-	2	2	148	131	279

Source : Recensement du 15 octobre 1983.

Tableau 6 - Répartition de la population de Tikehau selon l'activité

Catégorie Socio-professionnelle	Nombre			% ensemble
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Agriculteurs	22	-	22	7,9
Pêcheurs	14	-	14	5,0
Artisans	1	3	4	1,4
Commerçants	-	3	3	1,1
Agents de l'administration	2	8	10	3,6
Agents d'entreprise	1	-	1	0,4
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	8	-	8	2,9
Ouvriers agricoles	28	-	28	10,0
Retraités	8	4	12	4,3
Sans profession (1)	64	113	177	63,4
TOTAL	148	131	279	100,0

(1) Essentiellement des personnes de moins de 20 ans (73 %) et des femmes au foyer (23 %).

Tableau 7 - Répartition de la population active de Tikehau selon la profession

Catégorie socio-professionnelle	Nombre			% ensemble
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Agriculteurs	22	-	22	15,1
Ouvriers agricoles	28	-	28	19,2
Pêcheurs	14	-	14	9,6
Artisans	1	3	4	2,7
Commerçants	-	3	3	2,0
Agents de l'administration	2	8	10	6,8
Agent d'entreprise	1	-	1	0,7
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	8	-	8	5,5
Divers (1)	-	56	56	38,4
TOTAL	76	70	146(2)	100,0

(1) essentiellement des femmes au foyer

(2) la population active de 20 à 60 ans représente 52% de la population de l'atoll

source : Recensement du 15 octobre 1983

Tableau 8 : Répartition de la population de Tikehau selon l'ethnie

catégorie ethnique	Recensement 1962		Recensement 1977		Recensement 1983	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Polynésien (1)	258	93,8	98	36,6	264	94,6
Demi	8	2,9	165	61,6	13	4,7
Chinois	7	2,6	3	1,1	1	} 0,7
Européen	-	-	1	} 0,7	-	
Autre	2	0,7	1		1	
Ensemble	275	100,0	268	100,0	278	100,0

(1) Maori

Tableau 9 - Appartenance religieuse de la population de Tikehau

Confession	Recensement de 1962		Recensement de 1971	
	Nombre	%	Nombre	%
Sanito	161	58,5	119	48,4
Catholique	53	19,3	59	24,0
Protestante	49	17,8	46	18,7
Adventiste	7	2,5	18	7,3
Sans	4	1,5	4	1,6
Non déclaré	1	0,4	-	-
TOTAL	275	100,0	246	100,0

(1) La question de l'appartenance religieuse de la population n'a pas été posée dans les derniers recensements.

Tableau 10 - Population de Tikehau ayant résidé dans une autre commune de Polynésie Française.

Autre lieu de résidence	Période de retour à Tikehau				Ensemble		
	1960-1975	1976-1980	1981-1983	non précisé	Nombre	%	
<u>Iles du Vent</u>	5	13	18	18	54	91,5	
Hitia O Te Ra	-	-	2	-	2	3,4	
Agglomération de Papeete	5	13	16	18	52	88,1	
dont :							
Papeete	4	11	12	14	41	69,5	
Pirae	-	-	2	-	2	3,4	
Arue	-	-	-	1	1	1,7	
Faaa	1	-	2	1	4	6,8	
Punaauia	-	2	-	2	4	6,8	
<u>Iles Sous le Vent</u>	-	-	-	2	2	3,4	
dont :							
Uturoa	-	-	-	1	1	1,7	
Huahine	-	-	-	1	1	1,7	
<u>Tuamotu-Gambier</u>	-	1	2	-	3	5,1	
dont :							
Fakarava	-	-	1	-	1	1,7	
Hao	-	1	-	-	1	1,7	
Makemo	-	-	1	-	1	1,7	
Total	Nombre =	5	14	20	20	59	100,0
	% =	8,5	23,7	33,9	33,9	100,0	

Source : Recensement du 15 octobre 1983.

Tableau 11 - Touchées annuelles de Tikehau par les goélettes à poissons

Goélettes	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Manava I	10	15	16	21	2	12
Manava II	-	-	-	-	10	15
Rairoa Nui	15	-	6	35	29	44
Saint Corentin	15	-	-	24	5	1
Tamarii Tikehau ⁽¹⁾	43	37	43	6	-	-
Tiare Hinano ⁽²⁾	-	12	5	-	-	-
Ensemble	83	64	70	86	46	72

Source : Capitainerie du Port Autonome de Papeete

(1) Coulée par le cyclone Orama en 1983

(2) ex Tiare Mataiva, elle-même ex-Raitau

(-) Goélette à poissons

Tableau 12 - Touchées mensuelles de Tikehau par les goélettes à poissons

Mois	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Ensemble	
							nbre	%
janvier	4	6	7	5	5	10	37	8,8
février	6	6	10	4	6	6	38	9,0
mars	3	3	8	6	7	8	35	8,3
avril	6	-	9	8	6	8	37	8,7
mai	7	4	8	6	5	15	45	10,7
juin	6	4	8	9	6	9	42	10,0
juillet	6	2	3	4	4	3	22	5,2
août	6	4	8	4	4	-	26	6,2
septembre	5	3	3	5	5	6	27	6,4
octobre	11	4	6	5	4	6	36	8,6
novembre	6	4	7	7	6	6	36	8,6
décembre	6	6	9	7	6	6	40	9,5
Ensemble	83	64	70	86	46	72	421	100,0

Tableau 13 - Transport de poissons par goélette de Tikehau vers Papeete

Année	Nombre de goélettes	Nombre de touchées	Quantité totale transportée (kilos)	Quantité moyenne transportée par touchée (kilos)
1972	9	140	440 293	3 145
1973	5	130	478 435	3 680
1974	9	95	362 478	3 815
1975	5	118	340 120	2 882
1976	6	102	384 100	3 765
1977	5	80	252 600	3 157
1978	4	92	276 969	3 010
1979	4	69	195 550	2 834
1980	4	46	152 880	3 323
1981(1)	4	32	108 450	3 389

Source : Service de la Pêche : statistiques de pêche

(1) Six premiers mois de l'année

Tableau 14 - Evolution de la production de coprah.

Année	Production de Tikehau		Production des Tuamotu Gambier Tonnes	Production de Tikehau en %	Production de Polynésie Française Tonnes	Production de Tikehau en %
	Tonnes	Indices (1960=100)				
1960	583	100	11 963	4,9	24 678	2,4
1961	339	58	9 192	3,7	22 069	1,5
1962	571	98	11 560	4,9	26 079	2,2
1963	529	91	10 867	4,9	24 869	2,1
1964	535	92	9 774	5,5	25 465	2,1
1965	498	85	8 648	5,7	21 361	2,3
1966	308	53	7 794	3,9	21 408	1,4
1967	431	74	7 965	5,4	18 791	2,3
1968	378	65	7 900	4,8	18 145	2,1
1969	396	68	8 174	4,8	19 423	2,0
1970	339	58	8 180	4,1	15 760	2,1
1971	227	39	7 540	3,0	15 156	1,5
1972	517	89	9 113	5,7	18 503	2,8
1973	272	47	8 252	3,3	14 425	1,9
1974	271	46	6 684	4,0	12 710	2,1
1975	433	74	11 288	3,8	22 348	1,9
1976	420	72	9 998	4,2	19 505	2,1
1977	254	44	7 645	3,3	14 959	1,7
1978	251	43	7 511	3,3	12 822	2,0
1979	393	67	8 233	4,8	14 513	2,7
1980	530	91	11 837	4,5	19 891	2,7
1981	423	73	9 311	4,5	15 986	2,6
1982	473	81	10 499	4,5	19 181	2,5
1983	254	43	5 400	4,7	11 015	2,3
1984	24	-	3 707	0,6	7 389	0,3

Source : Service de l'Economie Rurale, bulletin de statistiques agricoles (coprah entré en silos).

1984 : Service des Affaires économiques (coprah entré à l'huilerie).

Tableau 15 - Evolution de la production de poissons⁽¹⁾

Année	Production de Tikehau		Production des Tuamotu Gambier Tonnes	Production de Tikehau en %	Production de Polynésie Française	
	Tonnes	Indices (1960=100)			Tonnes	en %
1960	33	100	214	15,5	889	3,7
1961	64	194	232	27,8	913	7,1
1962	66	198	372	17,7	1 321	5,0
1963	114	343	482	23,6	1 589	7,2
1964			600		1 408	
1965			650		1 575	
1966	173	521	712	24,3	1 893	9,1
1967			816		1 838	
1968			739		2 047	
1969			795		2 188	
1970	237	715	931	25,5	2 138	11,1
1971	360	1 084	1 349	26,7	1 953	18,4
1972	440	1 326	1 292	34,1	2 142	20,5
1973	478	1 441	1 231	38,9	2 258	21,2
1974	362	1 092	1 059	34,2	2 105	17,2
1975	340	1 024	977	34,8	2 196	15,5
1976	384	1 157	1 377	27,9	2 429	15,8
1977	253	761	1 286	19,6	2 143	11,8
1978	277	834	1 460	19,0	2 477	11,2
1979	196	589	1 093	17,9	2 104	9,3
1980	153	460	993	15,4	2 297	6,7
1981			1 285		2 099	
1982			1 514		2 182	
1983	140	424	923	15,2	1 874	7,5
1984	240	727	1 174	20,4		

Sources : Service de la Pêche, service des douanes (statistiques du cabotage) et statistiques des marchés municipaux.

(1) Production commercialisée.

Tableau 16 - Valeur comparée des productions de coprah et de poisson à Tikehau.

Années	1960	1963	1970	1973	1980	1983
<u>Prix du kilo</u> ⁽¹⁾						
(F.CFP)						
coprah	10,9	9,0	13,4	14,2	39,2 + 5	51 + 5
poisson	8,8	9,2	17,7	19,6	45,2	56
Rapport poisson/coprah (%)	81	102	132	138	102	100
<u>Valeur de production</u>						
(millions F.CFP)						
coprah	6,4	4,8	4,5	3,9	23,4	13,8
poisson	0,3	1,0	4,2	9,4	6,9	7,8
Rapport poisson/coprah (%)	5	22	92	242	29	57

(1) Prix moyen pour l'archipel des Tuamotu-Gambier
 Source : Service des Douanes, statistiques de cabotage
 au prix moyen du kilo de coprah s'ajoute depuis 1979 une prime uniforme de 5 F/kilo versée aux préparateurs de coprah.

Tableau 17 - Quantité mensuelle de poissons de Tikehau débarqués à Papeete (kilos).

Mois	1962	1966	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1972/1980
janvier	1 200	18 563	23 739	30 600	34 200	29 400	21 300	29 700	31 700	14 400	12 300	25 260
février	740	3 625	35 750	29 400	30 900	26 400	13 200	19 650	19 900	18 200	13 290	22 966
mars	1 450	5 940	43 400	41 280	30 000	24 900	32 400	26 400	38 100	9 500	8 250	28 248
avril	2 500	16 905	44 850	53 760	34 250	37 200	42 400	26 700	21 200	9 500	11 100	31 218
mai	5 000	15 200	41 190	58 320	30 300	30 120	33 900	43 350	17 690	18 000	12 840	31 746
juin	6 000	9 452	34 105	54 300	11 100	31 300	32 700	15 000	24 950	16 450	15 000	26 101
juillet	4 500	2 000	44 738	46 500	30 900	27 300	33 600	6 600	21 450	1 500	5 700	24 254
août	14 250	21 745	29 511	30 800	6 978	24 300	30 900	10 500	23 400	9 300	7 200	19 210
septembre	7 500	16 239	45 600	31 275	24 600	20 100	29 300	12 500	20 979	22 200	3 900	23 384
octobre	1 500	24 124	38 760	32 600	43 950	26 400	32 800	9 000	15 900	27 600	28 800	28 423
novembre	18 600	14 579	31 350	36 600	45 600	30 300	43 900	19 600	23 700	22 500	19 500	30 339
décembre	2 600	24 540	27 300	33 000	39 700	32 400	37 700	33 600	18 000	26 400	15 000	29 223
Total	65 840	172 912	440 293	478 435	362 478	340 120	384 100	252 600	276 969	195 550	152 880	320 381

Source : Service de la Pêche : statistiques de pêche.

Tableau 18 - Quantité mensuelle de poissons de Tikehau débarqués à Papeete (en %).

Mois	1962	1966	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1972/1980
janvier	1,8	10,8	5,4	6,4	9,3	8,6	5,6	11,7	11,4	7,4	8,0	7,9
février	1,1	2,1	8,1	6,2	8,5	7,8	3,5	7,8	7,2	9,3	8,7	7,2
mars	2,2	3,4	9,9	8,6	8,3	7,3	8,4	10,5	13,8	4,8	5,4	8,8
avril	3,8	9,8	10,1	11,2	9,5	10,9	11,0	10,6	7,7	4,8	7,3	9,7
mai	7,6	8,8	9,4	12,2	8,4	8,9	8,8	17,1	6,4	9,2	8,4	9,9
juin	9,1	5,5	7,7	11,3	3,1	9,2	8,5	5,9	9,0	8,4	9,8	8,1
juillet	6,8	1,2	10,2	9,7	8,5	8,0	8,8	2,6	7,7	0,8	3,7	7,5
août	21,7	12,4	6,7	6,4	1,9	7,2	8,0	4,2	8,4	4,8	4,7	6,0
septembre	11,4	9,4	10,4	6,6	6,8	5,9	7,6	4,9	7,6	11,4	2,6	7,3
octobre	2,3	14,0	8,8	6,8	12,1	7,8	8,5	3,6	5,7	14,1	18,8	8,9
novembre	28,3	8,4	7,1	7,7	12,6	8,9	11,5	7,8	8,6	11,5	12,8	9,6
décembre	3,9	14,2	6,2	6,9	11,0	9,5	9,8	13,3	6,5	13,5	9,8	9,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Service de la Pêche : statistiques de pêche.

Tableau 19 - Evolution du commerce maritime interinsulaire entre Tikehau et Papeete.

A destination de Tikehau					En provenance de Tikehau				
Produits	En valeur (milliers F.CFP)		En pourcentage %		Produits	En valeur (milliers F.CFP)		En pourcentage %	
	1967	1984	1967	1984		1967	1984	1967	1984
Données alimentai- res	299	8 834	65,2	24,5	coprah	2 731	1 344	62,6	8,8
Matériaux de cons- truction	2	14 377 ⁽¹⁾	0,4	40,1	poissons	1 517	13 982	34,8	91,2
Produits pétroliers	55	5 123	12,1	14,2	artisanat	26	-	0,6	-
Aventure	46	2 858 ⁽²⁾	10,0	8,1	divers	87	-	2,0	-
Divers	56	4 738	12,3	13,1					
Ensemble	458	35 930	100,0	100,0	Ensemble	4 361	15 326	100,0	100,0

Source : 1967 - Service des Affaires Economiques

1984 - Service des Douanes : statistiques de cabotage - EVAAM - Affaires Economiques

(1) sans compter les matériaux transportés par l'Agence Territoriale pour la Reconstruction représentant une valeur de 21,3 millions de F.CFP.

(2) sans compter la glace transportée par la goélette à poissons pour 6,9 millions de F.CFP.

- Valeur estimée pour les produits transportés à l'aventure.

Tableau 20 : Répartition des pièges à poissons aux Tuamotu (1)

Atolls	1963	1976
Ahe	6	10
Apataki	10	20
Aratika	-	10
Arutua	78	25
Faaite	-	15
Fakarava	-	10
Katiu	-	15
Kaukura	43	50
Manihi	17	-
Mataiva	3	9
Motutunga	-	6
Rangiroa	13	45
Tahanea	-	4
Takaroa	-	6
Tikehau	37	25
Autres	4	-
Total	211	260

(1) pièges en service dont le produit est commercialisé

source : 1963 : M.Echinard, 1976 : rapport annuel du
Service de la Pêche

Tableau 21 : Caractéristiques générales des parcs à poissons de Tikehau selon leur localisation (1)

Valeurs moyennes	Parcs de plage	Parcs de hoa	Parcs de tombant corallien	Parcs de plateau corallien	Ensemble des parcs
Emprise au sol	1.400 m ²	1.300 m ²	900 m ²	1.100 m ²	1.200 m ²
Angle d'ouverture	80°	61°	46°	57°	64°
Hauteur d'eau dans le aua	1m90	2m10	3m80	1m80	2m30
Espacement poteaux	2 m	2 m	1m50	1m50	1m75
Longueur rauroa côté rivage	75 m	60 m	40 m	50 m	50 m
Longueur rauroa extérieur	25 m	35 m	20 m	35 m	30 m
Surface/surface tipua/aua	1/3 à 1/4	1/3 à 1	1/2 à 2/1	2/3 à 1	1/4 à 2/1
Nombre de parcs	5	8	4	5	22

(1) Caractéristiques moyennes dont certaines (superficies, hauteurs d'eau) ont une valeur très approximative.

Tableau 22 : Estimation du coût moyen des parcs à poissons de Tikehau selon leur localisation

(Août 1984)	Parcs de plage		Parcs de hoa		Parcs de tom- bant corallien		Parcs de pla- teau corallien		Ensemble des parcs	
	F.CFP	%	F.CFP	%	F.CFP	%	F.CFP	%	F.CFP	%
<u>Valeur de remplacement :</u>										
Grillage	91.000	40	91.000	35	183.000	32	95.000	32	108.000	34
Poteaux (2)	138.000	60	165.000	65	388.000	68	203.000	68	208.000	66
Ensemble	229.000	100	256.000	100	571.000	100	298.000	100	316.000	100
<u>Prix de revient :</u>										
Grillage	88.000	64	91.000	62	183.000	44	95.000	96	108.000	59
Poteaux (1)	50.000	36	56.000	38	230.000	56	4.000	4	75.000	41
Ensemble	138.000	100	147.000	100	413.000	100	99.000	100	183.000	100

(1) Les poteaux en bois et les poteaux de récupération ne sont pas pris en compte et les poteaux en fer usagés ne sont comptés que pour moitié de leur valeur.

(2) Evaluation sur une base de poteaux en fer galvanisé de 1 à 2 pouces de diamètre et de rouleaux de grillage de 50 m de long et de 1m50 et 2 m de large.

Tableau 23 : Rotations des goélettes à Tikehau et quantités de poissons transportées

Quantités transportées (kilos)	nombre de rotations des goélettes	
	1972	1980
moins de 1000	4	2
1000 à 1500	7	2
1501 à 2000	14	2
2001 à 2500	18	6
2501 à 3000	48	16
3001 à 3500	6	1
3501 à 4000	6	4
4001 à 4500	16	2
4501 à 5000	5	1
5001 à 5500	5	2
5501 à 6000	7	7
plus de 6000	1	-
Ensemble	137	45

source : statistiques du Service de la Pêche

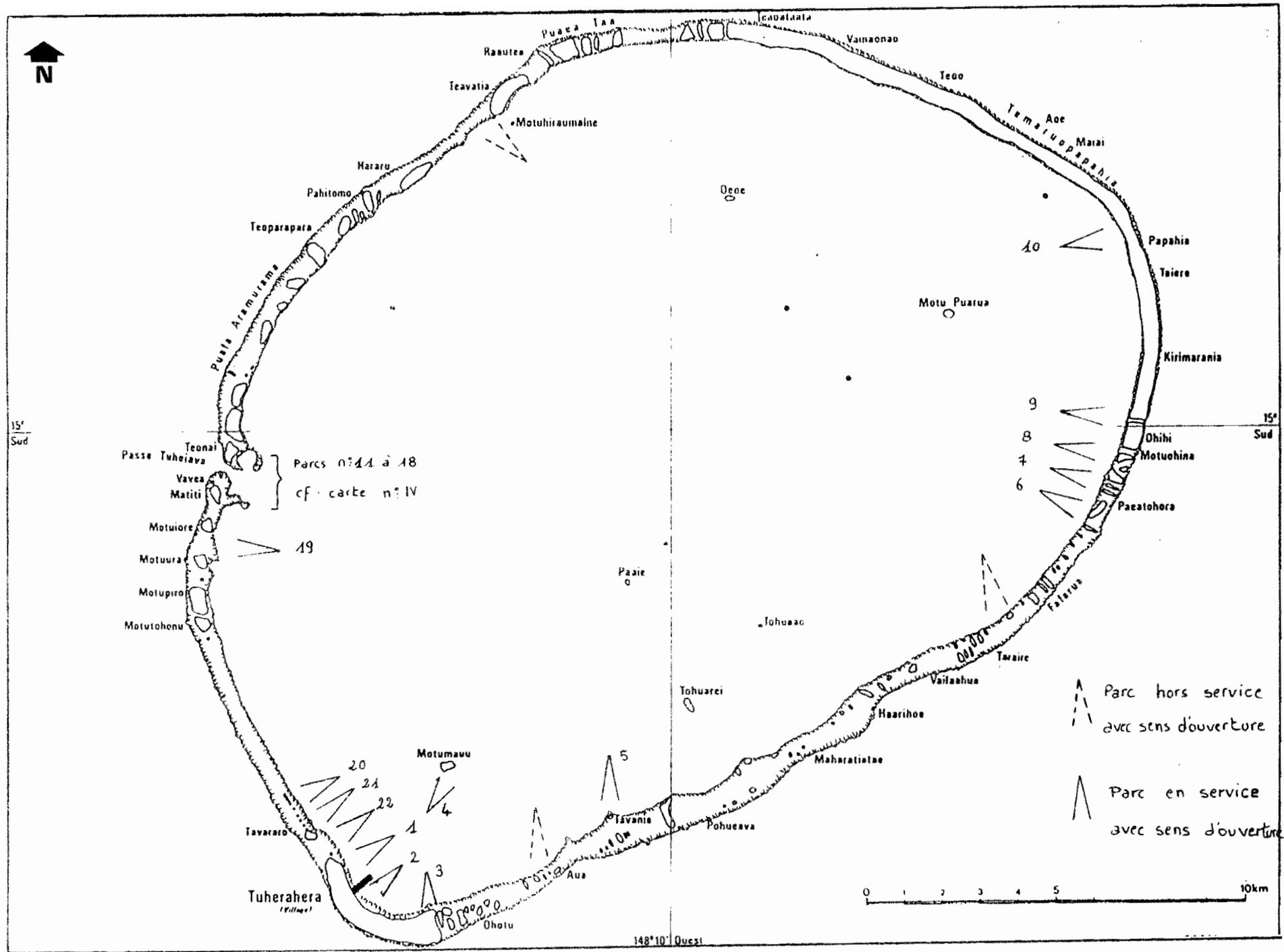
CARTES :

page

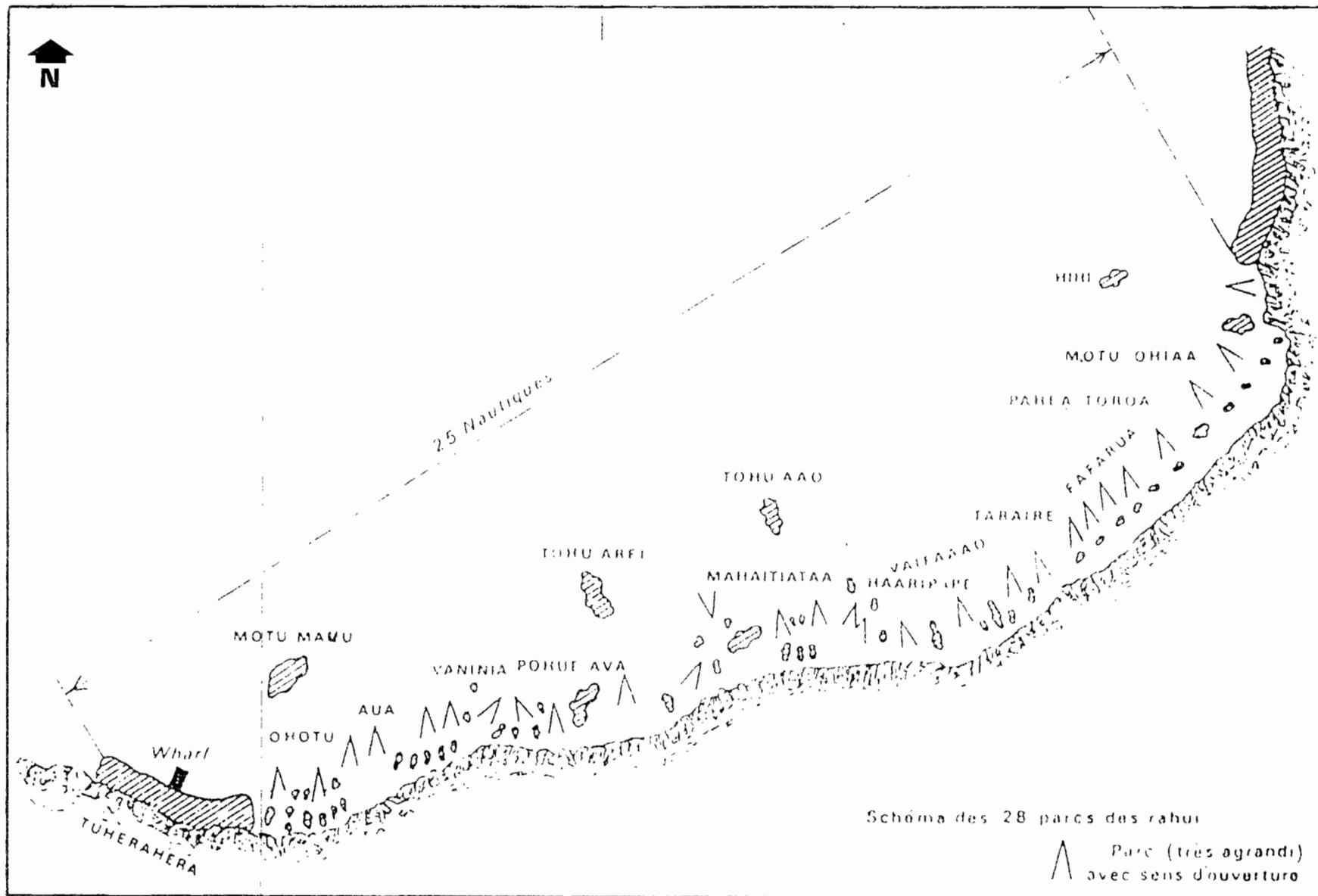
1 - Emplacement des pièges à poissons de Tikehau (1984)	85
2 - Localisation des pièges dans la partie méridionale de Tikehau (1963)	86
3 - Localisation des pièges dans la partie méridionale de Tikehau (1984)	87
4 - Localisation des pièges au voisinage de la passe Tuheiava (1984)	88
5 - Schéma d'organisation des pièges à la passe Tuheiava (1971)	89
6 - Schéma d'organisation des pièges à la passe Tuheiava (1984)	90

GRAPHIQUES :

1 - Quantités moyennes de poissons en provenance de Tikehau débarqués chaque mois à Papeete (1972-1980)	91
2 - Evolution des productions de coprah et de poisson à Tikehau de 1960 à 1984	92
3 - Rotations des goélettes et quantités de poissons transportées en 1972 et en 1980	93

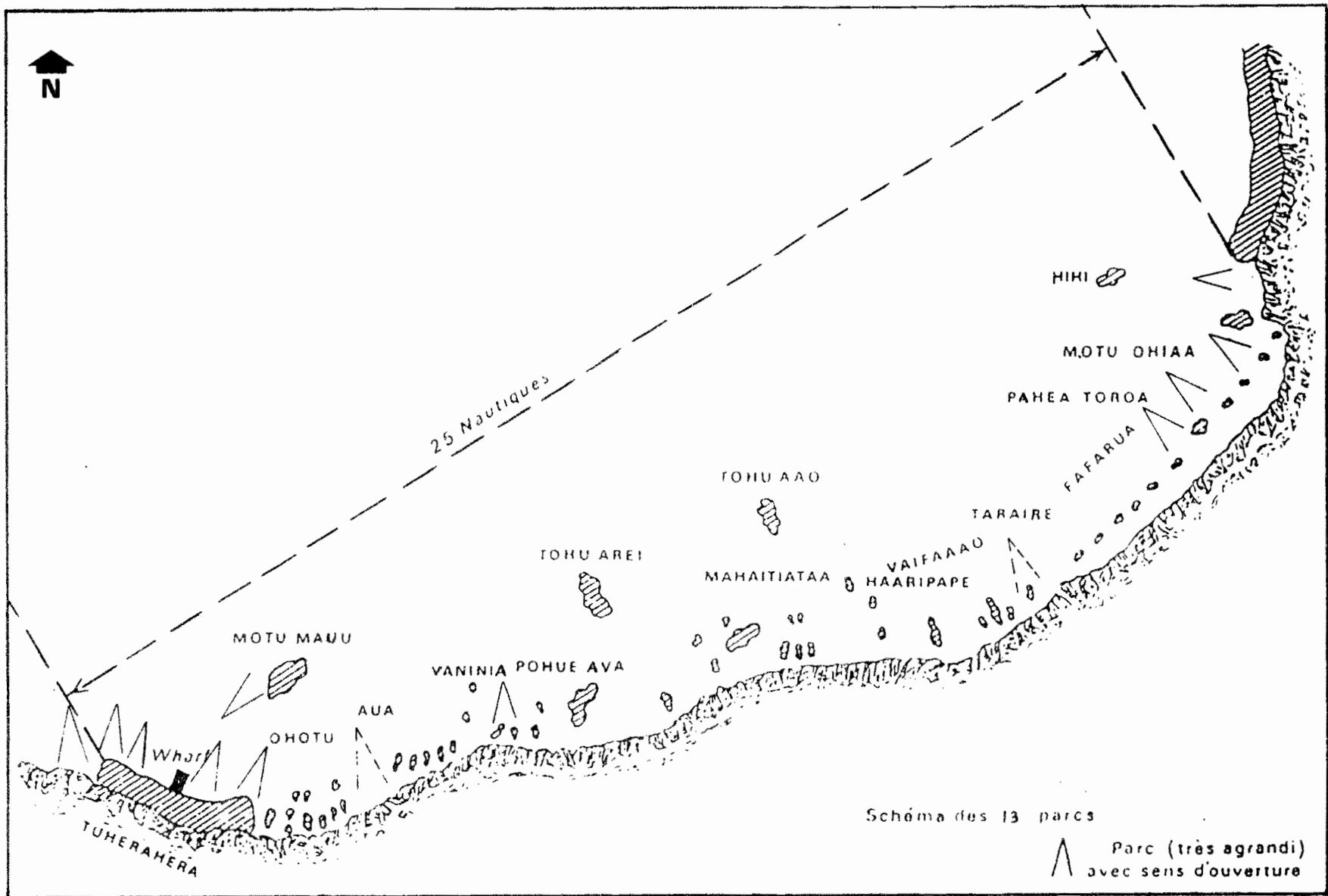


Carte 1 : Emplacement des pièges à poissons de Tikehau (1984)

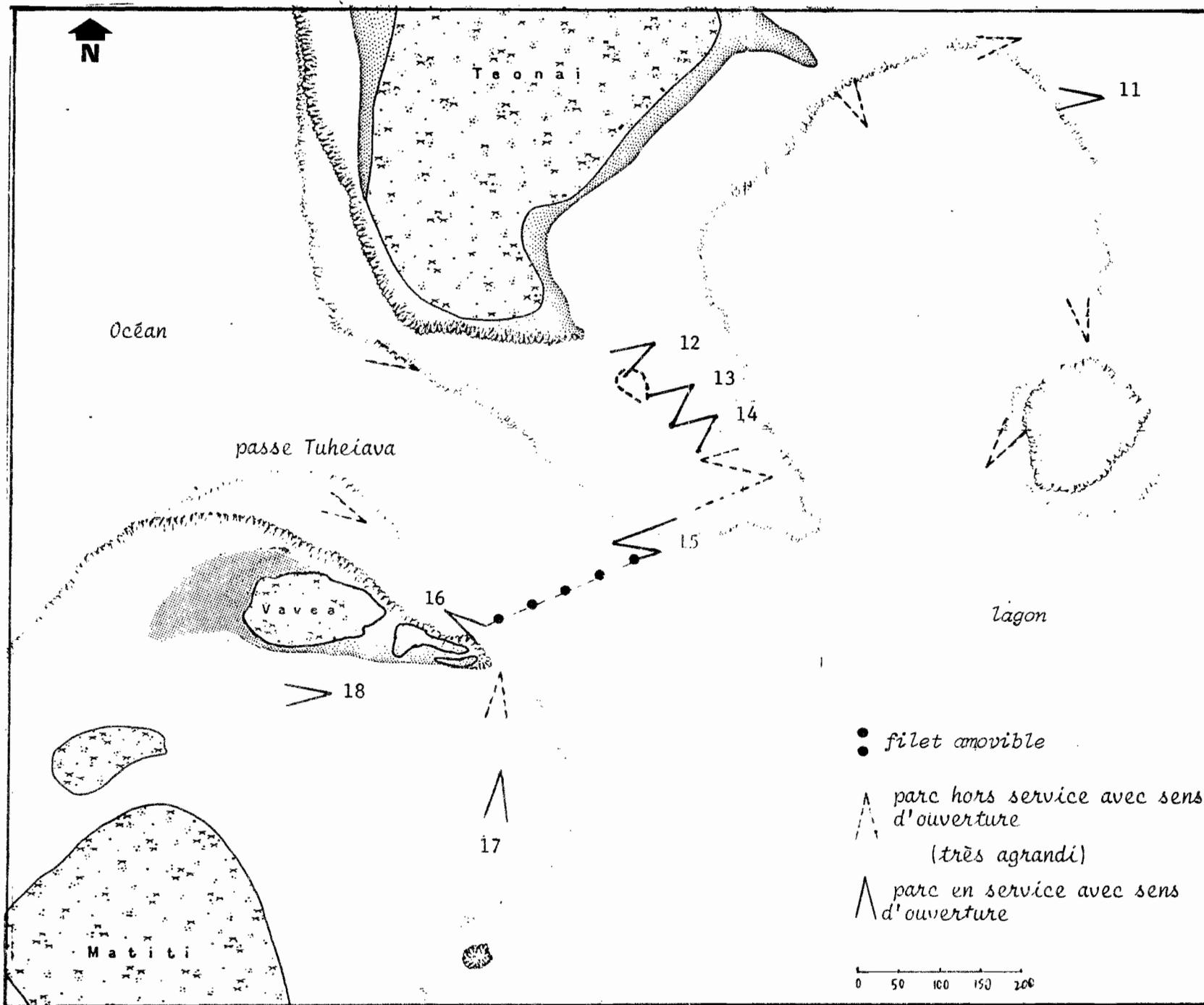


source : M. Echinard - 2^{ème} semestre 1963.

Carte 2 : Localisation des pièges dans la partie méridionale de Tikehau (1963)

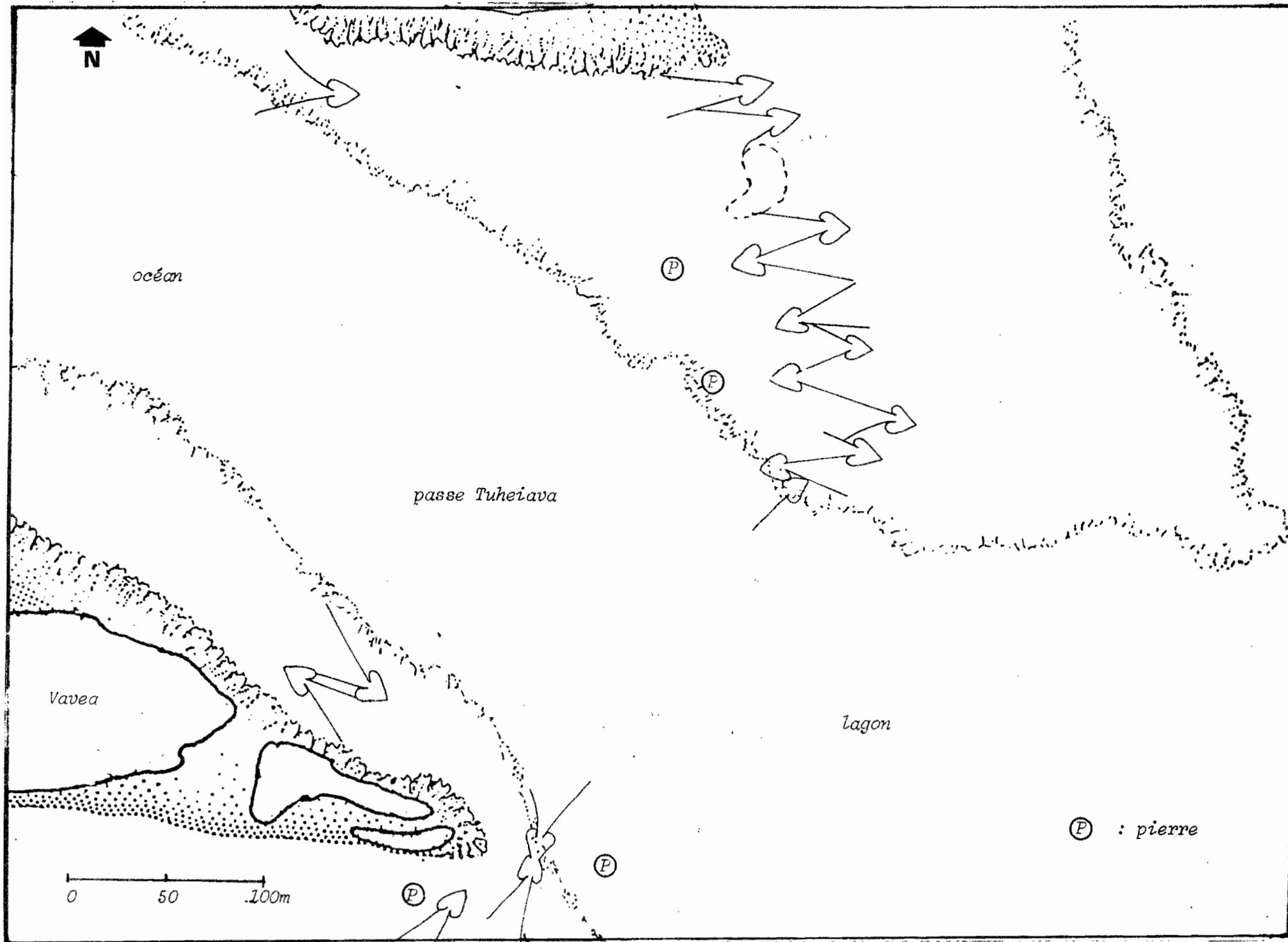


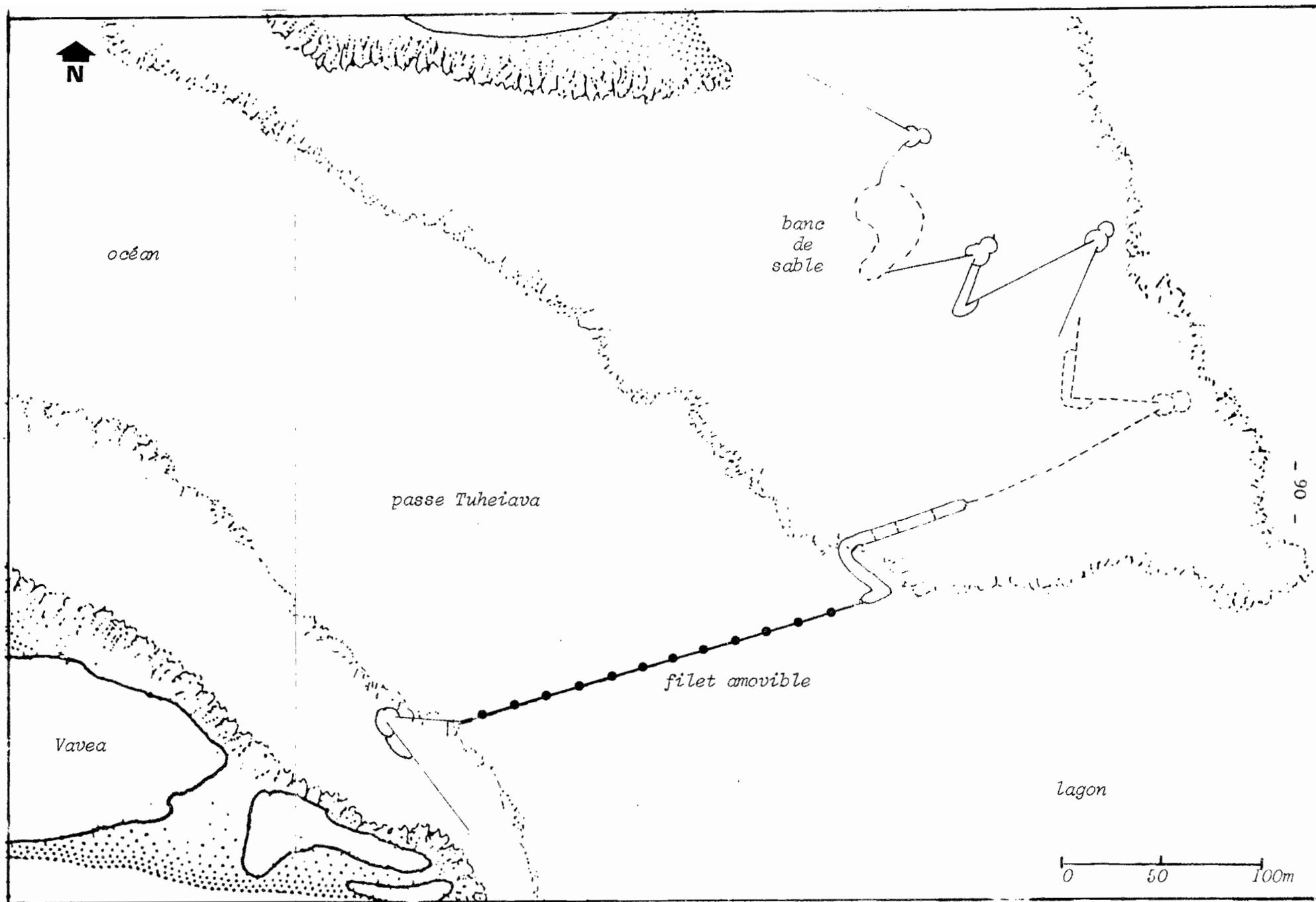
Carte 3 : Localisation des pièges dans la partie méridionale de Tikehau (1984)



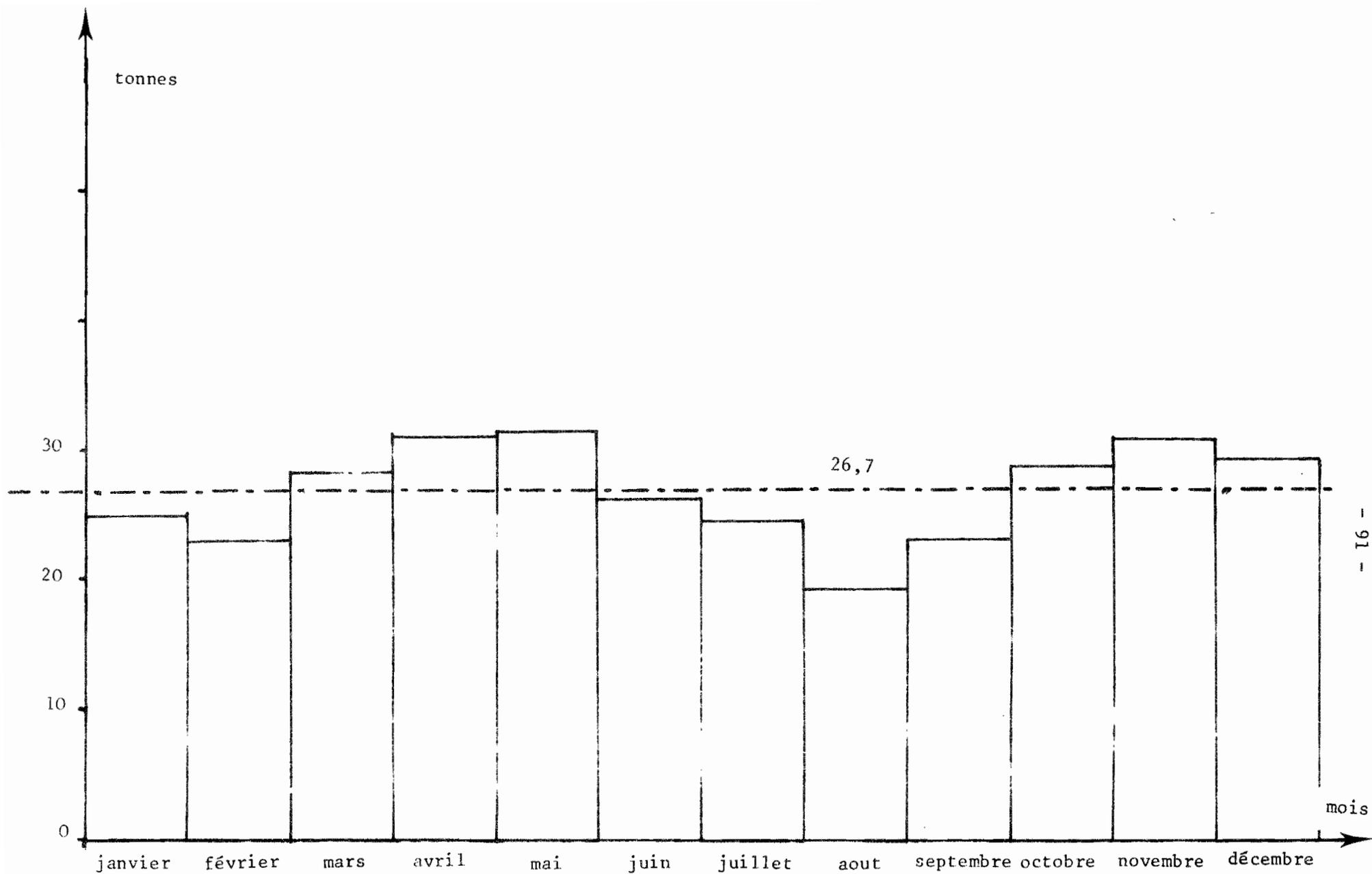
Carte 4 : Localisation des pièges au voisinage de la passe Tuheiava (1984)

Carte 1 : Schema d'organisation des pieges a la passe TUHEIAVA (1971)

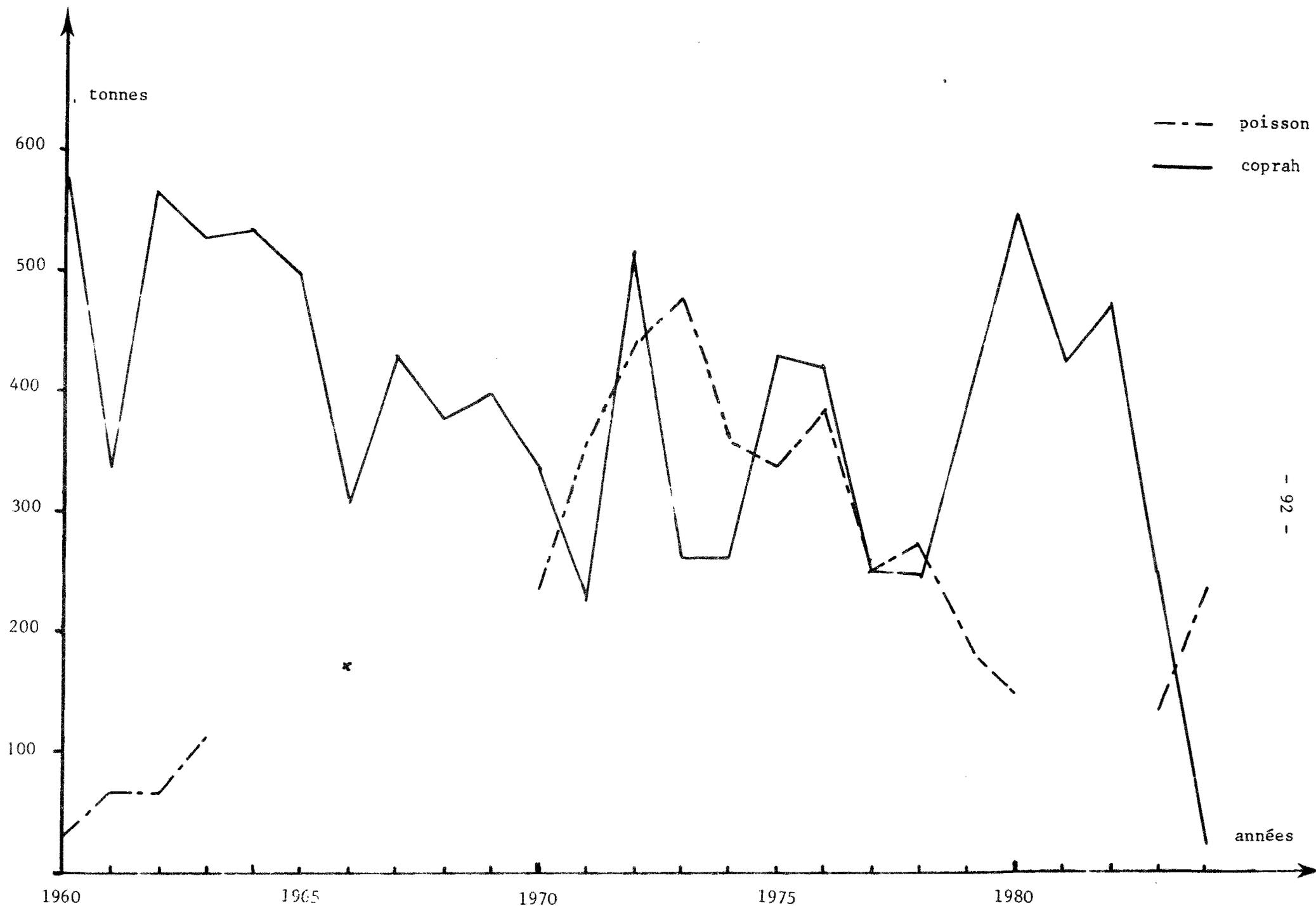




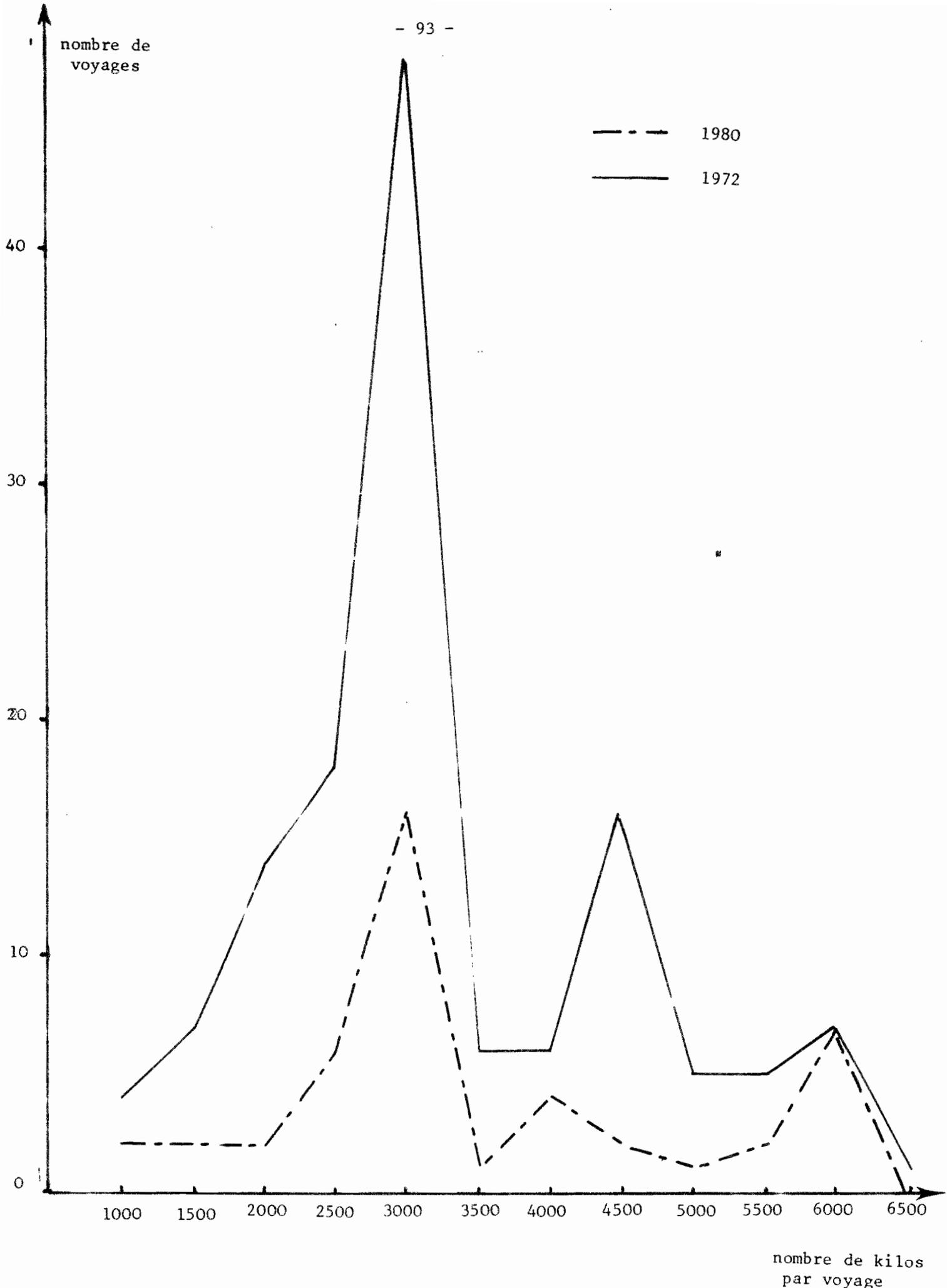
Carte 6 : Schéma d'organisation des pièges à la passe Tuheiava (1984)



Graphique 1 : Quantités moyennes de poissons en provenance de Tikehau débarqués chaque mois à Papeete (1972-1980)



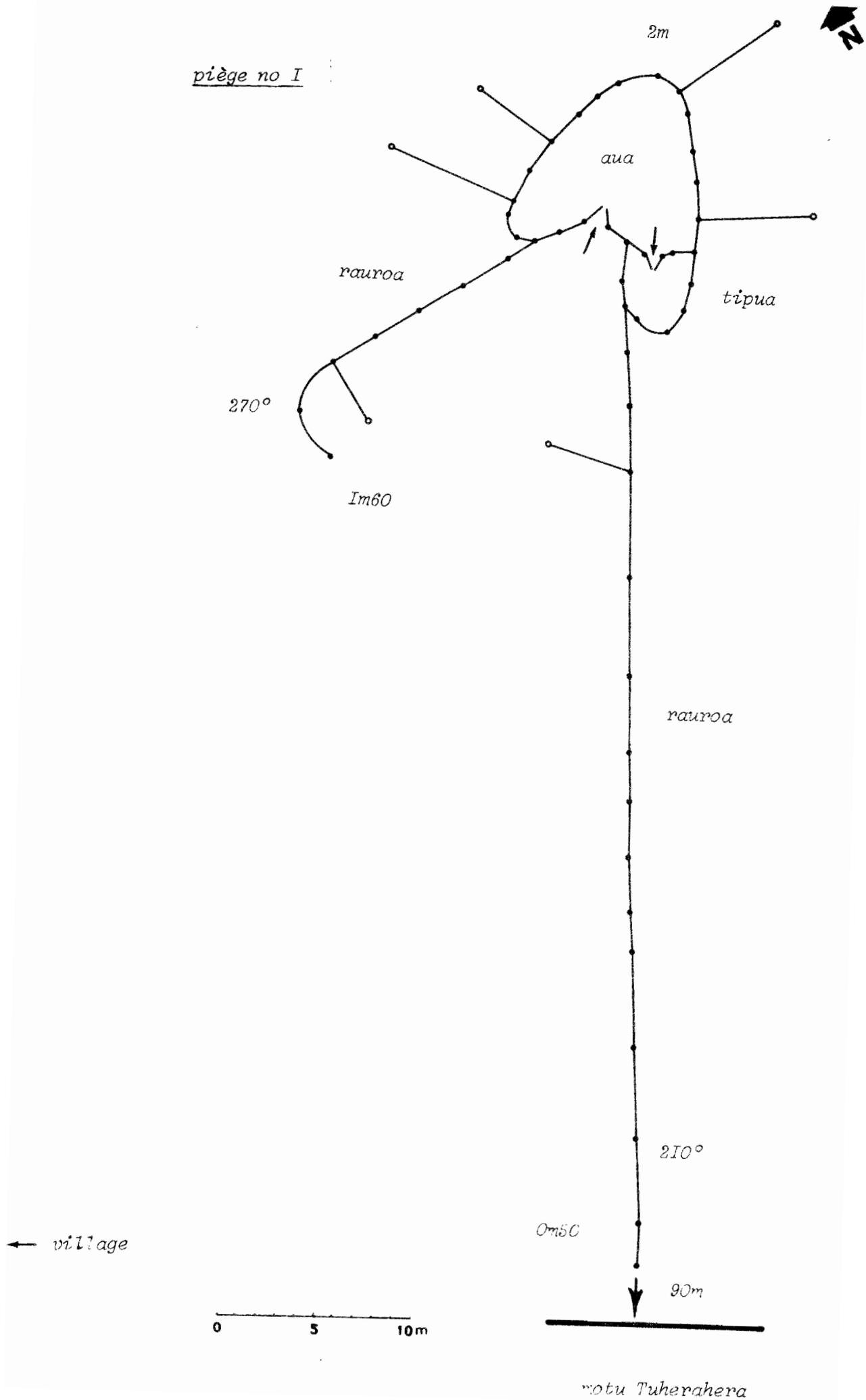
Graphique 2 : Evolution des productions de coprah et de poisson à Tikehau (1960-1984)



Graphique 3 : Rotations des goélettes et quantités de poisson transportées

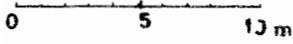
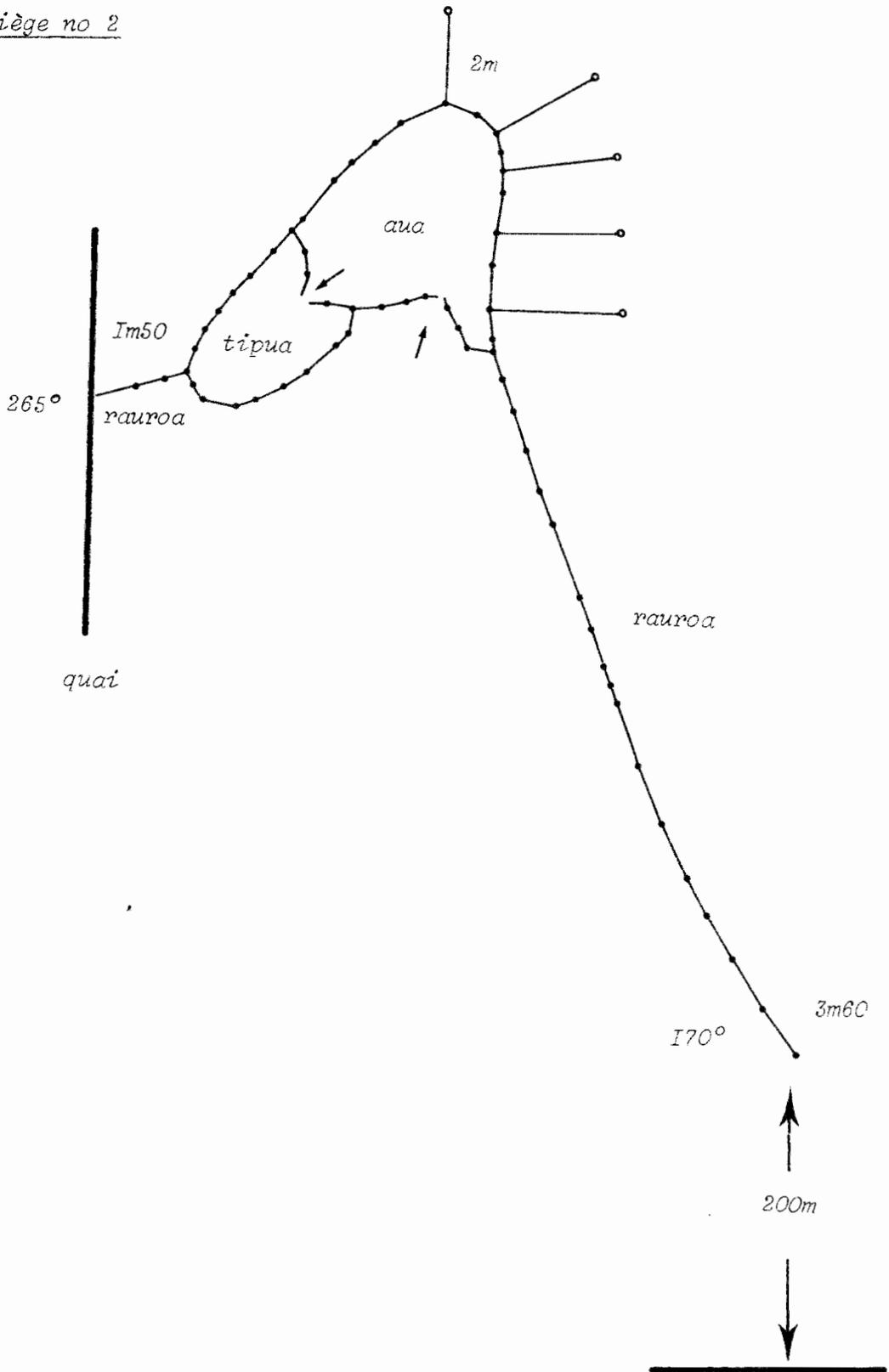
LEGENDE DES PIEGES :

<i>aua</i>	:	antichambre (et aussi vivier)
<i>hoa</i>	:	chenal entre deux îlots
<i>karena</i>	:	pâté de corail
<i>motu</i>	:	îlot
<i>raurca</i>	:	bras
<i>tipua</i>	:	chambre (vivier)
	:	espace entre deux poteaux
	:	hauban de fixation
	:	rivage
<i>180°</i>	:	angle de relèvement
<i>2m50</i>	:	hauteur d'eau
	:	distance du rivage
	:	Nord géographique





piège no 2



motu Tuherahera (village)

piège no 3

rauroa

215°

1m50

aua

2m

tipua

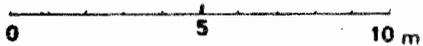
rauroa

village →

0m40

138°

25m

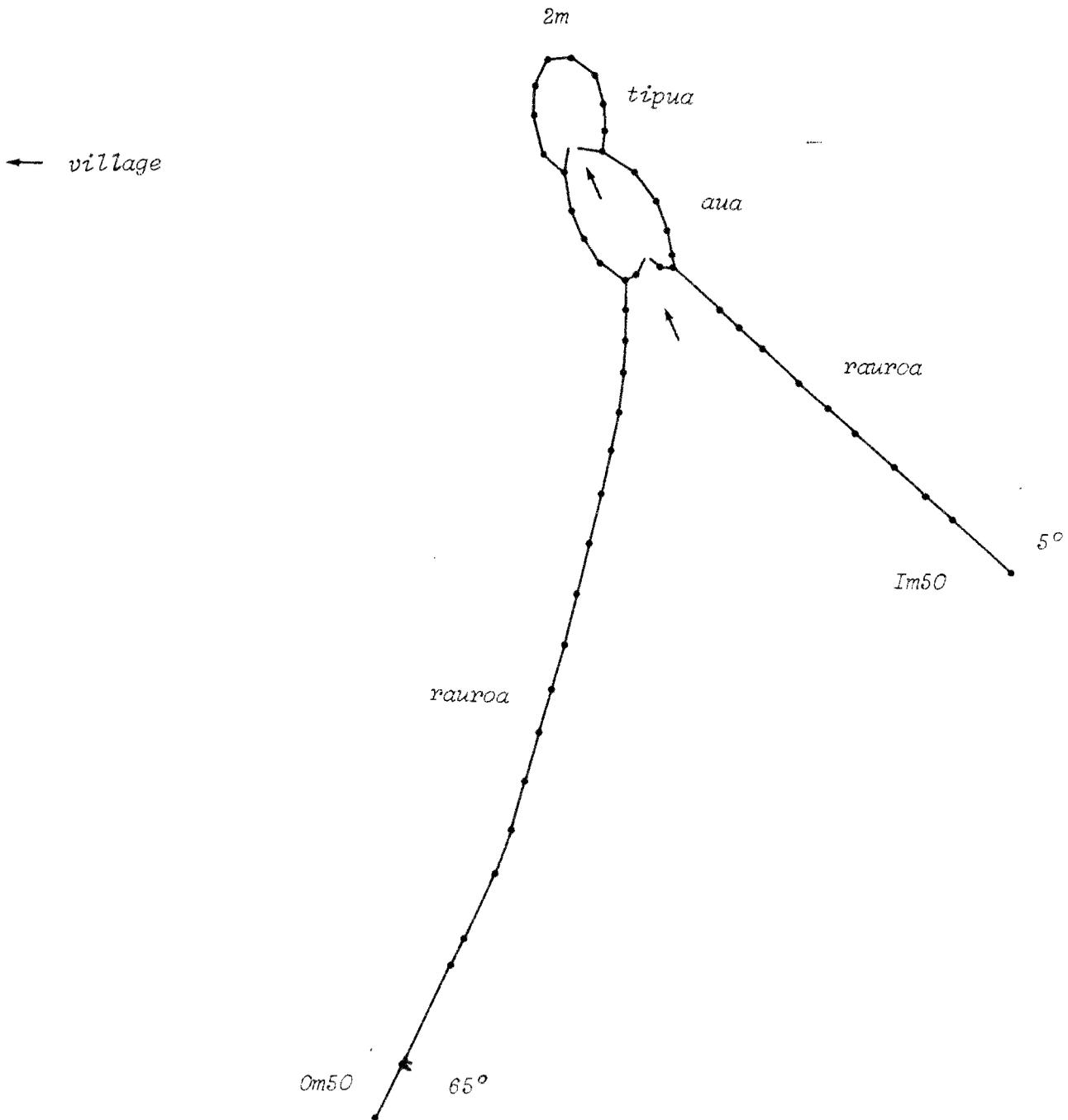


motu Tuherahera

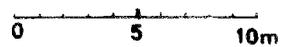




piège no 4

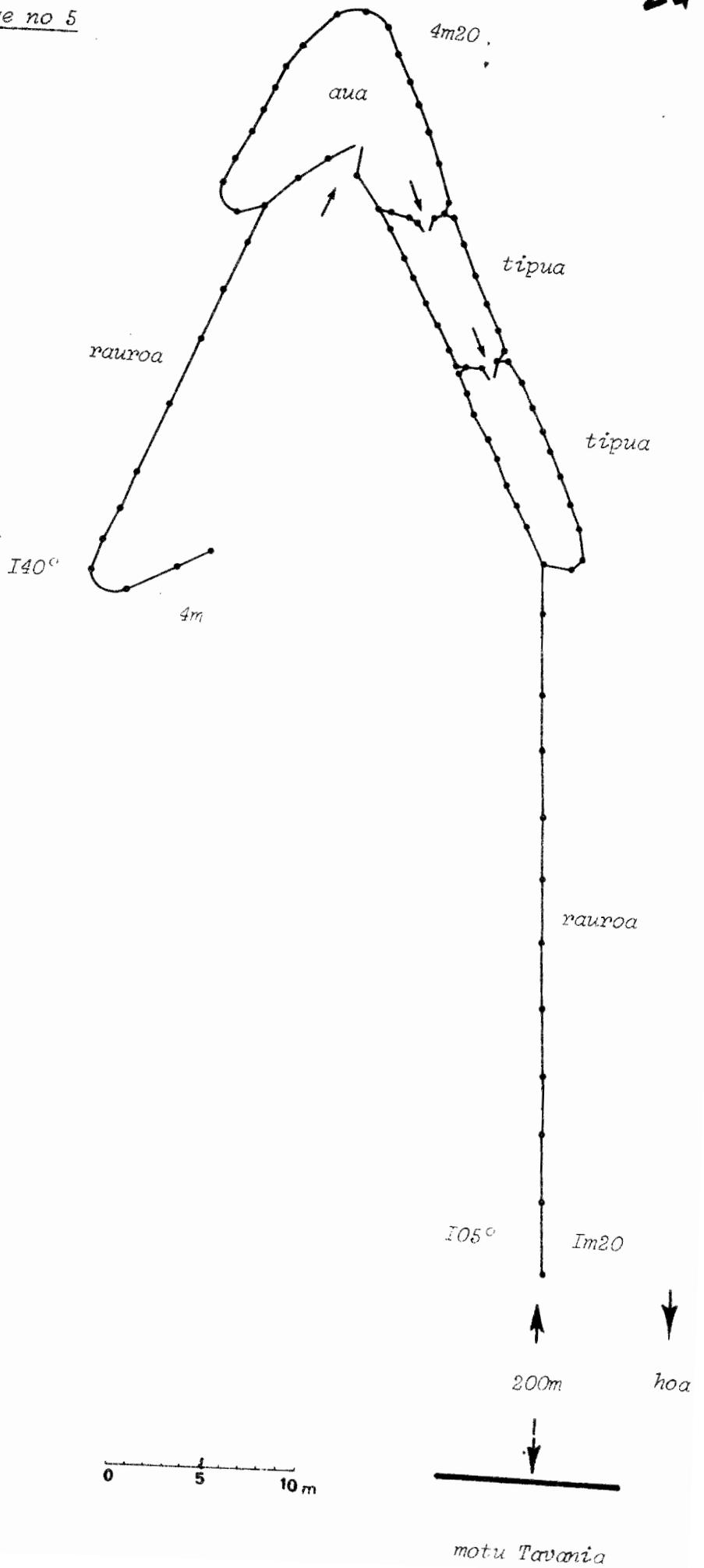


motu Mauu (karena)



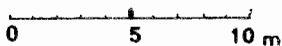
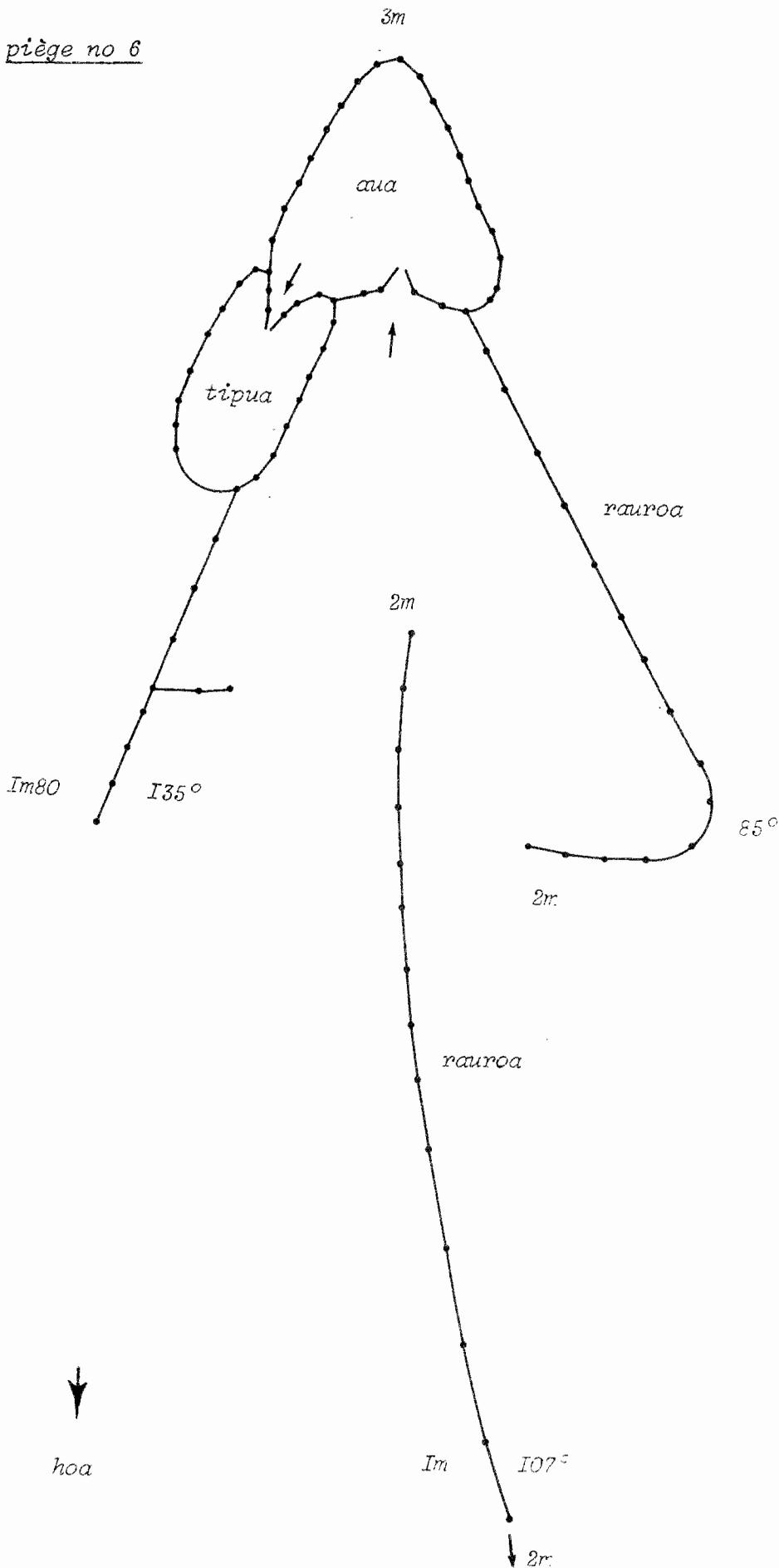


piège no 5



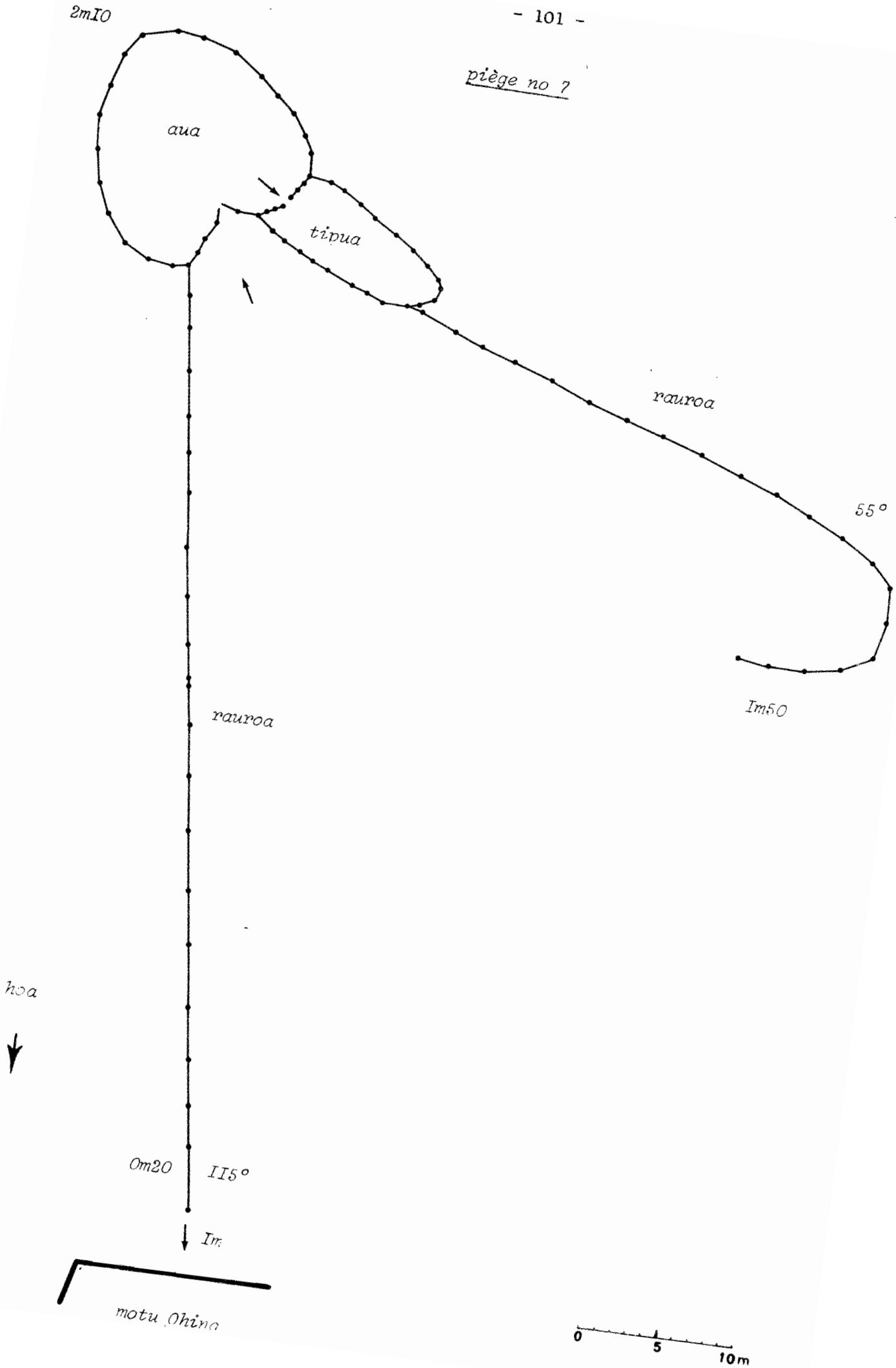


piège no 6



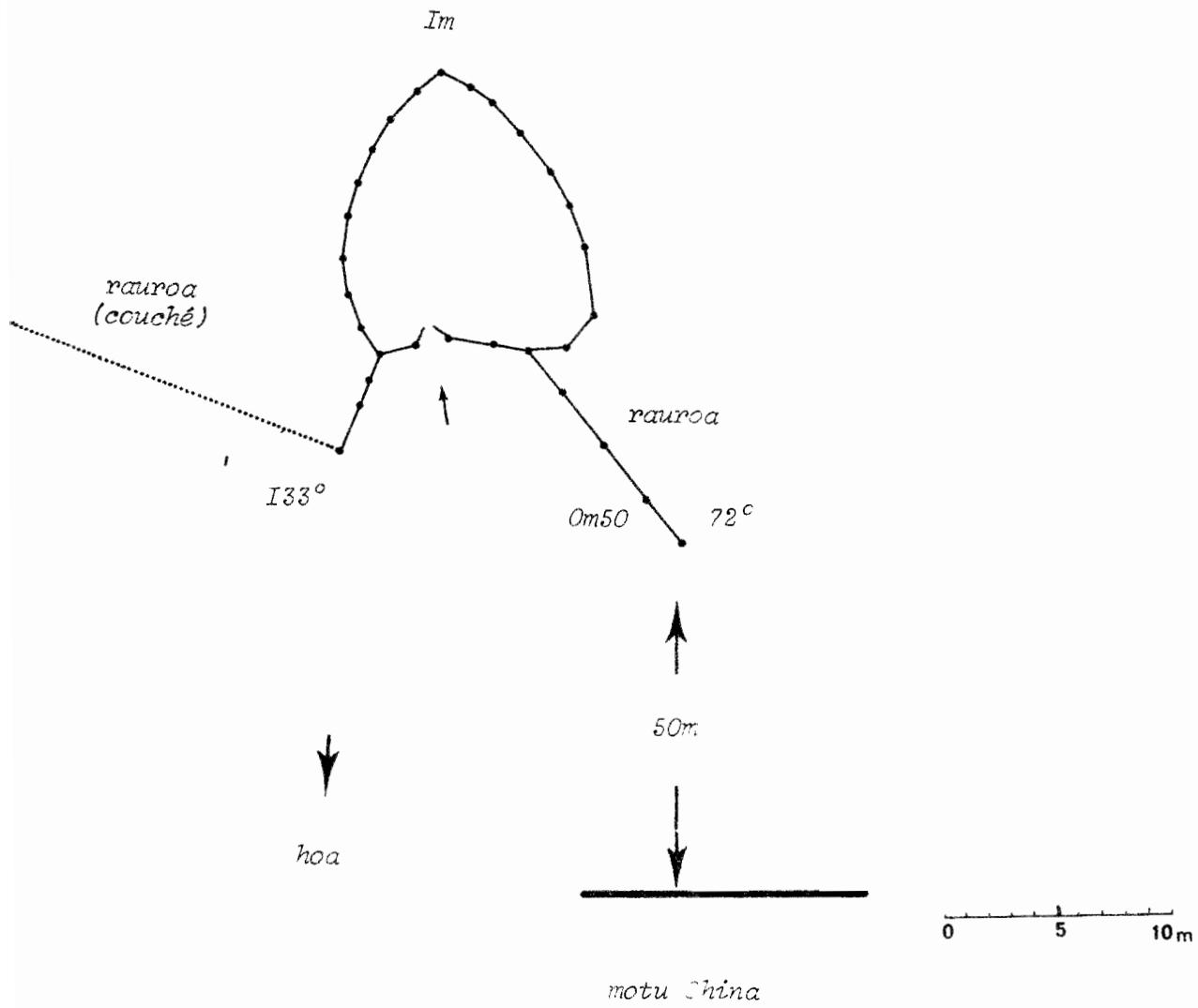
motu Paatchona

piège no 7



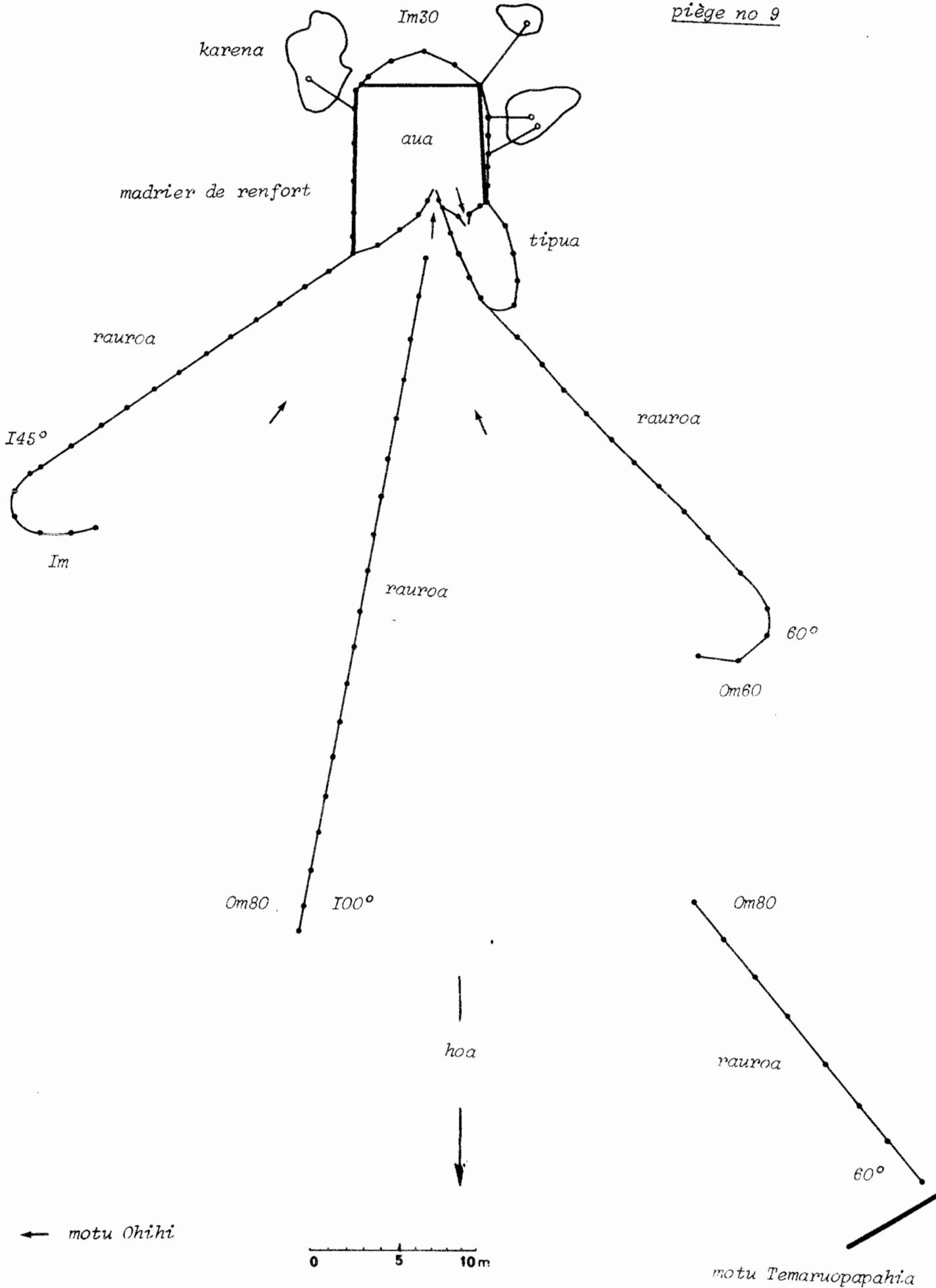


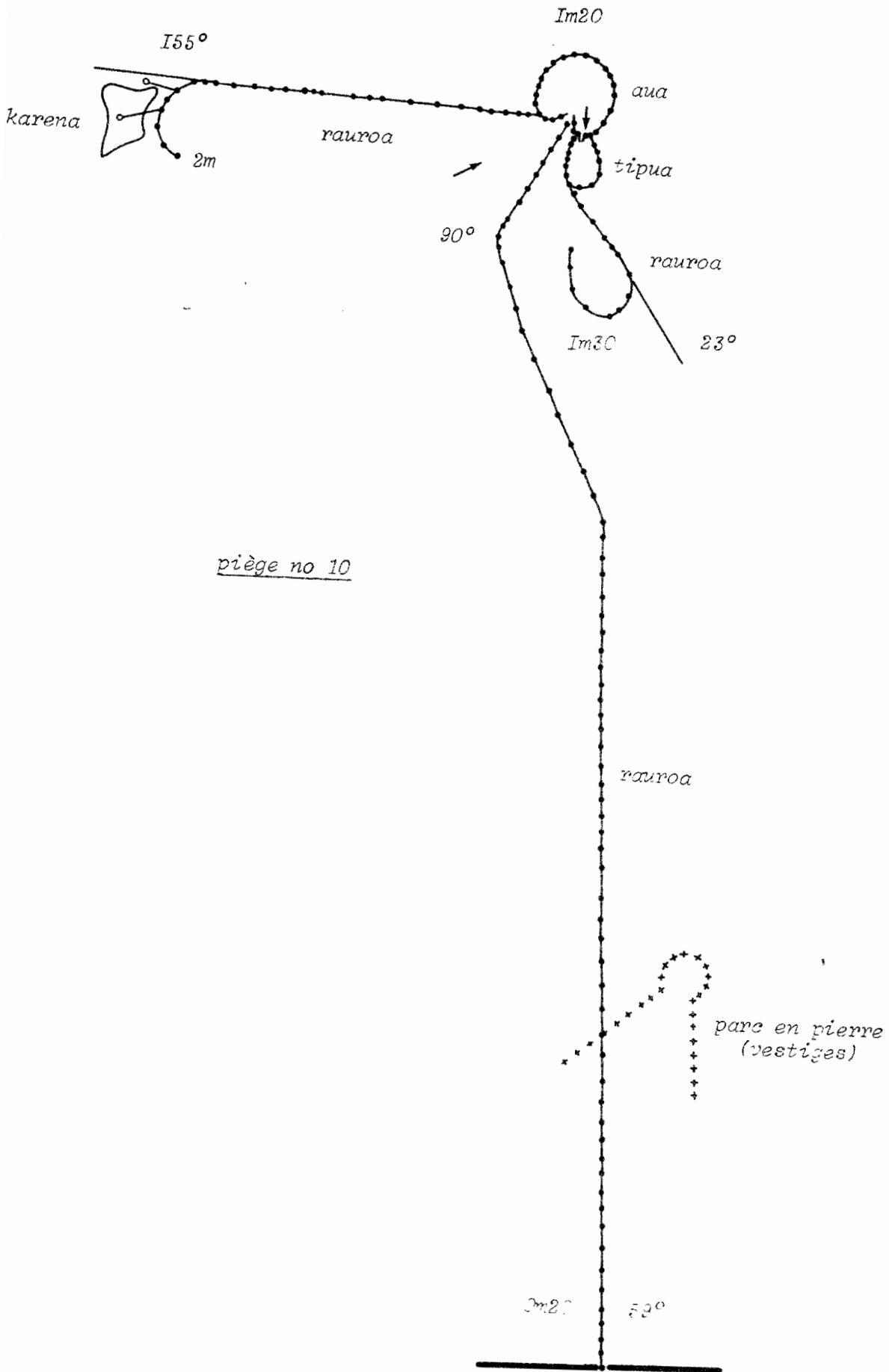
piège no 8





piège no 9





piège no 10

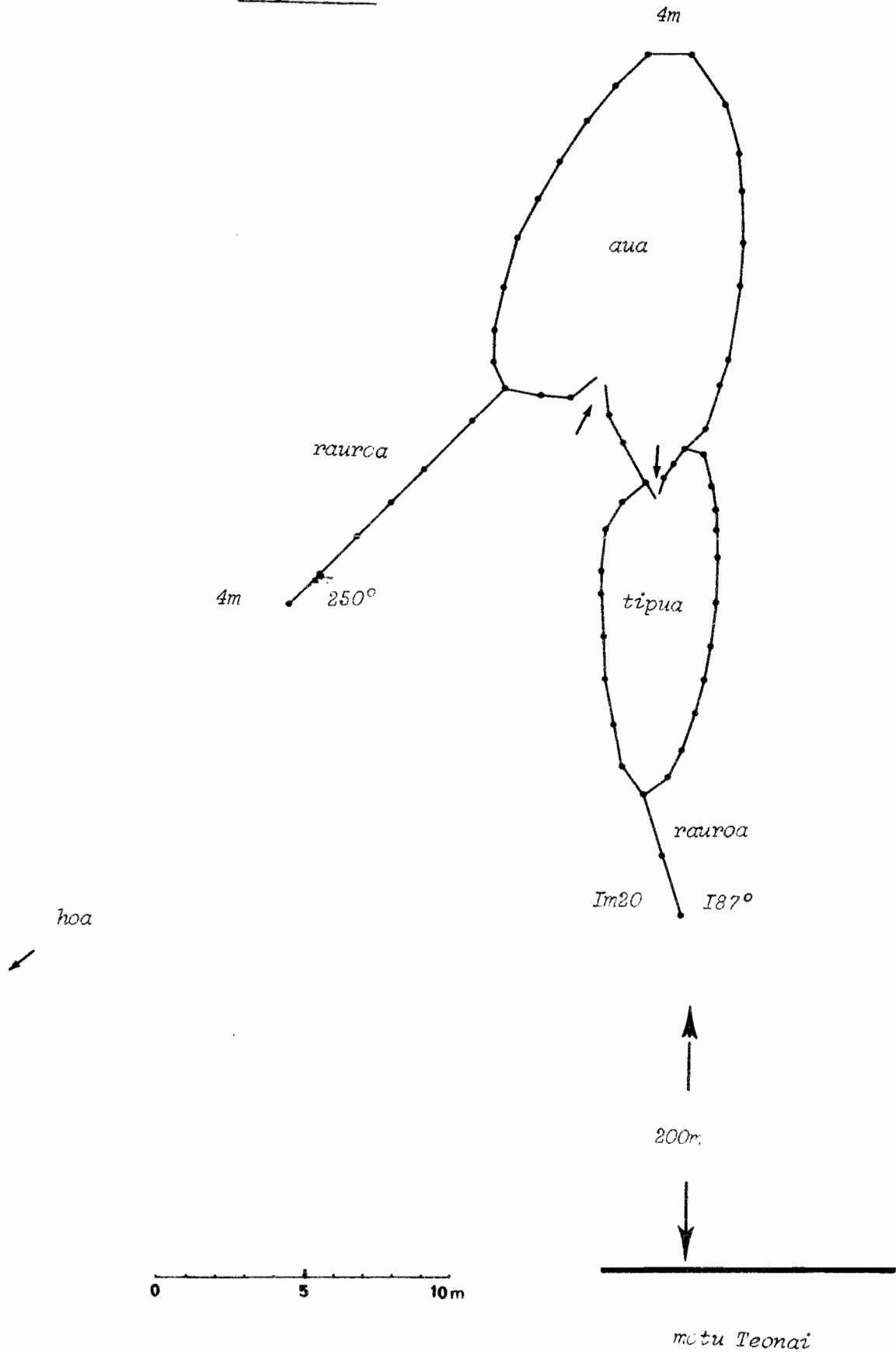
parc en pierre
(vestiges)

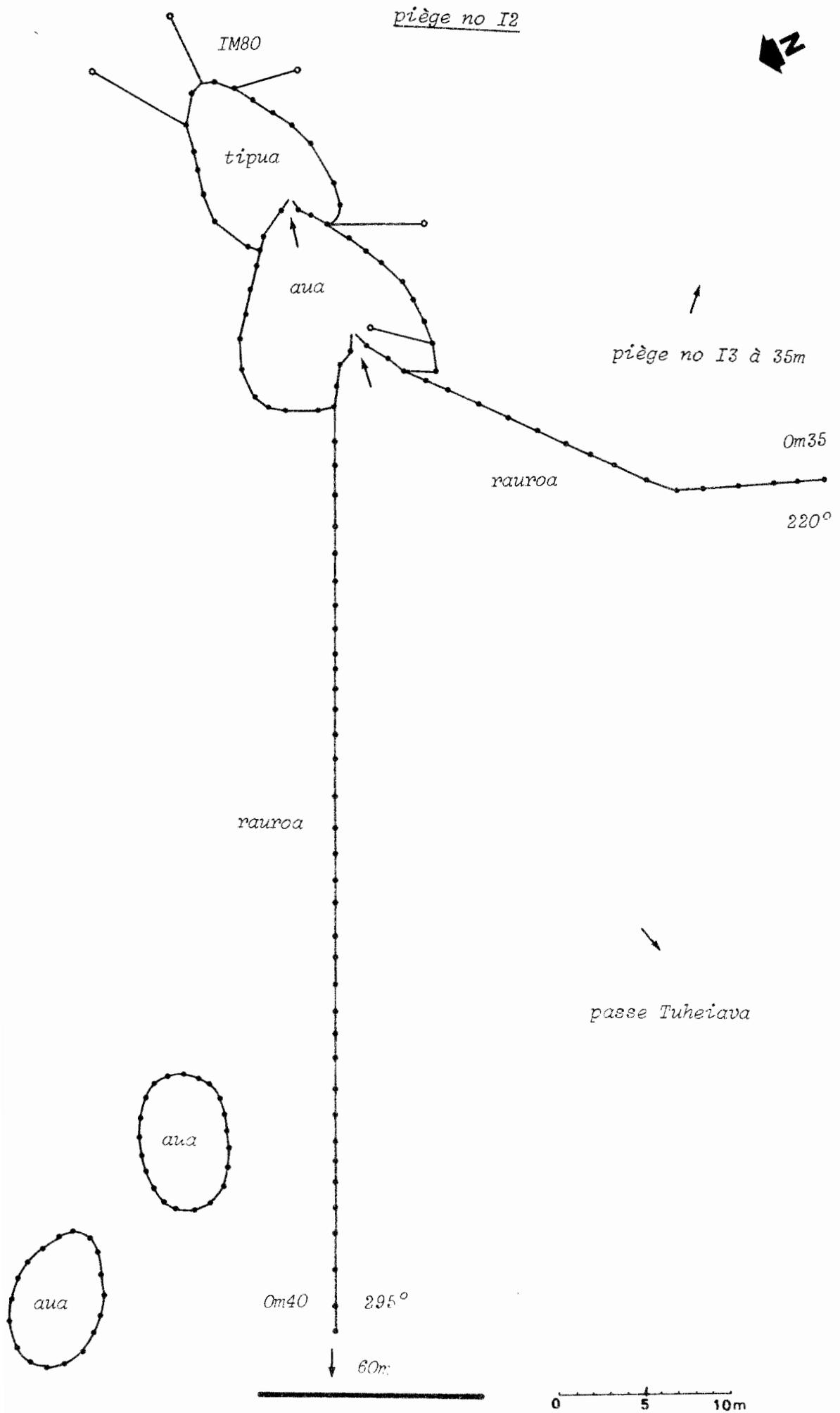
motu Temaru: papahia (Papahia)

0 5 10m



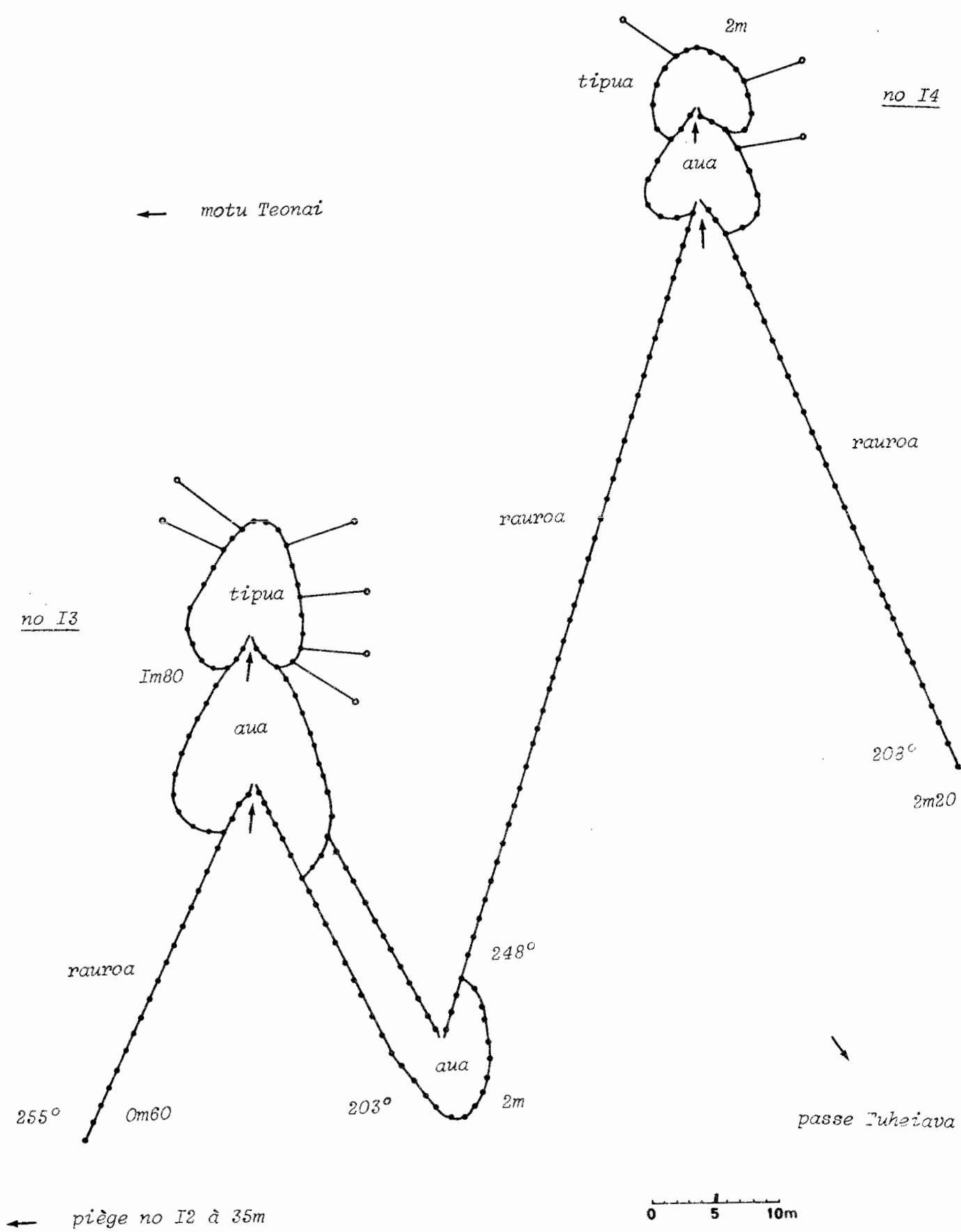
piège no 11







piège no I3 et piège no I4



no I3

no I4

← motu Teonai

255°

0m60

203°

aua

248°

2m

203°

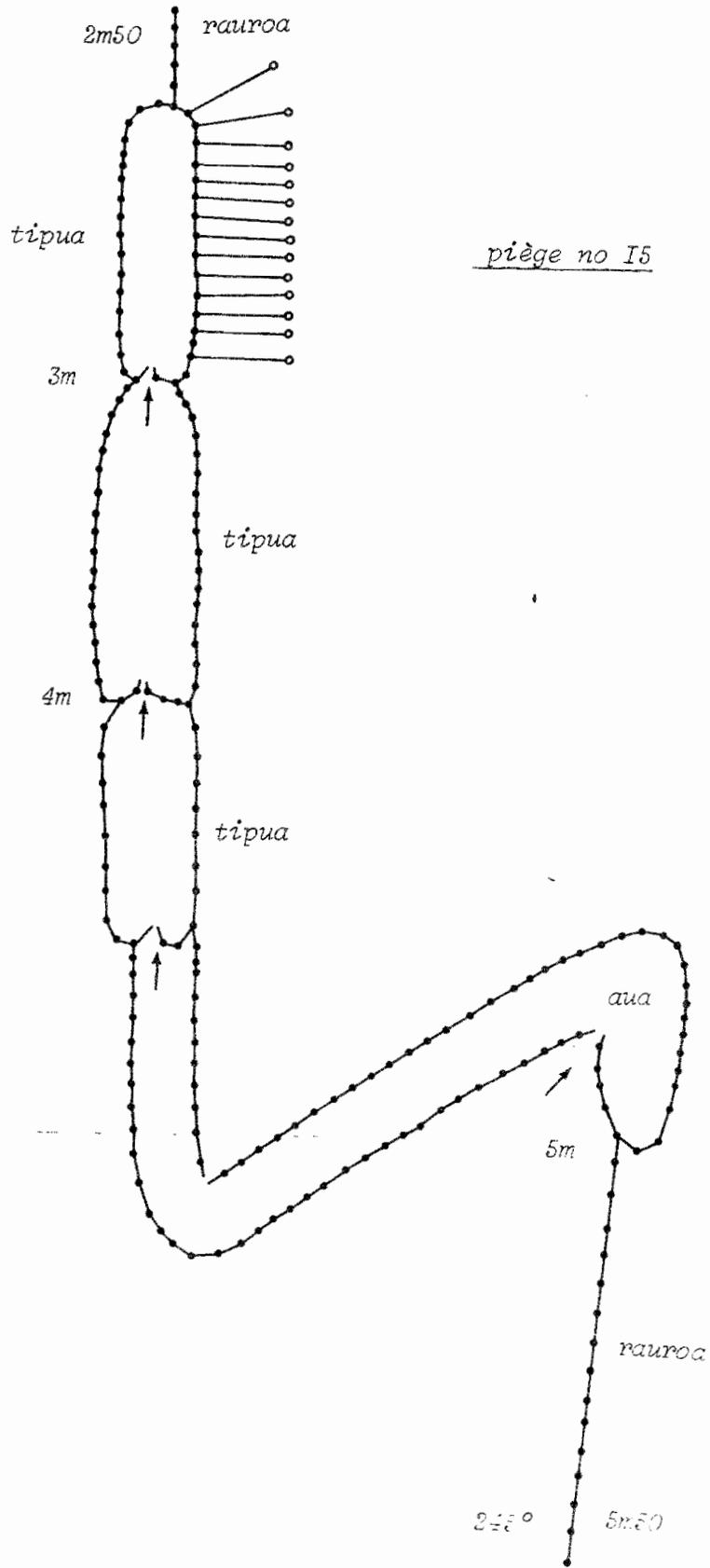
2m20

→ passe Tuheiava

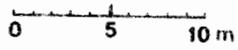
← piège no I2 à 35m

0 5 10m

← motu Teonai

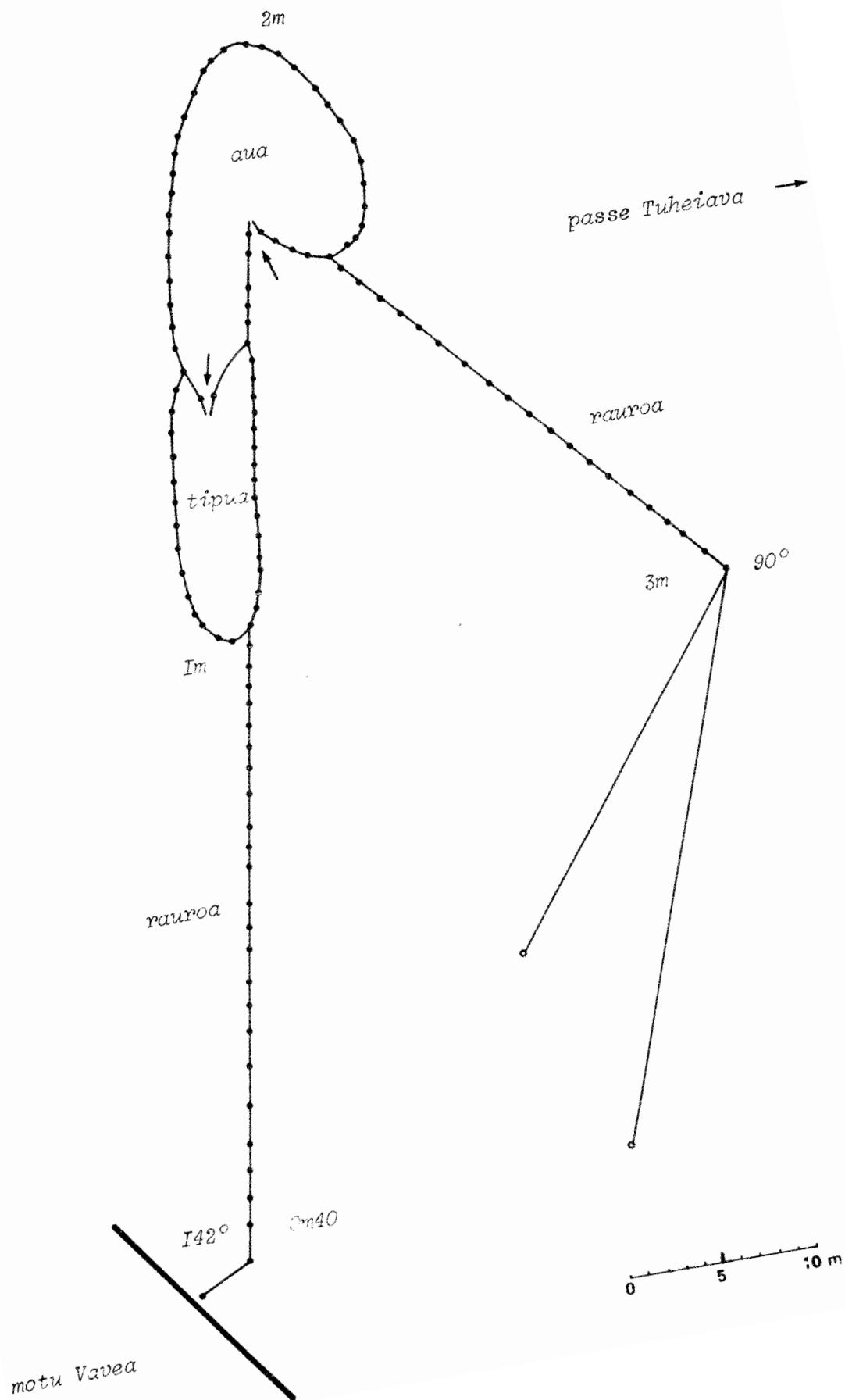


piège no 15

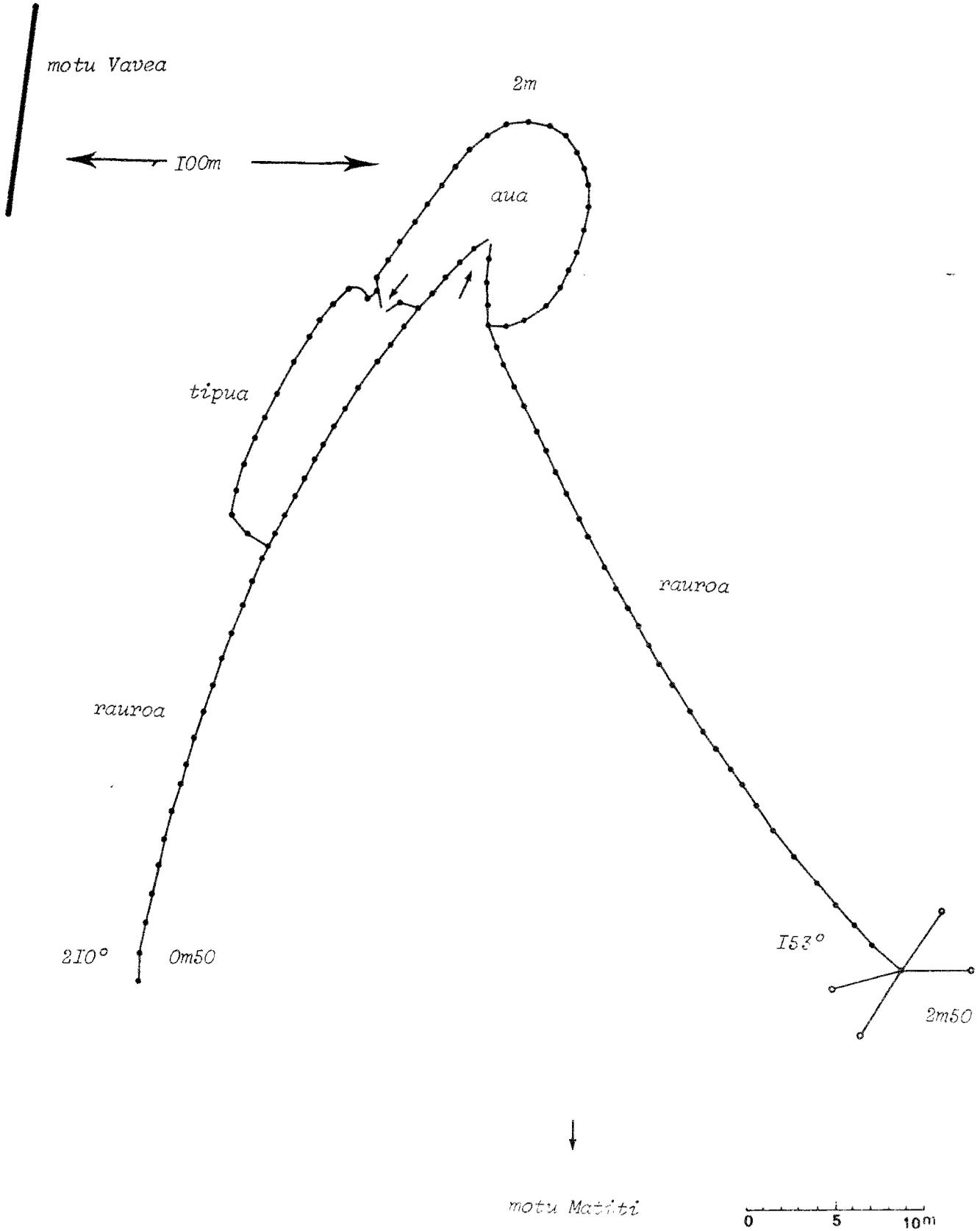


Passé Tuheitava

piège no I6



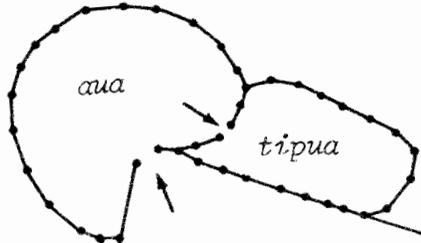
piège no I7



riège no I8



Im50



motu Matiti →

rauroa

263°

Im

rauroa

Om20

335°

hoa (fermé) →

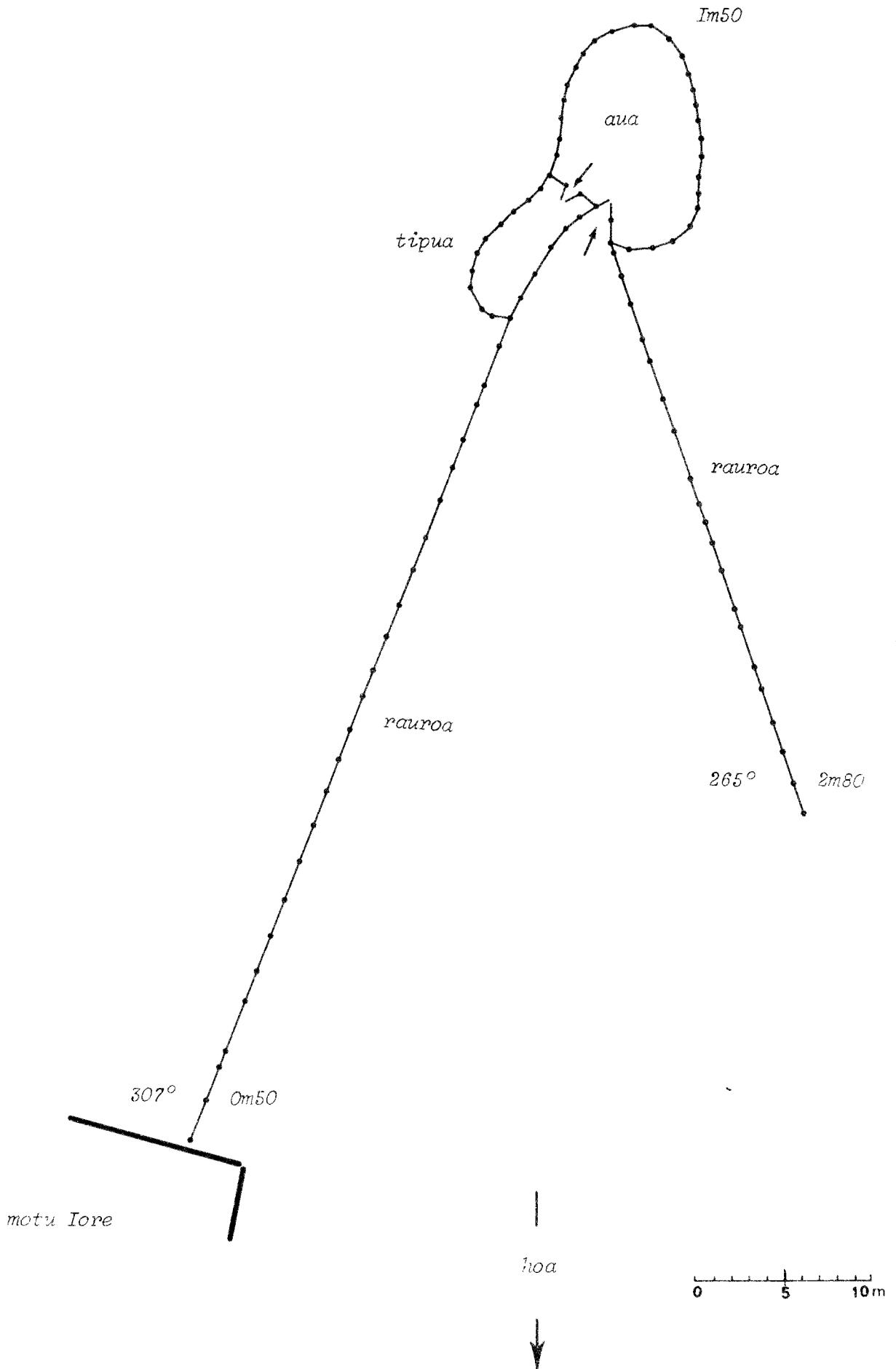


motu Vavea

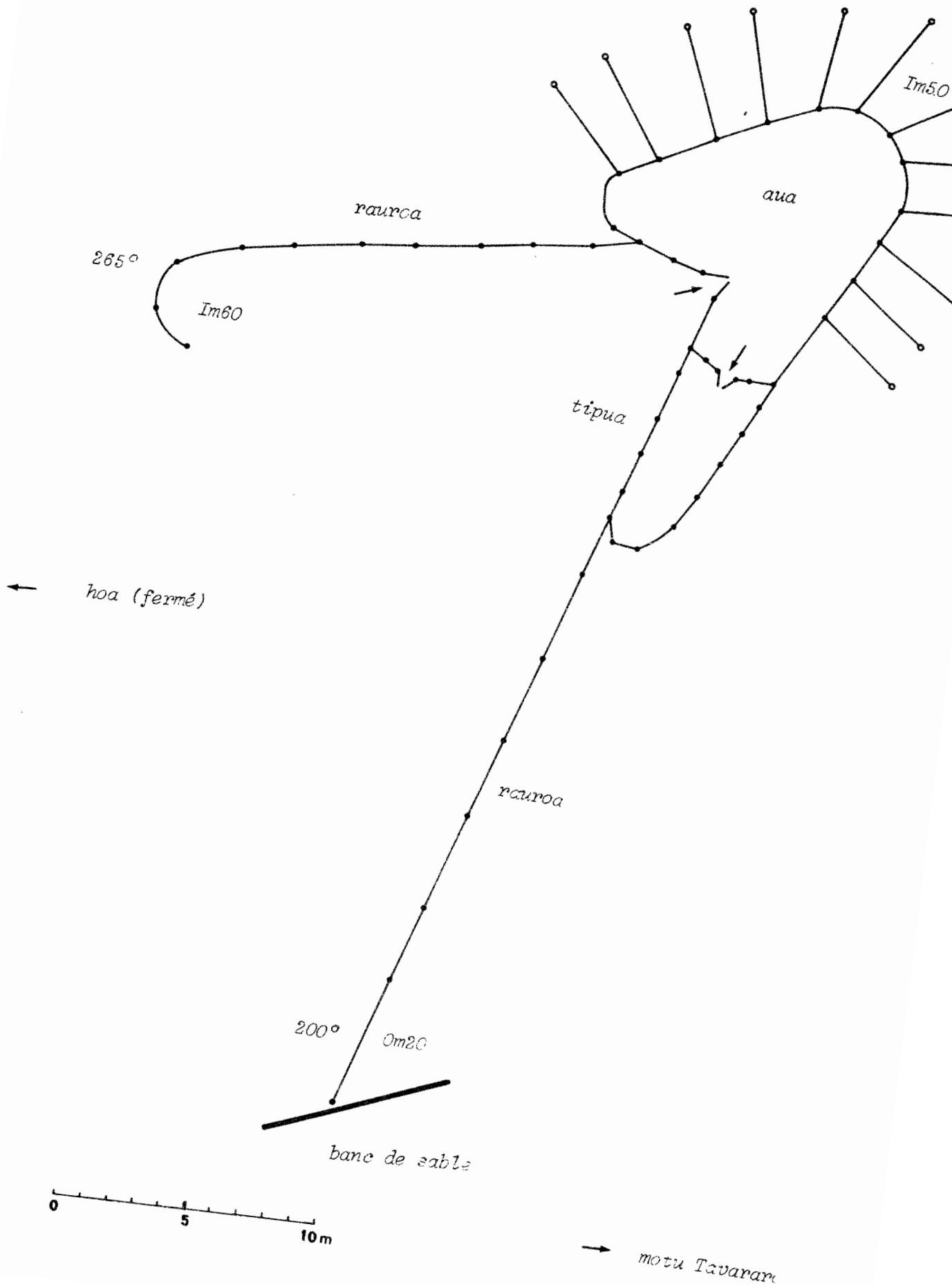




piège no 19

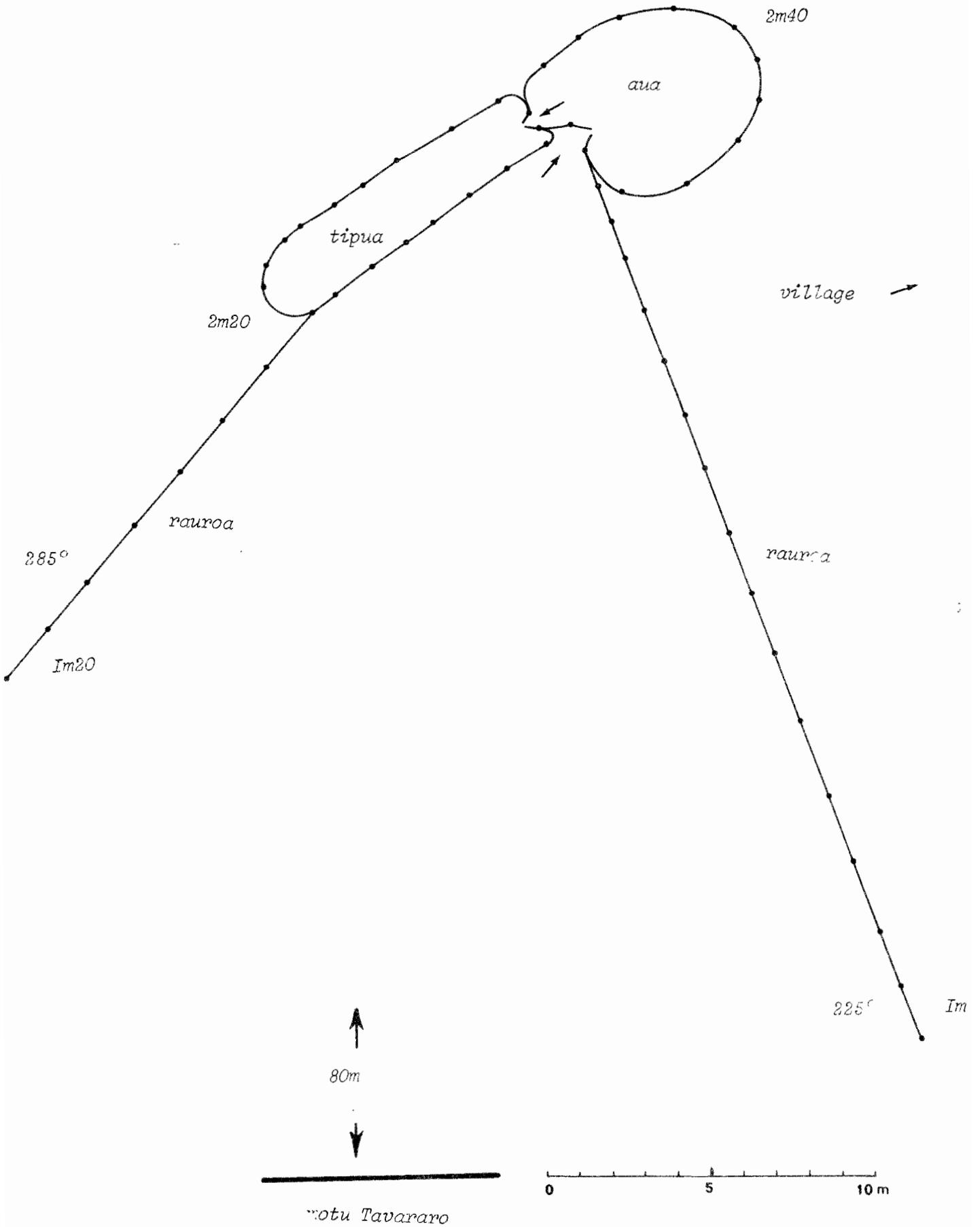


piège no 20

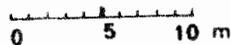
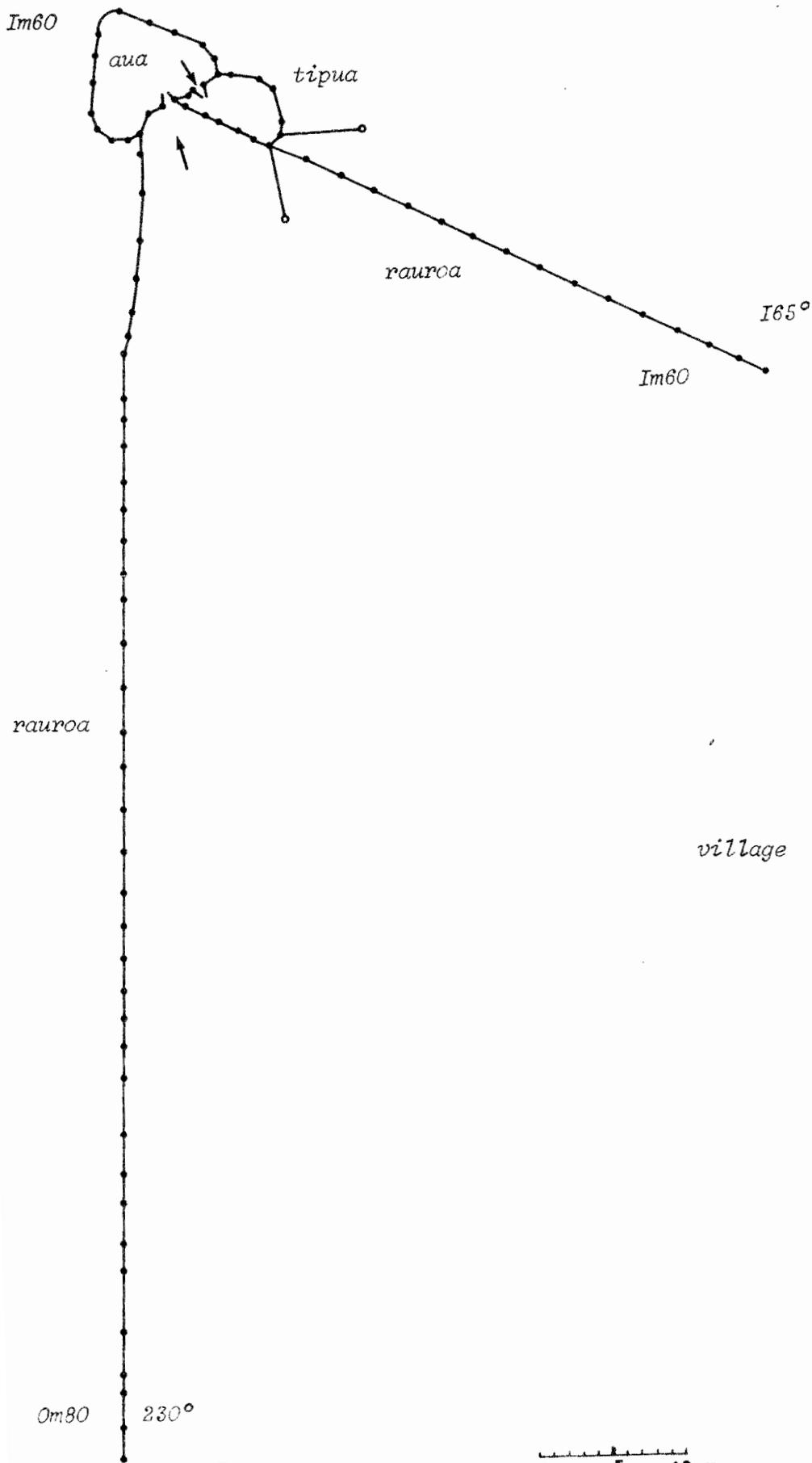




piège no 2I



piège no 22



motu Tavararo

<u>TABLE DES MATIERES :</u>	page
Résumé	1
Abstract	2
Ei Haapotoraa	3
Préambule	4
Sommaire	5
Introduction	7
I - Les pièges à poissons	13
a - aperçu général	13
b - panorama des pièges	16
c - évaluation de leur coût	21
II - Les pêcheurs	26
a - caractéristiques générales	26
b - physionomie de la pêcherie de la passe	30
c - environnement social de la pêche	38
III - Le produit de la pêche	46
a - la récolte	46
b - la commercialisation	51
c - les revenus	58
Conclusion	62
Bibliographie	63
Tableaux en annexe	65
Cartes	84
Graphiques	91
Représentation des pièges	94